

ÉTABLIR UNE BONNE
RELATION HOMME CHEVAL

GARANTIR UNE
ALIMENTATION ADAPTÉE

OFFRIR UN LIEU
DE VIE ADEQUAT

FAVORISER UNE ACTIVITÉ
PHYSIQUE ET EXPLORATOIRE

FACILITER LES
CONTACTS SOCIAUX

VEILLER À
LA BONNE SANTÉ

PRÉVENIR LA DOULEUR

ASSURER UNE FIN DE
VIE DÉCENTE

GUIDE DE BONNES PRATIQUES

POUR L'APPLICATION DES
ENGAGEMENTS DE LA

CHARTRE POUR LE BIEN-ÊTRE ÉQUIN



AVERTISSEMENT

La présente version du Guide, version 1.0 datée de septembre 2018, résulte d'une mise à jour de la version 0 du 11 avril 2018 suite aux commentaires de la DGAL du 16 juillet 2018. Elle est en cours d'analyse par l'ANSES.

SOMMAIRE

00 Préface & Préambule

01 Présentation du guide

02 Fiches de bonnes pratiques visant à assurer le bien-être équin

03 Bibliographie

04 Annexes

PRÉFACE

UNE DÉMARCHE SOUTENUE PAR LES ASSOCIATIONS DE PROTECTION DES ANIMAUX

Au-delà de la qualité de son contenu, il faut souligner l'initiative de ce guide de bonnes pratiques, rédigé par et pour les professionnels de la filière, qui a su prendre à son compte la nécessité de tendre vers un meilleur bien-être des équidés au quotidien, quelles que soient les activités hippiques pratiquées.

Ce guide permet ainsi de poser des bases objectives et suffisantes pour trouver un juste équilibre entre les attentes sociétales fortes, dont la Ligue française pour la protection du cheval se fait le porte-parole, et des contraintes humaines et économiques.

Pour toutes ces raisons, ce travail, issu d'une déclaration de la filière au moment de la signature de la Charte nationale pour le bien-être équin, devrait connaître une réussite certaine. Par sa simple lecture, les règles de bon sens, les connaissances de base devraient améliorer l'environnement des chevaux, poneys et ânes.

À l'heure où le bien-être animal est au cœur des questions sociétales, l'initiative prise par la filière de le mettre en avant pour les chevaux est à féliciter.

Au-delà d'un travail de fond précis et objectif, il est également important de remercier la réactivité de la fédération face aux demandes des ONG d'être consultées. Cette démarche a ainsi permis de travailler tous ensemble de façon constructive.

Ce guide ne cesse de rappeler l'environnement nécessaire à la bientraitance, et de donner les pistes pour détecter et reconnaître les signes de souffrance chez les chevaux et d'y apporter les correctifs.

World Horse Welfare welcomes the French Equine Welfare charter, which demonstrates the commitment of France's equine industries to respect the welfare of horses, no matter what role they play. This easy to use resource outlines what is expected in caring for horses during their lifetime and we congratulate those who collaborated to produce this helpful document.

Roly OWERS

Chief Executive of World Horse Welfare

Ce document est issu d'un consensus entre ONG et professionnels. La Ligue Française pour la Protection du Cheval espère qu'il est une première étape vers l'amélioration de la prise en compte des besoins physiologiques et comportementaux des équidés en France. Il est urgent que ce guide soit diffusé à tous : les amateurs sont probablement les acteurs les moins encadrés par la réglementation, les moins formés aux connaissances de base, les moins contrôlés. Il faut que ce guide devienne un document de référence, mais dynamique, appelé à évoluer dans le temps.

Dr Richard CORDE

Président de La Ligue Française pour la Protection du Cheval

La SPA, dont la mission est de protéger les animaux, espère vivement que ces bonnes pratiques seront largement appliquées permettant ainsi aux acteurs du monde équin d'être les précurseurs en la matière.

Son application par les professionnels permettra, nous l'espérons, très certainement de donner l'exemple et ainsi de sensibiliser le plus grand nombre.

Jacques Charles FOMBOME

Président de La Société Protectrice des Animaux

The Fédération Nationale du Cheval Equine Welfare Charter is exactly the type of action and document that the European Horse Network, EHN wishes to support and develop.

The Charter is clear, practical and useful, understandable by all. It has the advantage in addition to being mobile since an app allows to download it on phones and tablets. This tool is resolutely modern and can evolve in time. This Charter, moreover available in English, must be widely disseminated to equivalent professional structures in other European countries.

European bodies and affiliated bodies such as COPA (grouping agricultural structures) can become the relays.

EHN and its 26 members' structures, also positions itself as an information relay and offers direct access to the Charter on its website.

Education remains the best way to advance animal welfare.

Mark WENTEM

Chairman of the European Horse Network



PRÉAMBULE

LA FILIÈRE CHEVAL ENGAGÉE DANS LA CHARTRE NATIONALE POUR LE BIEN-ÊTRE ÉQUIN

La filière Cheval est soucieuse du bien-être des équidés depuis de nombreuses années et a la volonté de faire connaître le savoir-faire des professionnels français. Elle a donc décidé d'agir collectivement pour que ceux-ci s'approprient et partagent la même notion de bien-être équin, maintiennent ou améliorent leurs pratiques, et en fassent un atout en termes de sécurité, de performances, de valorisation de leurs produits et de reconnaissance de leurs métiers.

Pour ce faire, la Fédération Nationale du Cheval, l'Association Vétérinaire Équine Française, la Fédération Française d'Équitation, France Galop, le Groupement Hippique National et Le Trot, en s'appuyant sur l'expertise de l'Institut de l'Élevage, ont élaboré la présente

« CHARTRE POUR LE BIEN-ÊTRE ÉQUIN »



La Charte pour le bien-être équin, engagement de l'ensemble des représentants des professionnels de la filière, est construite dans une logique « cheval-centré ». Elle traduit les mesures les plus pertinentes en termes de bien-être animal, communes aux différents segments de production et d'utilisation, issues des expériences professionnelles et des connaissances scientifiques, avec comme base de progression la réglementation existante.

La Charte pour le bien-être équin est complétée d'un guide de bonnes pratiques à destination des professionnels du cheval à partir duquel ces derniers pourront optimiser leurs pratiques.

La Charte pour le bien-être équin et son guide s'appliquent à tous types d'équidés, d'élevage, de loisir, de sport, de travail, de trait et de course, et de tous âges. Basée sur une démarche volontaire, elle s'adresse à tous les professionnels de la filière Cheval qui souhaitent intégrer la démarche, qu'ils soient éleveurs, naisseurs, étalonniers, propriétaires, entraîneurs, cavaliers professionnels, responsables d'établissement équestres, qu'ils soient jeunes installés ou expérimentés. Elle vise l'adhésion du plus grand nombre.

Dans l'ensemble du document, le terme « chevaux » doit s'entendre comme « équidés », le terme « travail » doit s'entendre comme toute situation d'utilisation du cheval.

LES SIGNATAIRES S'ACCORDENT SUR :

Des considérants :

- >> Les équidés sont au cœur d'une relation ancestrale entre l'homme et l'animal et rendent encore aujourd'hui de multiples services (loisir, travail, sport, courses, alimentation, thérapie, locomotion, ...). Cette proximité démontre l'importance de préserver leur intégrité physique et mentale.
- >> Les professionnels du cheval ont, ces vingt dernières années, amélioré leurs pratiques de travail dans le sens du bien-être des équidés, parallèlement aux développements des nouvelles connaissances scientifiques, des évolutions législatives, des nouvelles méthodes d'apprentissage et de la sensibilité croissante des utilisateurs d'équidés à la question du bien-être animal.
- >> Le développement des sciences biologiques et du comportement permet aujourd'hui de formaliser un ensemble de connaissances reconnues qui :
 - établissent les liens entre le bien-être des équidés, leurs performances et la sécurité des personnes ;
 - contribuent à l'élaboration de recommandations pratiques et d'indicateurs d'efficacité vis-à-vis du bien-être équin.
- >> Le bien-être est un état physique et mental de l'animal qui découle de la satisfaction de ses besoins physiologiques et comportementaux essentiels tout en prenant en compte ses capacités d'adaptation, tel que défini par l'ANSES (Agence Nationale de Sécurité Sanitaire, de l'Alimentation, de l'Environnement, du Travail).
- >> Le bien-être animal est un objectif sociétal partagé. Ce consensus est inscrit, de longue date, dans les conventions et traités européens ainsi que dans la législation française. L'Organisation Mondiale de la Santé Animale est aujourd'hui reconnue comme l'organisation de référence en la matière. Ses 10 principes s'appuient sur les 5 libertés :
 - absence de faim, de soif et de malnutrition ;
 - maintien du confort de l'animal ;
 - absence de douleur physique, de maladie ou de blessures ;
 - expression des comportements normaux de l'espèce ;
 - absence de peur ou d'anxiété.

Un mode d'action commun :

- >> Accompagner les professionnels du cheval à exercer aujourd'hui leurs activités dans une perspective de triple performance (économique, sociale et environnementale), prenant en compte le bien-être animal, y compris dans sa dimension éthique ;
- >> Communiquer sur les savoir-faire professionnels en matière de bien-être animal ;
- >> Promouvoir la Charte au sein de chacune de leurs organisations ;
- >> Encourager la recherche scientifique et la production de références techniques sur le bien-être équin ;
- >> Conforter et vulgariser le socle commun de connaissances et compétences relatif au bien-être équin dans la formation initiale et continue ;
- >> Inscrire la présente Charte pour le bien-être équin dans une démarche d'amélioration continue et de révision régulière, au regard de l'évolution des pratiques et des connaissances scientifiques.

Deux principes fondamentaux :

- >> La responsabilité d'équidés nécessite de disposer des compétences et connaissances nécessaires et suffisantes pour assurer leur bien-être ;
- >> Le détenteur d'équidés s'engage à mettre en œuvre les mesures appropriées à leur bien-être et à en évaluer l'effectivité.



SONT CONSIDÉRÉES COMME 8 MESURES APPROPRIÉES PAR LES PROFESSIONNELS DU CHEVAL :



MESURE 1

Veiller à établir une relation de confiance lors de la manipulation des chevaux et de leurs contacts avec l'homme.



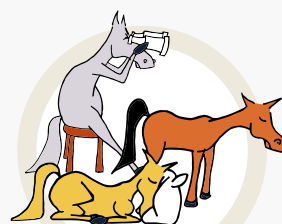
MESURE 2

Garantir un approvisionnement en eau et en aliments suffisants et adaptés aux besoins physiologiques et comportementaux des chevaux ainsi qu'à l'intensité du travail qui leur est demandé.



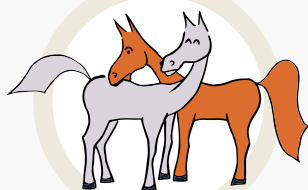
MESURE 3

Offrir aux chevaux un lieu de vie aménagé de manière à prévenir les risques de blessures et de maladies et leur permettant de s'adapter aux variations climatiques.



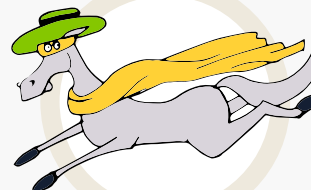
MESURE 4

Veiller à structurer et aménager l'environnement de vie des chevaux de manière à leur permettre d'exprimer leurs comportements naturels et à leur offrir un confort de repos et de travail.



MESURE 5

Respecter le caractère grégaire des chevaux en favorisant les contacts sociaux positifs entre eux afin de limiter les troubles comportementaux.



MESURE 6

Définir collectivement les bonnes pratiques d'élevage, de détention et d'utilisation des chevaux dans l'objectif de limiter les risques sur leur santé.



MESURE 7

Prévenir ou soulager la douleur.



MESURE 8

Assurer, tout au long de la vie des chevaux, les soins nécessaires, leur mort devant advenir dans des conditions décentes lorsqu'il n'existe pas de thérapies efficaces ou économiquement supportables.

Signé à Paris, le 4 mars 2016,



Pour l'Association Vétérinaire Équine Française,
Charles-François LOUF



Pour la Fédération Française d'Équitation,
Serge LECOMTE



Pour la Fédération Nationale du Cheval,
Marianne DUTOIT



Pour France Galop,
Edouard de ROTHSCHILD



Pour le Groupement Hippique National,
Philippe AUDIGE



Pour Le Trot,
Dominique de BELLAIGUE

Avec le soutien :

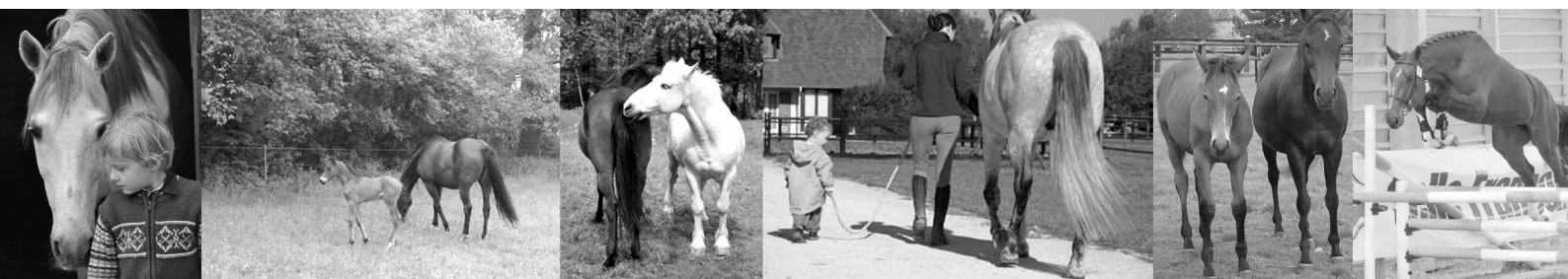


de la Fédération Nationale des
Syndicats d'Exploitants Agricoles,
Xavier BEULIN



des Jeunes Agriculteurs,
Thomas DIEMER

Avec l'appui



CHAPITRE 1

PRÉSENTATION DU GUIDE

01-1 Objectifs du guide

01-2 Champ d'application du guide

01-3 Socle réglementaire du guide

01-4 Méthodologie pour la construction du guide

01-5 Comment utiliser ce guide

01-6 Formation

01-7 Glossaire

01-8 Liste de acronymes

OBJECTIFS DU GUIDE

UNE DÉMARCHE DE PROGRÈS DE TOUTE LA FILIÈRE POUR GARANTIR DES BONNES PRATIQUES EN MATIÈRE DE BIEN-ÊTRE ÉQUIN

La filière cheval est soucieuse du bien-être des chevaux depuis de nombreuses années et a la volonté de faire connaître le savoir-faire des professionnels français. Elle a donc décidé d'agir collectivement pour que ceux-ci s'approprient et partagent la même notion de bien-être équin, maintiennent ou améliorent leurs pratiques, et en fassent un atout en termes de sécurité, de performance, de valorisation de leurs produits et de reconnaissance de leurs métiers.

En effet, plusieurs éléments propres aux chevaux rendent la question du bien-être particulièrement prégnante dans la filière. La relation affective ancienne et très forte entre l'homme et le cheval, la gestion individualisée de chaque animal, les carrières longues et diverses, leur part active aux activités de sport et de loisir, à la campagne comme à la ville et jusque dans les cafés PMU, ainsi que la confrontation directe des professionnels aux « cavaliers clients », en font une espèce particulièrement « exposée » aux regards et aux attentes sociétales. A tel point que certains voudraient voir le cheval reconnu non plus comme animal de rente mais de compagnie et interdire sa consommation, voire son utilisation.

Même si elle n'est pas toujours exprimée en ces termes par les professionnels, la notion de bien-être équin est très présente dans la filière. Pour autant, faute de vulgarisation suffisante et de références communes, il y a autant de manières de l'appréhender qu'il y a de professionnels, tous désireux de bien penser et de bien faire.

Le groupe multifilières et multicompetences mensuel de la FNSEA, l'introduction du statut de l'animal dans le Code civil et les nombreuses consultations organisées par la Commission Européenne sur le BEA, ont fini, fin 2014, de convaincre le Conseil d'Administration de la FNC de l'urgence d'agir en matière de bien-être équin et de communication autour du savoir-faire des professionnels. Ainsi, suite à l'Assemblée Générale de la FNC de janvier 2015, les responsables professionnels des différents secteurs de la filière cheval se sont réunis et ont convenu de mener ensemble, sous l'égide de la FNC, les travaux relatifs au projet de Charte nationale pour le bien-être équin ([voir Préambule](#)).

La volonté affichée des associations de traiter le cheval à part des animaux de rente lors des nombreux travaux pour l'élaboration de la stratégie nationale BEA début 2016 confirme combien il est important de ramener au plus vite de la rationalité et de définir une feuille de route commune de la filière sur le BEA. La signature de la Charte nationale pour le bien-être équin en mars 2016 marque ainsi l'engagement de la filière en faveur du bien-être équin.

Aucun professionnel du cheval ne peut désormais ignorer ce contexte et chacun se doit d'acquérir une bonne connaissance, basée sur les données scientifiques internationalement reconnues, de ce sujet très sensible et de grande actualité. Ainsi, le présent guide de bonnes pratiques vise à garantir la mise en œuvre des mesures de bien-être énoncées dans la Charte en accompagnant les professionnels dans une logique d'éthique professionnelle.

Ce guide répond aux objectifs suivants pour les représentants des professionnels de la filière, membres signataires de la Charte :

- >> Sensibiliser les détenteurs d'équidés à la question du bien-être équin et professionnaliser leurs pratiques, en leur fournissant les éléments nécessaires à leur inscription dans une démarche de progrès ;
- >> Améliorer l'état de bien-être des équidés, selon une logique « cheval-centré » et non selon une logique de normes, avec des objectifs de résultat partagés par les acteurs de la filière cheval, en fournissant aux professionnels un outil méthodologique de gestion respectueuse du bien-être équin proposant des indicateurs objectifs centrés sur l'animal et des recommandations transcrivant en bonnes pratiques les nouvelles connaissances scientifiques ;
- >> Anticiper d'éventuelles évolutions réglementaires nationales ou communautaires, dans le respect des intérêts socio-économiques des professionnels ;
- >> Consolider l'image des professionnels français et faire connaître leurs savoir-faire pour répondre ainsi aux préoccupations sociétales en matière de bien-être des chevaux, en expliquant la réalité des conditions de bien-être équin par une communication adaptée.

Ce guide est un outil de progrès, établi dans un contexte d'évolution des connaissances, des technologies et de la réglementation. Ses recommandations ont été établies à partir de l'expérience des professionnels et des instituts techniques, ainsi que des données scientifiques disponibles à sa date de révision (septembre 2018).

Ce guide sera remis à jour régulièrement pour tenir compte des avancées techniques, des avis scientifiques ou réglementaires susceptibles d'être produits ultérieurement par les services de l'OIE, de la Commission Européenne ou du Ministère en charge de l'Agriculture. Les nouvelles versions seront validées par le comité de pilotage, après consultation des parties prenantes.

CHAMP D'APPLICATION DU GUIDE

L'ENGAGEMENT DE TOUTE UNE FILIÈRE POUR BIEN FAIRE & LE FAIRE SAVOIR

Ce guide est conçu pour décliner en pratique les 8 mesures de la Charte nationale pour le bien-être équin. Il s'applique ainsi à tous types d'équidés domestiques, qu'ils soient d'élevage, de loisir, de sport, de travail, de viande et/ou de course et quelque soit leur sexe ou leur âge. Par équidés domestiques, on entend : chevaux de sang, chevaux de trait, poneys, ânes, mules, mulets, bardots. Dans l'ensemble du guide, le terme « cheval / chevaux » doit s'entendre comme « équidé(s) ».

Basé sur une démarche volontaire, le guide s'adresse à tous les professionnels de la filière cheval qui souhaitent intégrer la démarche, qu'ils soient éleveurs, naisseurs, éleveurs, propriétaires, entraîneurs, cavaliers professionnels, responsables d'établissement équestres,... qu'ils soient jeunes installés ou expérimentés. Elle vise l'adhésion du plus grand nombre. Les vétérinaires équins sont engagés dans la démarche aux côtés des professionnels : ils en sont les premiers partenaires.

Les détenteurs particuliers ne sont pas ciblés par la Charte, néanmoins, tout détenteur d'un ou plusieurs équidés, non professionnel, mais souhaitant réfléchir sur ses pratiques pourra s'approprier la démarche en mobilisant le présent guide ainsi que l'application « auto-évaluer ses pratiques en matière de bien-être équin ». Les associations de protection des animaux ont également manifesté leur intérêt pour la démarche et pourront ainsi en faire bénéficier leurs refuges.

Le périmètre du guide s'étend de la naissance à la mort des animaux, à l'exclusion du transport et de l'abattage, ainsi que des questions sanitaires et de santé courantes qui font déjà l'objet de réglementations et/ou recommandations spécifiques via des guides de bonnes pratiques. Les interventions spécifiques à la reproduction et à la génétique ne sont pas détaillées. Du fait de la multiplicité des situations d'utilisation du cheval, il a été décidé que le guide concernerait toutes les filières jusqu'au débouillage, qui marque le début de l'utilisation (âge variable suivant le secteur), puis uniquement le « care » du cheval lors de l'utilisation. Les secteurs qui le souhaitent sont encouragés à rédiger leur propre guide de bonnes pratiques sur la partie utilisation.

SOCLE RÉGLEMENTAIRE DU GUIDE

POUR LE RESPECT DU BIEN-ÊTRE ANIMAL

La Charte et le présent guide ont pour socle réglementaire transversal les dix principes du Code sanitaire pour les animaux terrestres de l'OIE en matière de bien-être animal (OIE, code terrestre, titre 7, chapitre 7.1) et les cinq libertés du Farm Animal Welfare Council (1992) qui font référence en matière de bien-être animal. Ils s'appuient également sur les textes européens et nationaux qui les déclinent : directive 98/58/CE du conseil du 20 juillet 1998 réglementant la protection des animaux dans les élevages, articles L214 et R214 du code rural et de la pêche maritime relatifs à la protection des animaux et arrêté du 25 octobre 1982 encadrant l'élevage, la garde et la détention des animaux. Les obligations des détenteurs d'équidés en matière d'identification, de registre d'élevage et de transport, de déclaration de lieu de détention et de vétérinaire sanitaire viennent compléter ce socle réglementaire.

Chaque mesure de bien-être équin se réfère également à des textes spécifiques qui viennent compléter les textes transversaux. Ces références intègrent en particulier les codes propres aux différents secteurs d'utilisation de la filière cheval (sport, loisir, travail, courses, viande), élaborés afin de garantir le bien-être des équidés dans ces diverses utilisations (ex : code des Courses, règlement FEI...).

La liste des textes réglementaires auxquels se réfèrent la Charte et ce guide est présentée en [annexe 3](#), en lien avec chaque mesure de bien-être équin.

MÉTHODOLOGIE POUR LA CONSTRUCTION DU GUIDE

UNE ORGANISATION GARANTE DU PRAGMATISME DE LA CHARTE ET DU GUIDE

Organisation opérationnelle interfilières, technique et décisionnelle

Les organisations professionnelles de la filière cheval dans toute sa diversité partagent une éthique commune au regard du bien-être équin. Elles ont donc travaillé collectivement afin d'élaborer une Charte et un guide qui soient facilement appropriables dans les différents contextes de relations entre l'Homme et l'Animal, sous la coordination de la FNC. Deux comités ont été mis en place pour ce faire :

- >> **Le comité de pilotage** : il oriente et valide les travaux du Comité de rédaction. Composé de l'AVEF, la FFE, la FNC, France Galop, le GHN et Le Trot, il est présidé et animé par la FNC. Il fixe la feuille de route du comité de rédaction afin de répondre aux objectifs visés pour la Charte et le guide.
- >> **Le comité de rédaction** : il est chargé d'apporter les éléments techniques et scientifiques nécessaires à l'élaboration de la Charte et du guide. Il est composé de membres issus des organisations du comité de pilotage et complété par l'IDELE, reconnu pour son expérience et son expertise en matière de guides de bonnes pratiques d'autres espèces animales et de BEA, ainsi que l'APCA, l'IFCE, la FEG, la SHF et la SFET.

Outre les travaux conduits dans le cadre de ces comités, des réunions d'échange et de concertation ont été organisées avec l'ensemble des acteurs susceptibles de partager les objectifs donnés à la Charte et au guide par les organisations professionnelles signataires, en matière de bien-être animal : experts indépendants, représentants d'associations de protection animale, scientifiques,... Leurs propositions ont été intégrées dans le présent guide.

Approche méthodologique et analytique adaptée à la filière cheval

La définition du bien-être équin retenue pour ce guide est basée sur la définition du BEA donnée par l'ANSES (saisine n° 2016-SA-0288) : « *le bien-être d'un cheval est l'état mental et physique positif lié à la satisfaction de ses besoins physiologiques et comportementaux, ainsi que de ses attentes. Cet état varie en fonction de la perception de la situation par le cheval* ». En pratique, cette définition correspond aux 5 libertés et aux 12 critères du Welfare Quality® :

5 libertés FAWC	12 critères WQ®
 Absence de faim et de soif	Absence de faim prolongée Absence de soif prolongée
 Absence d'inconfort	Confort autour du repos Confort thermique
 Absence de douleur, de blessures et de maladies	Absence de blessures Absence de maladies Absence de douleurs causées par les pratiques d'élevage ou d'utilisation
 Liberté d'expression d'un comportement normal	Facilité de déplacement Expression des comportements sociaux Expression des autres comportements
 Absence de peur et de détresse	Bonne relation Homme-Animal Etat émotionnel positif

La référence aux 5 libertés est rappelée tout au long du guide, à l'aide des pictogrammes du tableau.

L'approche méthodologique retenue pour l'élaboration de la Charte et de ce guide a donc consisté à utiliser ces critères comme base de l'analyse des risques d'atteinte au bien-être équin ([voir annexe 1](#)). Cette approche thématique et non linéaire correspond mieux à la carrière longue et diverse des chevaux et permet de se centrer sur l'animal.

Pour chacun des 12 critères définissant le bien-être animal dans le projet Welfare Quality®, le comité de rédaction a développé :

- > les atteintes potentielles au bien-être de l'animal,
- > une estimation de la gravité,
- > une estimation de la fréquence,
- > la détermination des facteurs à l'origine de l'atteinte,
- > des indicateurs d'alerte ou de surveillance.

Le comité de rédaction a pu réaliser ce travail à partir du vécu des professionnels, de l'expertise des vétérinaires et des techniciens, ainsi que des données scientifiques lorsqu'elles existent. Les facteurs de risques ont été particulièrement détaillés : à partir de ces informations, il est possible de cibler les risques majeurs pour déterminer les éléments de maîtrise de ces risques. Cinq grandes catégories de risques ont pu être distinguées : l'animal risque pour lui-même, l'environnement ou le milieu de vie, les équipements et le matériel, les méthodes de gestion et l'Homme.

La grille d'analyse a été élaborée sous forme de tableur excel et complétée de manière collaborative par l'ensemble des membres du comité. Les professionnels de chaque secteur ont été sollicités pour réaliser cette analyse dans leur domaine. Pour cela, ils ont identifié le cycle de vie des équidés de leur secteur et indiqué les principaux risques qu'ils identifiaient au cours de ce cycle, ainsi que les bonnes pratiques associées. La compilation du retour des professionnels, des données scientifiques existantes et des travaux réalisés par l'IDELE, l'AVEF, la FNC et l'IFCE, ont permis d'incrémenter la grille d'analyse. Il a été acté que les « risques » spécifiques aux différentes utilisations ne seraient pas traités dans le présent guide (voir champ d'application).

Pour la douleur, la méthodologie des 3S a été adoptée : en s'appuyant sur l'expertise de l'IDELE, le comité de rédaction a formulé, pour chacune des pratiques douloureuses identifiées, les mesures possibles de suppression de la cause de douleur, de substitution de l'intervention douloureuse par une procédure qui l'est moins et de soulagement de la douleur par des moyens thérapeutiques.

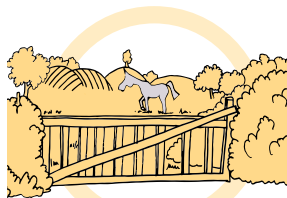
Reflète de la diversité des pratiques les plus courantes sur le terrain en matière de bien-être équin et des connaissances scientifiques, la grille d'analyse a servi de base pour élaborer :

- > les 8 mesures de bien-être équin, croisement des pratiques, des connaissances, de la réglementation internationale et de l'analyse des risques ;
- > les fiches techniques déclinant de manière pratique et pragmatique chacune des 8 mesures de bien-être équin.

Construction des 8 mesures de bien-être équin

Les 8 mesures de bien-être équin établies par les professionnels, exposées en préambule du guide, sont issues à la fois de l'analyse des risques d'atteinte au bien-être équin menée par le comité de rédaction ([voir annexe 1](#)) et des principes de bien-être animal reconnus internationalement, à savoir les 10 principes du code terrestre de l'OIE relatifs à l'amélioration de la santé et du bien-être des animaux d'élevage, les 5 libertés du FAWC et les 12 critères du Welfare Quality®. Le tableau suivant positionne les composantes du bien-être équin par rapport aux recommandations des 10 principes, des 5 libertés et des 12 critères :

	PRINCIPES OIE	LIBERTÉS	CRITÈRES WQ®
 MESURE 1	10 : La manipulation des animaux doit favoriser une relation positive entre les hommes et les animaux et ne provoquer ni blessure, ni panique, ni peur durable, ni stress évitable.	5 : Absence de peur et de détresse en veillant à garantir des conditions de vie et un traitement des animaux évitant toute souffrance mentale.	11 : Bonne relation homme-animal. 12 : Etat émotionnel positif.
 MESURE 2	7 : Les animaux doivent avoir accès à suffisamment de nourriture et d'eau selon leur âge et leurs besoins afin de conserver une santé et une productivité normales et d'éviter tout épisode prolongé de faim, soif, malnutrition ou déshydratation.	1 : Absence de faim et de soif par la possibilité d'accéder librement à de l'eau et de la nourriture saines pour le maintien d'un bon niveau de santé et de vigueur.	1 : Absence de faim prolongée. 2 : Absence de soif prolongée.



MESURE 3

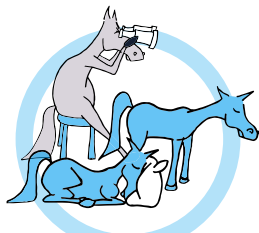
3 : L'environnement physique, y compris les sols (surfaces de marche, de repos ou autres), doit être adapté à l'espèce, et doit réduire au minimum le risque de blessures et de transmission de maladies ou de parasites aux animaux.

6 : S'agissant des animaux en stabulation, la qualité de l'air et les conditions de température et d'hygrométrie doivent être favorables à la santé des animaux et ne pas leur être préjudiciables. En cas de conditions extrêmes, il ne faut pas empêcher les animaux d'utiliser leurs méthodes naturelles de thermorégulation.

2 : Absence d'inconfort grâce à un environnement approprié, incluant un abri et une aire de repos confortables.

3 : Confort autour du repos.

4 : Confort thermique.



MESURE 4

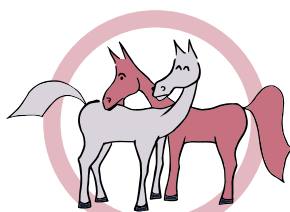
4 : L'environnement physique doit permettre aux animaux de se reposer confortablement, de bouger aisément et en toute sécurité, de changer de posture normalement et d'exprimer leurs comportements naturels.

2 : Absence d'inconfort grâce à un environnement approprié, incluant un abri et une aire de repos confortables.

4 : Liberté d'expression d'un comportement normal grâce à un espace suffisant, des installations adaptées (...)

3 : Confort autour du repos.

5 : Facilité de mouvement.



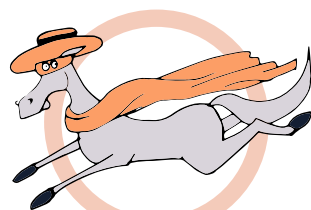
MESURE 5

5 : Le regroupement social des animaux doit être opéré afin de favoriser un comportement social positif et de réduire au minimum blessure, détresse et peur chronique.

4 : Liberté d'expression d'un comportement normal grâce à (...) la compagnie d'autres congénères.

9 : Expression des comportements sociaux.

10 : Expression des autres comportements.



MESURE 6

1 : La sélection génétique doit toujours prendre en considération la santé et le bien-être des animaux.

2 : Les animaux sélectionnés pour être introduits dans un nouvel environnement doivent passer par un processus d'adaptation au climat local et être capables de s'adapter aux maladies, parasites et aliments du nouveau milieu.

3 : Absence (...) de blessures et de maladies par des mesures de prévention ou un diagnostic rapide, suivi du traitement approprié.

6 : Absence de blessures.

7 : Absence de maladies.

8 : Les maladies et les parasites doivent être évités et maîtrisés dans toute la mesure du possible par de bonnes pratiques d'élevage. Les animaux ayant de graves problèmes de santé doivent être isolés et traités rapidement (...)

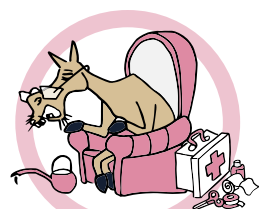


MESURE 7

9 : Si des procédures douloureuses ne peuvent être évitées, la douleur doit être traitée dans toute la mesure permise par les méthodes disponibles.

3 : Absence de douleur (...) par des mesures de prévention ou un diagnostic rapide, suivi du traitement approprié.

8 : Absence de douleurs liées à des pratiques d'élevage.



MESURE 8

8 : (...) Les animaux ayant de graves problèmes de santé doivent être (...) mis à mort dans des conditions décentes si aucun traitement n'est possible ou si la guérison est improbable.

Non présent dans les 5 libertés.

Non présent dans les critères du WQ®.

Rédaction des fiches pratiques déclinant les 8 mesures de bien-être équin

Le comité de pilotage a décidé de construire le guide à partir des 8 mesures de la Charte. Ainsi, pour chaque mesure de bien-être équin, le comité de rédaction a élaboré une fiche pratique. La compilation de ces fiches et des annexes utiles à leur compréhension constitue le présent guide.

Le contenu des fiches a été rédigé par le comité de rédaction, de manière collective, en prenant en compte l'analyse des risques, les données scientifiques issues de la littérature existante, des informations techniques recueillies lors de visite de structures de la filière. Ainsi, la structuration des fiches est aussi issue d'une analyse de la littérature technique internationale. Il s'agissait de combiner les attendus du guide de l'ANSES, construit à partir de l'expérience des guides d'abattage, processus industriel linéaire, et une formulation adaptée à l'élevage qui nécessite une approche thématique et circulaire. Par rapport à un processus linéaire comme celui de l'abattage, tel que décrit dans le guide de l'ANSES, les indicateurs objectifs cheval-centré correspondent aux indicateurs de réalisation présents à chaque étape.

Un groupe de professionnels représentant les différents secteurs de la filière a fait une relecture pratique et concrète des fiches qui a permis de stabiliser leur architecture :

1. **Mesure** : la mesure telle qu'elle est énoncée dans la charte pour le bien-être équin.
2. **Objectifs** : déclinaison explicative de la mesure.
3. **Première auto-évaluation simplifiée des pratiques** : questions en lien avec la mesure pour permettre au professionnel de se positionner par rapport aux objectifs de la mesure et aux points de réglementation.
4. **Indicateurs objectifs cheval-centré** : cette partie reprend les éléments qui permettent de mesurer l'état de bien-être de l'animal pour la mesure concernée. Elle s'appuie sur l'analyse de risques d'atteintes au bien-être équin et les données scientifiques/vétérinaires qui font consensus. L'annexe 2 croise l'ensemble des indicateurs cheval-centrés et environnementaux avec les 10 principes de l'OIE et les 5 libertés.
5. **Points de vigilance** : ils correspondent aux facteurs de risques principaux recensés dans la grille d'analyse de risques.
6. **Concrètement que faire si ?** : cette partie correspond aux principales atteintes recensées dans la grille d'analyse de risques en termes de fréquence et/ou de gravité. L'atteinte est présentée sous forme de question et la réponse apportée reprend les bonnes pratiques qui font consensus, les données reconnues par tous. Elle donne aux professionnels des solutions pour remédier à l'atteinte mise en évidence par les indicateurs.
7. **Ce qu'il faut savoir** : éléments de connaissance, zootechnie principalement, en lien avec la mesure. Lorsqu'il apparaît nécessaire de développer des points, une fiche spécifique est rédigée. C'est par exemple le cas pour les méthodes d'apprentissage chez le cheval.

L'ensemble des références bibliographiques qui ont permis de rédiger chaque fiche, ainsi que les textes réglementaires en lien avec la mesure ont été compilés par le comité de rédaction et sont présentés respectivement au chapitre 3 et à l'annexe 3.

Les directives suivantes ont guidé la rédaction des fiches pour décliner de façon pratique les mesures de la Charte :

- > apporter un niveau de détail suffisant pour que les mesures puissent être mises en œuvre par les professionnels, sans pour autant perdre de vue la diversité du public, tout en s'attachant à rester simple ;
- > retenir des formulations les plus positives possibles : elles déclinent une Charte sur le bien-être et non le mal-être ;
- > montrer qu'une amélioration en matière de bien-être équin est possible pour tous.

Les membres du comité de pilotage ont pu ainsi valider une première version du document qui a été soumise aux associations de protection des animaux et à des experts scientifiques extérieurs au projet. Leurs suggestions d'évolution ont été prises en compte et intégrées dans les fiches. Cette étape de partage a permis de s'assurer que la démarche cheval-centré et les objectifs de résultats sur l'animal correspondaient aux attentes des parties prenantes. Le partage avec les experts scientifiques a également permis d'affiner certains termes spécifiques.

La liste complète des participants à la rédaction de la Charte et du guide est disponible en [annexe 4](#).

COMMENT UTILISER CE GUIDE ?

L'ENGAGEMENT DE TOUTE LA FILIÈRE CHEVAL DANS LA MISE EN ŒUVRE DE PRATIQUES RESPECTUEUSES DU BIEN-ÊTRE ÉQUIN

Quelques principes liminaires

Le bien-être du cheval implique d'abord de proscrire tout acte de maltraitance active volontaire, ainsi que tout acte de maltraitance passive, par méconnaissance, qui porteraient atteinte à l'intégrité physique et à l'état mental de l'animal. La douleur est un élément primordial dans la prise en compte d'atteinte au bien-être animal.

En cas d'atteinte au bien-être des équidés, les signes observés peuvent être physiques, physiologiques ou comportementaux. Le professionnel, « homme de cheval », doit être en capacité de reconnaître ces signes.

La pratique, quelle soit à but sportif, de loisir ou pour le travail, doit être raisonnée en fonction de l'état de santé et de bien-être des animaux afin de ne pas induire de douleur ou blessure évitable.

Enfin, il est indispensable de noter que l'abandon, en particulier des vieux chevaux, est une atteinte majeure à la santé et au bien-être animal.

Contenu du guide

Le présent guide est complémentaire à la Charte d'engagement de la filière pour le bien-être équin dont il constitue la déclinaison pratique et pédagogique.

La Charte, présentée en préambule de ce guide, décrit les principes et les engagements, définit les objectifs éthiques et techniques partagés par les organisations professionnelles signataires. Les principes retenus s'appuient sur la définition et les principes de l'OIE. Destinée aux professionnels, elle est l'élément de communication principal, synthétique et précis. La Charte a été signée officiellement au Salon International de l'Agriculture de mars 2016 ([voir Préambule](#)).

Le guide de bonnes pratiques permet l'application des engagements de la Charte. Il donne aux professionnels des recommandations pratiques, les indicateurs de surveillance de l'état de bien-être des chevaux, ainsi qu'un outil d'auto-évaluation pour s'assurer qu'ils sont sur la bonne voie. En partant des objectifs de la Charte et des mesures de bien-être équin qui y sont énoncées, le guide propose, sous forme illustrée et accessible au plus grand nombre, des recommandations pratiques et techniques, pouvant servir de base à la démarche de progrès.

Il est composé de 4 chapitres :

- > Chapitre 1 : présentation du guide
- > Chapitre 2 : fiches de bonnes pratiques visant à assurer le bien-être équin
- > Chapitre 3 : bibliographie
- > Chapitre 4 : annexes

Les indicateurs, les points de vigilance et les recommandations pour assurer le bien-être équin sont décrits dans le [chapitre 2](#).

Le [chapitre 3](#) apporte une sélection d'éléments scientifiques en lien avec chacune des mesures de bien-être équin, qui peuvent aider à une meilleure compréhension des recommandations du guide et qui justifient certains des choix effectués dans celui-ci.

L'analyse des risques menée préalablement à la rédaction de la Charte et du guide est présentée au [chapitre 4, annexe 1](#). Les professionnels peuvent l'utiliser comme guide d'analyse de leurs propres pratiques s'ils le souhaitent.

Principe & objectif des fiches pratiques visant à assurer le bien-être équin

Les fiches pratiques visant à assurer le bien-être équin sont de deux sortes :

- > les fiches nommées « mesure 1 à mesure 8 » déclinent les mesures de bien-être équin inscrites dans la Charte. Il y est fait référence de la manière suivante : voir mesure x ;
- > les fiches 1 à 5, nommées « fiche », apportent une précision sur un sujet particulier en lien avec le bien-être des équidés (sujet transversal comme les stéréotypies, sujet réglementaire comme l'identification, précision en lien avec une mesure comme les principes de l'apprentissage, la construction d'un nouveau bâtiment ou les plantes toxiques). Il y est fait référence de la manière suivante : *pour des informations détaillées sur xxx, voir fiche xxxx*.

L'objectif est de fournir aux professionnels de la filière des éléments les aidant à s'inscrire dans une démarche de progrès pour la prise en charge du bien-être équin au sein de leur structure. Les fiches peuvent renvoyer les unes vers les autres, ce qui n'empêche pas de pouvoir les utiliser de manière autonome également.

Lecture & appropriation des fiches pratiques

En préambule de chaque fiche, après un rappel de la mesure et de ses objectifs, une auto-évaluation est proposée aux professionnels, afin qu'ils puissent, en amont de toute autre action, faire un point sur leurs pratiques en lien avec la mesure concernée.

Les indicateurs permettant de mesurer le niveau de bien-être des équidés sont ensuite listés. Ces indicateurs sont majoritairement centrés sur l'animal, dans une logique de résultat observable sur ce dernier. Des indicateurs au vert indiquent que le bien-être est assuré. Des indicateurs au rouge témoignent d'une dégradation du bien-être. Les professionnels peuvent chercher les raisons de cette dégradation du bien-être à l'aide des points de vigilance. Plusieurs points peuvent être à l'origine de la dégradation constatée.

Les bonnes pratiques et des éléments d'informations complémentaires, notamment d'ordre biologique ou zoologique, sont alors proposés aux professionnels. Les bonnes pratiques précisent les solutions possibles qui font consensus pour remédier à la situation. Elles sont présentées sous forme de questions « concrètement que faire si ? ». Les éléments d'informations présentés à la rubrique « ce qui qu'il faut savoir » peuvent être complétés par la compilation de la réglementation, située en [annexe 3](#), et par la bibliographie présentée au [chapitre 3](#).

Les éléments présents dans les différentes fiches, à l'exception des éléments d'ordre réglementaire, peuvent être interprétés en fonction du contexte propre à chaque structure.

L'évaluation des pratiques préconisée par le présent guide

La Charte nationale pour le bien-être équin est une démarche de progrès, il est donc possible pour tout professionnel de la filière qui le souhaite de s'y engager, pour perfectionner ses pratiques. Les professionnels pouvant intervenir à différents moments du cycle biologique des chevaux, à travers l'élevage ou la détention, avec une diversité de modes d'action, il est dans un premier temps plus pertinent de privilégier l'auto-contrôle afin de toucher un maximum d'acteurs de la filière. Les professionnels peuvent donc se positionner à l'aide du questionnaire présent au début de chaque fiche pratique et/ou de l'application « auto-évaluer ses pratiques en matière de bien-être équin » niveau confirmé. Ces autodiagnostic peuvent être réalisés aussi souvent que chacun l'estime nécessaire pour progresser dans ses pratiques. L'application permet de conserver l'historique des précédentes évaluations et voir ainsi la progression entre les auto-évaluations réalisées.

Ces autodiagnostic permettent d'aborder l'ensemble des points clés permettant d'assurer le bien-être des équidés présents sur la structure. Le professionnel peut rapidement identifier les mesures sur lesquelles il y a potentiellement atteint au bien-être équin (celles auxquelles il a une majorité de réponses commençant par « non ») et identifier les solutions qu'il peut mettre en place pour y remédier à l'aide des rubriques de la fiche.

Suite à chaque positionnement, les professionnels peuvent définir les mesures sur lesquelles ils souhaitent progresser, ce qu'ils prévoient de faire pour réaliser cette progression et les délais qu'ils envisagent pour atteindre ces objectifs de progrès. Il est conseillé de les formaliser à travers un plan d'action pour les 6 ou 12 mois à venir. Les professionnels peuvent prendre contact avec un expert (conseiller, vétérinaire, éthologue...) pour réaliser cette démarche et peuvent également bénéficier de nombreuses formations. Cette prise de recul permet d'aborder de manière critique ses pratiques, de les questionner et d'envisager des pistes pour les améliorer.

L'évaluation de la prise en compte du bien-être équin au sein des établissements

En préambule, il est à noter les éléments suivants, propres aux équidés et à la filière :

- > les équidés sont gérés de manière individuelle dans la grande majorité ;
- > les situations des professionnels sont très diverses, avec des lieux de détention pouvant accueillir entre 1 et plus de 100 équidés ;
- > les établissements de la filière ne possèdent pas d'unité industrielle, ce sont des exploitations agricoles, des établissements équestres, des centres d'entraînement...

Les professionnels, responsables des établissements, mais aussi leurs salariés en contact avec les chevaux (le cas échéant), œuvrent dans le respect du bien-être équin au quotidien. Des points d'attention spécifiques peuvent être instaurés à l'aide des fiches pratiques en fonction du mode de gestion de l'établissement. Par exemple lors de la distribution de l'alimentation, il est possible de noter la présence d'aliments non consommés, un cheval qui ne présente pas d'intérêt pour la distribution... ou lors de la préparation des chevaux il est possible de noter la présence de lésions, blessures, difficultés de locomotion, une attitude inhabituelle vis à vis de l'homme, une température ou une respiration anormales....

Les objectifs de résultats sur l'animal sont présentés dans les fiches pratiques du présent guide, à travers les indicateurs. Les professionnels peuvent ainsi mettre en œuvre leur propre contrôle du bien-être équin. Lorsque les résultats ne sont pas conformes à ceux attendus (indicateurs dans le rouge), ils peuvent rechercher l'origine des problèmes rencontrés (points de vigilance) et/ou faire appel à une expertise pour mettre en place des solutions (« concrètement que faire si ? »).

L'évaluation de la prise en compte du bien-être équin au sein des établissements par les organismes de la filière

Les organismes de la filière ont mis en place différentes possibilités, en plus des formations détaillées dans le paragraphe suivant, pour accompagner au mieux les professionnels dans leur engagement volontaire :

- > la visite sanitaire obligatoire a pour thématique le bien-être, ce qui permet aux professionnels de faire le point sur le bien-être de leurs équidés et leurs pratiques avec leur vétérinaire sanitaire de manière régulière (tous les 2 ans) ;
- > les professionnels du secteur des courses hippiques auront de plus l'occasion de faire un point sur le bien-être de leurs équidés, à l'élevage et à l'entraînement, à l'occasion des contrôles organisés par les vétérinaires missionnés par la FNCH (tous les 2 ans);
- > les professionnels du secteurs équestre labellisés « école française d'équitation » par la FFE, seront contrôlés sur des points garantissant le respect du bien-être équin (tous les 18 à 36 mois);
- > les différents labels existants dans la filière devraient trouver des équivalences avec les critères de bien-être équin du présent guide, afin de certifier également leur respect.

L'ensemble de ces contrôles peut être assimilé à des contrôles de 2nd niveau. Ils s'appuient sur une grille de points de clé élaborée par le comité de pilotage pour évaluer la prise en compte du bien-être équin au sein des établissements par les organismes de la filière. Cette grille peut être utilisée par les professionnels qui le souhaitent sur leur exploitation. Elle est disponible en [annexe 5](#).

Les professionnels concernés par ces différents contrôles pourront obtenir une marque de reconnaissance validant leur «travail dans le respect de la Charte pour le bien-être équin».

De façon générale, il est recommandé qu'un bilan annuel du contrôle du bien-être équin par les professionnels soit réalisé, soit dans le cadre d'une procédure propre au professionnel, soit dans celui d'un contrôle de 2nd niveau.

La réalité augmentée : mode d'emploi

La réalité augmentée permet l'enrichissement du manuel avec des animations, des vidéos, l'accès à des documents complémentaires via une tablette ou un smartphone.

1



Télécharger l'application
« Bien-Être Équin ».

2



Repérer et flasher les pages disposant du
picto ci-contre.

3



Visionner le contenu enrichi.

Application « Bien-Être Équin » gratuite sur :





LA FORMATION

UN ÉLÉMENT ESSENTIEL POUR L'INTÉGRATION DANS UNE DÉMARCHE DE PROGRÈS

La formation des professionnels de la filière fait partie intégrante de la démarche, en référence au 11^{ème} principe de l'OIE : « *Les éleveurs et les préposés aux animaux doivent posséder suffisamment de compétences et de connaissances pour garantir que les animaux seront traités dans le respect des mesures présentées ci-dessus* ». Il est donc essentiel que les équidés soient soignés par un personnel possédant les aptitudes, les connaissances et les capacités professionnelles appropriées. De plus, la formation est un élément essentiel pour garantir la sécurité des professionnels en contact avec les animaux. Pour les professionnels de la filière, il s'agit donc de :

- >> Pouvoir s'approprier les 8 mesures de bien-être équin afin de les mettre en œuvre ;
- >> Justifier d'un niveau de connaissances relatif au bien-être animal pour garantir les cinq libertés : absence de soif, de faim, de malnutrition, absence de peur ou d'anxiété, absence de maladies ou de blessures, absence d'inconfort, possibilité d'exprimer un comportement naturel.

Pour ce faire, les professionnels ont pu, peuvent, pourront bénéficier d'une information précise sur les points suivants :

- >> *connaissance de la réglementation relative à la détention et à la protection des équidés ;*
- >> *connaissance de la physiologie des équidés, de leurs besoins fondamentaux, de leur comportement et du concept de stress ;*
- >> *connaissance des aspects pratiques de la manipulation des équidés ;*
- >> *connaissance des soins d'urgence à donner aux équidés en attendant le vétérinaire, des mesures d'urgence à prendre pour leur fin de vie et des mesures de biosécurité préventive ;*
- >> *information spécifique sur la Charte pour le bien-être équin, ou une équivalente.*

L'application « auto-évaluer ses pratiques en matière de bien-être équin » niveau confirmé permet aux professionnels d'identifier des formations afin d'améliorer leurs connaissances et leurs pratiques en matière de bien-être équin.

Pour encourager les professionnels à suivre une ou plusieurs formations, la FNC a mené un travail avec les fonds de formations agricoles qui peuvent accompagner les professionnels pour financer leur formation : VIVEA pour les chefs d'exploitation et leurs conjoints ; le FAFSEA à destination des salariés ; ainsi qu'avec les conseillers chambres d'agriculture qui pourront apporter des conseils personnalisés directement sur les exploitations. En particulier, pour bénéficier de l'accompagnement financier, les formations devront faire appel à un formateur ayant suivi une formation spécifique proposée par la FNC.

L'accompagnement par les vétérinaires dans la cadre de la visite sanitaire obligatoire participera également à la formation des professionnels.

Pour les nouveaux installés et les jeunes en formation, le bien-être équin sera abordé dans les parcours de formation, afin qu'ils puissent acquérir ces éléments indispensables pour la conduite de leur future exploitation.

GLOSSAIRE

AFFILIATIF : d'affiliation, action de s'associer à une cause, de se reconnaître dans les idées ou les actions que l'on voit.

AGONISTIQUE : se dit d'un comportement agressif.

ALLO-GROOMING : toilettage mutuel.

ANIMAL GRÉGAIRE : animal qui vit en troupeau, au sein d'un groupe.

ANIMAL SOCIAL : animal qui aime être en contact avec ses congénères, ou avec des animaux d'une autre espèce, ainsi qu'avec l'Homme.

ANTAGONISTE : substance se fixant sur les mêmes récepteurs cellulaires qu'une substance de référence, en empêchant celle-ci de produire tout ou partie de ses effets habituels.

BIOSÉCURITÉ : ensemble des mesures visant à sécuriser l'exploitation de ressources biologiques, notamment en prévenant les risques de contamination, de pollution de l'environnement ou d'appauvrissement de la biodiversité.

CARE : terme anglais, englobe les notions de soin, de s'occuper de, d'entretien d'un animal.

COMMUNICATION INTER-SPÉCIFIQUE : communication entre individus d'espèces différentes.

COMMUNICATION INTRA-SPÉCIFIQUE : communication entre individus de la même espèce.

CUSHING – MALADIE DE : également appelée syndrome de Cushing, maladie qui se caractérise par une forme d'hypercortisolisme chronique. C'est un ensemble de symptômes qui sont dus à un excès de sécrétion d'une hormone cortico-surrénalienne (le cortisol) par les glandes surrénales.

DÉPÔT ADIPEUX : ensemble des tissus adipeux de la masse corporelle d'un animal. La notation de l'état corporel d'un animal repose sur l'appréciation de l'importance quantitative des dépôts adipeux sous-cutanés, qui recouvrent sous la peau la musculature superficielle de l'animal.

DURÉE DE VIE MOYENNE : âge moyen auquel les individus d'une espèce meurent. Pour les chevaux, elle est de 25/30 ans.

EFFET REBOND : augmentation de la fréquence d'apparition d'un comportement particulier après une période de privation (ex : le cheval qui «pète en l'air» après une longue période d'enfermement).

ÉRYTHROPOÏÈSE : ensemble des mécanismes cellulaires permettant de produire les érythrocytes (ou globules rouges) dans la moelle osseuse et sous la dépendance de l'érythropoïétine. La durée moyenne de ce processus est de 5 jours, mais elle peut être raccourcie par stimulation de l'érythropoïétine. Cette hormone mieux connue sous le nom d'EPO a notamment servi de produit dopant pour des sportifs professionnels, en augmentant artificiellement le nombre de globules rouges et l'apport en oxygène dans l'organisme.

ESPÉRANCE DE VIE MOYENNE : âge jusqu'auquel peut espérer vivre un être. Pour le cheval domestique, elle est de 8 ans (les chevaux domestiques mourrent principalement de colique plutôt que de vieillesse).

ÉTAT CORPOREL : état d'engraissement atteint par un animal. Il est directement relié à la quantité de dépôts adipeux présents chez cet animal.

FLEHMEN : comportement particulier de flairage permettant l'activation de l'organe voméro-nasal qui a la particularité de détecter les phéromones, message chimique volatil renseignant sur l'état de réceptivité sexuelle et le statut social de son émetteur.

HÉMATURIE : désigne la présence de sang dans les urines. Elle peut être causée par une inflammation, une blessure ou toute autre pathologie d'un organe du système urinaire : reins, uretères, vessie, urètre...

HYPERACTIVITÉ : état d'activité constante et d'instabilité de comportement, s'accompagnant de difficultés d'attention.

HYPERALGIE : sensation douloureuse d'intensité anormalement élevée à la suite d'une stimulation douloureuse.

HYPERSENSIBILITÉ : état d'un organisme réagissant d'une manière excessive à l'introduction d'un antigène.

IMPUTRESCIBLE : qui ne peut pas pourrir.

MANIPULATION : interaction.

MASSE CORPORELLE : poids vif d'un animal diminué du poids contenu dans les compartiments digestifs.

NYCTHÉMÉRAL : cycle qui inclut, chez la plupart des espèces, une période de veille et une période de sommeil, ce qui correspond respectivement à un jour et à une nuit pour les espèces diurnes et à l'inverse pour les espèces strictement nocturnes.

PADDOCK : enclos plus réduit que le pré, avec peu ou pas d'herbe qui permet de détendre les chevaux et où ils sont nourris à l'auge.

PALPATION : examen qui permet d'apprécier, par le toucher avec la main et les doigts, l'état d'une partie du corps. Elle permet de formuler ensuite un avis ou un diagnostic.

PÉDO-CLIMATIQUE : le sol et le climat.

PHÉROMONE : substance chimique émise par un individu à dose infime et provoquant chez les individus qui l'entourent un comportement spécifique.

POSTURE ANTALGIQUE : position prise spontanément par un individu afin de diminuer la douleur.

PRÉ : appelé aussi pâture, parcelle enclose qui permet de nourrir un ou plusieurs chevaux avec de l'herbe.

PROFESSIONNEL : opérateur d'un des secteurs de la filière qui exerce une activité en lien avec l'élevage ou l'utilisation des équidés et est amené à détenir des équidés sur sa structure.

SÉNESCENCE : vieillissement naturel des tissus de l'organisme.

SLOWFEEDING : technique d'alimentation qui a pour but de compliquer la tâche du cheval lorsqu'il mange (du foin notamment), afin qu'il mange plus lentement, et donc que cela l'occupe plus longtemps. Pour cela, il ne faut pas mettre le fourrage à même le sol, mais dans un système de filet à foin par exemple.

TISSUS : éléments constitutifs des organismes vivants. Chez les équidés, il y a quatre grands types de tissus : nerveux, osseux (squelette), musculaire et adipeux.

TURBIDITÉ : teneur en matériaux légers (troubles, boue...) en suspension d'un cours d'eau, le rendant plus ou moins trouble.



LISTE DES ACRONYMES

ANSES : agence nationale de sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail
APCA : association permanente des chambres d'agriculture
ATM : animal trouvé mort
AVEF : association vétérinaire équine française
BSE : bilan sanitaire d'élevage
CRPM : code rural et de la pêche maritime
DD(CS)PP : direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations
DGAL : direction générale de l'alimentation
FAFSEA : fonds national assurance formation des salariés des exploitations et entreprises agricoles
FBB : fondation Brigitte Bardot
FDSEA : fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles
FEG : fédération des éleveurs du galop
FEI : fédération internationale d'équitation
FFE : fédération française d'équitation
FNC : fédération nationale du cheval
FNC : fédération nationale des courses hippiques
FNSEA : fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles
FSVF : fédération des syndicats vétérinaires de France
GHN : groupement hippique national
IDELE : institut de l'élevage
IFCE : institut français du cheval et de l'équitation
LFPC : ligue française pour la protection des chevaux
NEC : note d'état corporel
OIE : organisation mondiale de la santé animale
ONG : organisation non gouvernementale
PVC : polychlorure de vinyle
RESPE : réseau d'épidémiosurveillance en pathologie équine
SFET : société française des équidés de travail
SHF : société hippique française
SIRE : système d'information relatif aux équidés
SNVEL : syndicat national des vétérinaires d'exercice libéral
SPA : société protectrice des animaux
UE : union européenne
VIVEA : fonds pour la formation des entrepreneurs du vivant
WHW : world horse welfare



CHAPITRE 2

FICHES DE BONNES PRATIQUES VISANT À ASSURER LE BIEN-ÊTRE ÉQUIN

02-1 Fiches pratiques déclinant les 8 mesures de bien-être équin

02-2 Fiches informatives et/ou transversales

FICHES PRATIQUES DÉCLINANT LES 8 MESURES DE BIEN-ÊTRE ÉQUIN

Mesure 1 Établir une bonne relation homme-cheval

Mesure 2 Garantir une alimentation adaptée

Mesure 3 Offrir un lieu de vie adéquat

Mesure 4 Favoriser une activité physique et exploratoire

Mesure 5 Faciliter les contacts sociaux

Mesure 6 Veiller à la bonne santé

Mesure 7 Prévenir la douleur

Mesure 8 Assurer une fin de vie décente

MESURE 1

VEILLER À ÉTABLIR UNE RELATION DE CONFIANCE LORS DE LA MANIPULATION DES CHEVAUX ET DE LEURS CONTACTS AVEC L'HOMME



OBJECTIFS

- Il s'agit en particulier de connaître les principes de l'apprentissage.
- L'apprentissage doit être progressif, adapté aux capacités physiques et mentales des chevaux.
- Une attention particulière doit être portée aux situations nouvelles ou stressantes de manière à limiter les phénomènes de rétivité, les troubles comportementaux et les accidents.



- *Je manipule régulièrement mes chevaux pour leur confort et ma sécurité*
- *Je connais les potentielles sources de stress pour mes chevaux et je les évite autant que possible afin de prévenir les troubles comportementaux*
- *J'observe le comportement de mes équidés pour évaluer leur état de stress et anticiper leurs réactions*
- *Je connais les principes de l'apprentissage des chevaux et je les utilise pour leur éducation, notamment dans les phases importantes (sevrage, débouillage, embarquement, dressage), et pour établir une relation de confiance*
- *J'adapte le travail et le matériel à chaque cheval*

☐	☐	☐	☐
☐	☐	☐	☐
☐	☐	☐	☐
☐	☐	☐	☐
☐	☐	☐	☐

1 > évaluer la réaction du cheval à l'**approche** de l'homme



© AR

le cheval vient naturellement vers l'homme : attention, oreilles en avant ou mobiles, décontraction ;



© AR

le cheval est indifférent à l'homme : ne s'approche pas et ne fuit pas ;



© La Cense

le cheval est en état de stress ou d'alerte : encolure relevée, vocalise, défécation... ;



© Jessica Rodriguez

le cheval fuit ou évite l'homme.

2 > évaluer la réaction du cheval au **contact** de l'homme



le cheval accepte le contact de l'homme : attention, oreilles en avant ou mobiles, décontraction ;



le cheval accepte les manipulations effectuées par l'homme ;



le cheval présente des signes d'inconfort ponctuels lors des manipulations : oreilles plaquées, fouillements de la queue, le cheval bouscule l'homme ;



le cheval a un comportement agressif envers l'homme : morsures, coups de pieds, ruades, cabrés...

3 > évaluer l'attitude du cheval lors de l'utilisation



© AR

le cheval ne présente pas de signes d'inconfort : attention, oreilles en avant ou mobiles, décontraction ;



© La Cense

le cheval présente des signes d'inconfort ou d'évitement : oreilles plaquées, fouaillements de la queue, encensement, ouverture de la bouche, enfermement, relèvement de l'encolure, creusement du dos ;



© pixabay

le cheval présente des signes de résistance forte voire d'agressivité envers l'homme : morsures, ruades, cabrage...

L'optimisation des conditions de vie, d'alimentation, de logement, d'interactions sociales, de santé..., est un préalable à la construction d'une bonne relation homme/cheval. Les différents points présentés ci-après contribuent à établir une relation optimale au cours des interactions proprement dites avec l'homme, tout en préservant la sécurité de chacun.

- Connaissance et prise en compte des **caractéristiques sensorielles, comportementales et cognitives** du cheval ;
- Connaissance des **caractéristiques physiologiques** du cheval :
 - > Biomécanique ;
 - > Biologie de l'effort ;
 - > Développement physique ;
- **Interactions** avec le cheval :
 - > Compétence et comportement des intervenants lors des interactions ;
 - > Fréquence et durée des interactions ;
 - > Spécificité de la manipulation des poulains : premiers jours de vie, contexte social ;
 - > Absence de mauvais traitements ;
 - > Matériels et techniques non coercitifs ;
 - > Connaissance et mise en œuvre des principes de l'apprentissage ;
 - > Travail adapté aux capacités du cheval : limites physiques et mentales.

CONCRÈTEMENT, QUE FAIRE SI ?...

Il est important de rappeler en préambule que les professionnels qui manipulent et éduquent les chevaux, à tous les stades de leur vie, doivent posséder un grand sens animalier. Leur expérience et leurs connaissances doivent être suffisantes, pour que leurs gestes et leurs attitudes soient justes, précis et adaptés afin d'être compris et rassurants pour les chevaux.

Pour des informations détaillées sur les principes de l'apprentissage, voir [fiche 1](#).

1 >> Que faire si le cheval est inquiet, surpris lors d'une interaction avec l'homme ?

Les capacités sensorielles très développées du cheval lui permettent de détecter des signaux subtils émis par l'homme, qu'ils aient été volontaires ou non.

Tenir compte des capacités sensorielles du cheval lors de l'abord et du travail permet de préserver la sécurité du couple homme/cheval et permet au cheval d'associer cette relation à des événements positifs.

Il s'agit par exemple : de prévenir le cheval pour éviter l'effet de surprise, comme siffler lors de l'abord par l'arrière, de laisser le temps au cheval de s'adapter lors de changements brusques de luminosité, d'adapter l'intensité de ses aides à chaque cheval, aussi bien à pied qu'en selle...



© pixabay

Les cyclistes se sont manifestés en parlant, évitant ainsi l'effet de surprise pour les chevaux.

2 >> Que faire si le cheval présente des problèmes lors des interactions avec l'homme : agressivité, peur, manque d'attention ou de respect, comportements indésirables voire dangereux ?

Ces différents problèmes de relation avec l'homme peuvent avoir plusieurs origines : une douleur physique, un environnement non adapté - en particulier pauvre en interactions avec les congénères -, une expérience passée ou encore une méthode d'apprentissage inadaptée. Pour un problème donné, les comportements exprimés peuvent différer d'un cheval et d'un contexte à l'autre.

Lors de l'apparition de tels problèmes, il convient d'essayer d'en déterminer la ou les origines, avec l'aide des professionnels compétents, afin de les résoudre (voir mesures [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#) et [7](#)).

Le respect des principes de l'apprentissage est un préalable pour limiter les problèmes lors des interactions avec l'homme.

La bonne application des principes de l'apprentissage implique des signaux clairs : bon accord des aides, signaux identiques pour une même demande et effectués au bon moment. Cela permet une bonne compréhension du cheval, contribue à sa motivation et évite les apprentissages involontaires, responsables de comportements indésirables.

Il est recommandé d'éviter d'utiliser la peur et la fuite lors de l'apprentissage, afin de préserver la sécurité du cavalier/manipulateur et du cheval. Les comportements acquis de cette façon et/ou involontairement, sont plus résistants à l'extinction, c'est à dire plus difficiles à supprimer.

Pour des informations détaillées sur les principes de l'apprentissage, voir [fiche 1](#).

La bonne adéquation entre les caractéristiques du cheval - plus ou moins peureux, grégaire, sensible tactilement... - son utilisation et son utilisateur est également favorable à la sécurité du couple homme/cheval, ainsi qu'au bien-être du cheval et à sa performance.

En général, les chevaux plus émotifs, vifs et sensibles au toucher, seront plus adaptés à des disciplines sportives et à des cavaliers confirmés. Les caractéristiques inverses correspondront, généralement, mieux à des cavaliers peu expérimentés.

Avoir le cheval « idéal » et le conserver demande d'être vigilant sur les conditions de son environnement et le choix des méthodes d'apprentissage, qui peuvent participer à le rendre plus émotif.

3 >> Que faire si le cheval a peur ?

Il est important d'analyser les raisons de la peur du cheval et de connaître son histoire ainsi que ses expériences passées. Il est recommandé de faire preuve de beaucoup de calme et de patience, voire de clarté, afin de rassurer le cheval et de lui donner un cadre. L'utilisation de renforcement positif peut aider à diminuer la peur induite par l'objet chez le cheval.

Par exemple, placer des objets susceptibles d'induire de la peur dans un lieu où le cheval peut explorer à son rythme et s'enfuir sans contrainte permet l'habituation.

Il est conseillé de ne pas utiliser la force pour obliger un cheval à aller vers l'objet de sa peur.

Pour des informations détaillées sur les principes de l'apprentissage, voir [fiche 1](#).



© Delphine Laborde
© Magali van der heyden

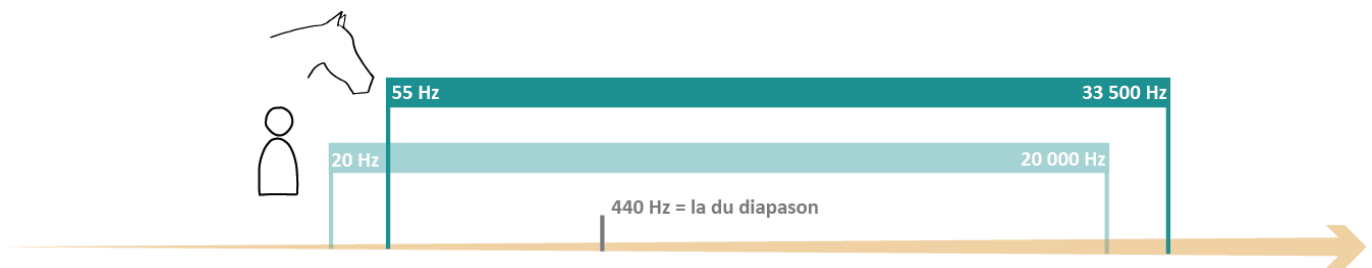


Chevaux allant vers des objets susceptibles d'induire de la peur sans contrainte.

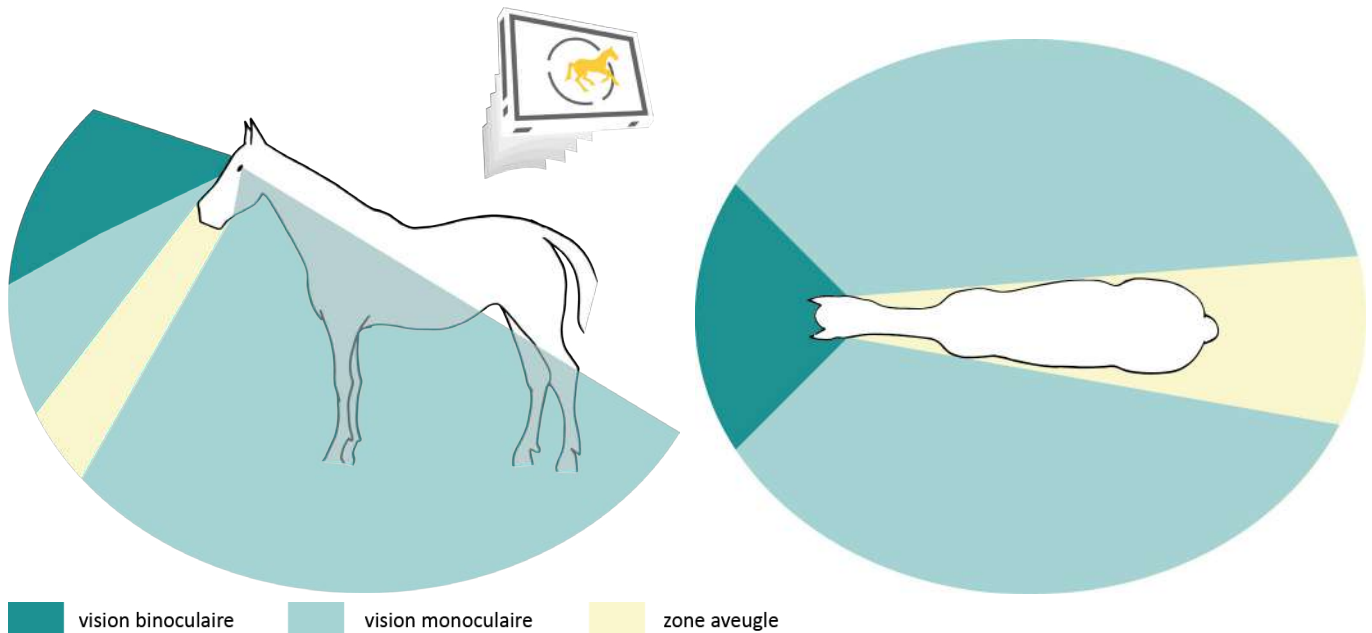
➤ Les chevaux ont des capacités sensorielles très développées

Les chevaux ont des capacités sensorielles très développées qui leur permettent de surveiller attentivement leur environnement afin de prévenir l'arrivée d'un prédateur.

Bien connaître la façon dont le cheval perçoit son environnement permet de comprendre ses réactions. Les sens les plus susceptibles d'impacter la relation avec l'homme sont la vue, l'ouïe et le toucher, dont il convient de garder présentes à l'esprit les particularités : vision panoramique, perception des sons aigus, sensibilité tactile élevée...



La perception des sons chez les équidés et chez l'homme : les équidés perçoivent les ultrasons, sons inaudibles pour l'homme dont la gamme de fréquence se situent entre 20 000 et 10 000 000 Hertz.



La vision des équidés.

➤ La réactivité chez le cheval

La réactivité, qui peut se traduire par des réactions de peur exacerbées, est une des dimensions du tempérament du cheval. Dans la mesure où elle possède une composante génétique, elle est naturelle chez le cheval et il convient donc d'en tenir compte dans l'établissement de la relation avec le cheval. Les expériences vécues par le cheval peuvent moduler son émotivité.

➤ La posture d'alerte chez le cheval

Chez le cheval, la posture d'alerte, ou posture de vigilance, se caractérise par une posture haute, avec l'encolure et la queue relevées, le cou, les oreilles et la tête dans une position fixe.

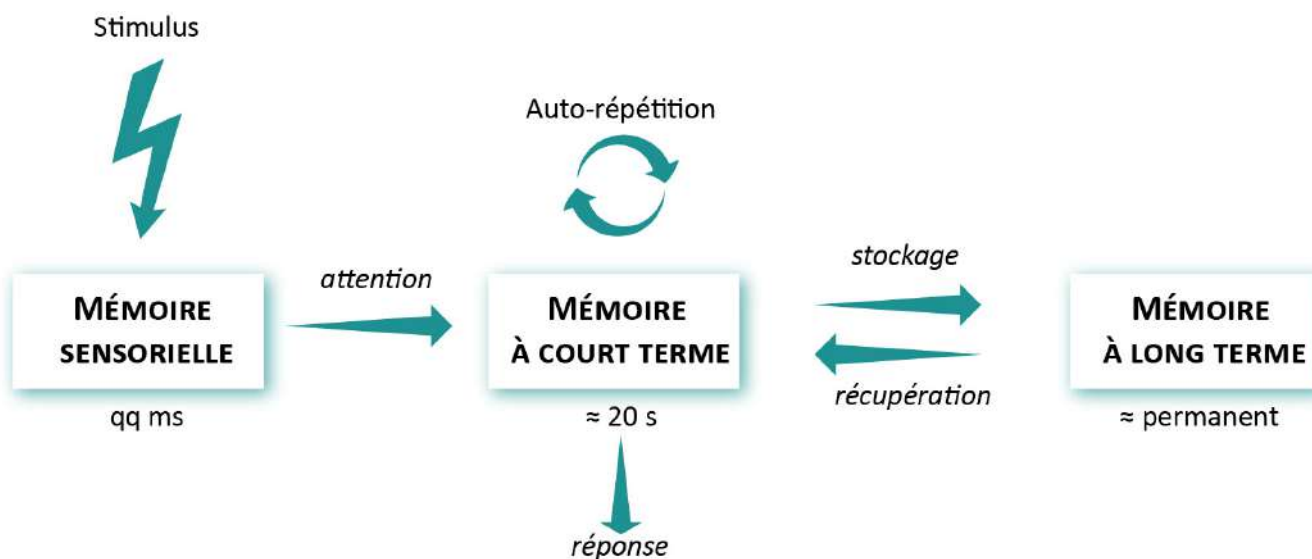


Cheval en posture d'alerte.

➤ Le fonctionnement de la mémoire chez le cheval

La mémoire de travail, ou mémoire à court terme, est la capacité du cheval à se rappeler un événement, pendant un court délai, alors que l'événement n'est plus présent. La mémoire à court terme est d'environ 20 secondes chez le cheval. Ceci permet de comprendre la nécessité d'utiliser des délais très courts lors des apprentissages, par exemple entre l'obtention du comportement souhaité et la récompense, ou entre le comportement indésirable et la punition.

Les chevaux possèdent également une mémoire à long terme : ils sont capables de retenir des informations issues de l'apprentissage pendant plusieurs années, qu'il s'agisse de comportements souhaités ou non. La prise en compte des expériences passées du cheval est donc importante pour expliquer certains de ses comportements.



d'après Atkinson & Shiffrin, 1968

Le fonctionnement de la mémoire chez le cheval.

➤ La relation homme/cheval

Cette relation s'inscrit dans une histoire, au fil des interactions successives développées avec la mère, qui influent à leur tour sur la relation qui sera construite avec le futur cheval. Il est important de laisser le plus possible le cheval acteur de cette relation. Des interactions fréquentes et courtes sont préférables à des interactions longues et rares. Certaines périodes sont plus propices à l'établissement de la relation, comme le sevrage et le débouillage. Par contre, les manipulations post-natales sont à proscrire.

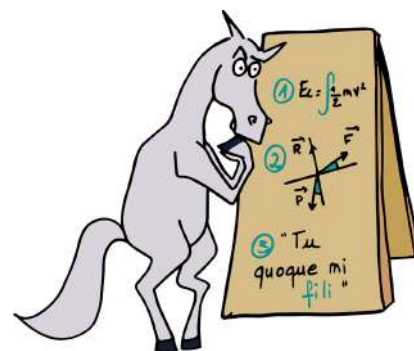


Exemple de relations avec des équidés de races et d'âges différents.

La mise en œuvre des principes de l'apprentissage, lors de manipulations régulières et adaptées, contribue à obtenir un cheval confiant en l'homme. Les premiers apprentissages à pied peuvent commencer avec la mère avant le sevrage et continuer régulièrement jusqu'au débouillage, puis être utilisés pour les soins et le travail. Le sevrage et le débouillage constituent des périodes particulièrement délicates dans l'établissement de la relation homme/cheval.

La connaissance et le respect des capacités du cheval facilitent une bonne progression dans le travail du cheval, tout en limitant ses défenses ou sa perte de motivation. Il s'agit en particulier de s'intéresser à :

- ses capacités physiques : croissance, musculation, entraînement cardiaque et respiratoire ;
- ses capacités mentales, en lui fixant des challenges atteignables à travers un entraînement régulier et progressif, limitant la douleur et facilitant la réussite des exercices ;
- ses capacités d'attention et de concentration.



L'utilisation de matériels, comme les selles, les sangles, les mors, les bridons, les muserolles ou les enrênements... bien entretenus, propres, adaptés et utilisés de façon appropriée, participe à l'élaboration de la relation homme/cheval en favorisant les apprentissages, évitant la douleur et les défenses chez le cheval (voir [mesure 7](#)).

Pour des informations détaillées sur les principes de l'apprentissage, [voir fiche 1](#).



➤ Les spécificités de la manipulation du poulain

Le lien d'attachement entre la mère et son jeune s'instaure dans les premières heures. Si le poulain ne nécessite pas de soin d'urgence à la naissance, il est bénéfique de laisser la jument le lécher et de le laisser prendre sa première tétée, avant qu'il ne soit manipulé par l'homme. Cela permet l'établissement du lien exclusif, réciproque et sécurisé entre la mère et son jeune, participe à la bonne intégration ultérieure du poulain dans le groupe et à une meilleure acceptation du contact humain. Ceci ne doit pas exclure l'indispensable surveillance du couple mère poulain pendant les premières heures de la vie.

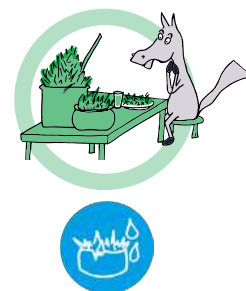
Il est ensuite possible de manipuler avec précautions le poulain, en le laissant libre de partir et autant que possible acteur de la relation, pendant quelques minutes par jour, au cours de sa première quinzaine : brossage, pansage, prise des pieds... Il sera ainsi plus facile de le manipuler au cours des mois suivants. La mère, qui est un modèle pour le poulain, peut également être utile comme médiateur de la relation à l'homme, lors de ces différentes manipulations. Cette pratique a des effets bénéfiques sur la relation homme/poulain jusqu'à un an plus tard. Le sevrage peut être une occasion d'augmenter les interactions avec le poulain pour entretenir la relation avec l'homme.



Différents exemples de manipulations des poulains à différents stades de leur développement.

MESURE 2

GARANTIR UN APPROVISIONNEMENT EN EAU ET EN ALIMENTS SUFFISANT ET ADAPTÉ AUX BESOINS PHYSIOLOGIQUES ET COMPORTEMENTAUX DES CHEVAUX AINSI QU'À L'INTENSITÉ DU TRAVAIL QUI LEUR EST DEMANDÉ



OBJECTIFS

- Il s'agit de veiller à la bonne santé des chevaux et de prévenir les risques de frustration en respectant les équilibres et les temps de prise alimentaire, notamment par l'apport quotidien de fibres.



ABREUVEMENT

Je fournis à mes chevaux un libre accès à une eau de bonne qualité pour assurer leur santé, en toute saison

Je dispose d'abreuvoirs dont la conception ne risque pas de blesser les chevaux

Je protège et j'entretiens les points d'eau

☐	☐	☐	☐
☐	☐	☐	☐
☐	☐	☐	☐

ALIMENTATION

Je fournis à mes chevaux une alimentation en quantité et qualité suffisante, notamment en fibres, pour les maintenir en bonne santé et satisfaire leurs besoins physiologiques et comportementaux

Je fournis aux chevaux qui travaillent une alimentation adaptée à leur activité physique

J'assure les bonnes conditions d'hygiène lors de la production, de la récolte, du stockage ou de la distribution des aliments

☐	☐	☐	☐
☐	☐	☐	☐
☐	☐	☐	☐

ABREUVEMENT

1 > évaluer l'état de déshydratation du cheval, en combinant au moins 2 des tests suivants :

- **présence** / **absence** de coliques
- par le test du pli de peau : le pincement de la peau entre le pouce et l'index, au niveau de l'épaule en avant ou au milieu de l'encolure, permet d'évaluer l'état de déshydratation du cheval. L'évaluation se fait en observant la persistance du pli de peau après l'avoir pincée fortement :
 - A l'état normal, le pli disparaît en moins de 2 secondes et la peau se remet à plat ;
 - En cas de déshydratation modérée, le pli reste marqué entre 2 et 3 secondes ;
 - En cas de déshydratation plus importante, le pli reste marqué plus de 3 secondes.



Test du pli de peau.

- par le test du seau d'eau : le cheval ne boit pas ou boit normalement quand on lui présente un seau d'eau s'il n'est pas assoiffé et boit avec avidité s'il est assoiffé ;
- par l'observation des crottins : des crottins secs et durs sont signe de déshydratation.



Test du seau d'eau.



Crottins d'aspect sec et dur, présence de parasites (gastérophiles).



Crottins d'aspect normal.

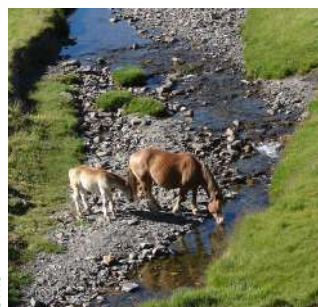
- 2 > évaluer la **présence** / **absence** et le type de point d'eau (exemples non exhaustifs)



Abreuvoir automatique.



Abreuvoir.

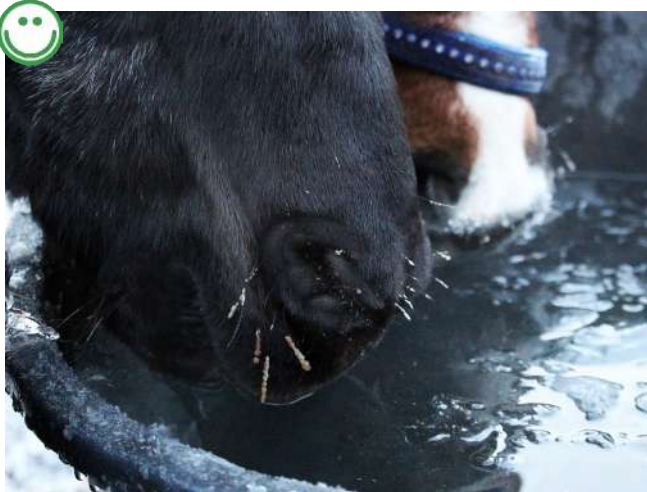


Point d'eau naturel.



Bac.

- 3 > évaluer l'état de fonctionnement du point d'eau



Abreuvoir en bon état de fonctionnement, dont la glace a été cassée pour permettre au cheval de boire en hiver.



Abreuvoir qui fuit.

- 4 > évaluer l'état de propreté du point d'eau



Point d'eau satisfaisant pour les chevaux.



Point d'eau trop trouble pour permettre aux chevaux de s'abreuver.

A noter : la couleur de l'eau n'est pas un critère de qualité pour les chevaux.

Il faut plutôt s'attacher à analyser la turbidité, l'odeur, le goût et l'absence de contaminations (absence d'algues vertes).

- 5 > évaluer la température de l'eau : dans l'idéal, la température de l'eau est supérieure à 8°C afin de limiter les problèmes digestifs (coliques...)

ALIMENTATION

1 > évaluer la note d'état corporel (NEC) du cheval

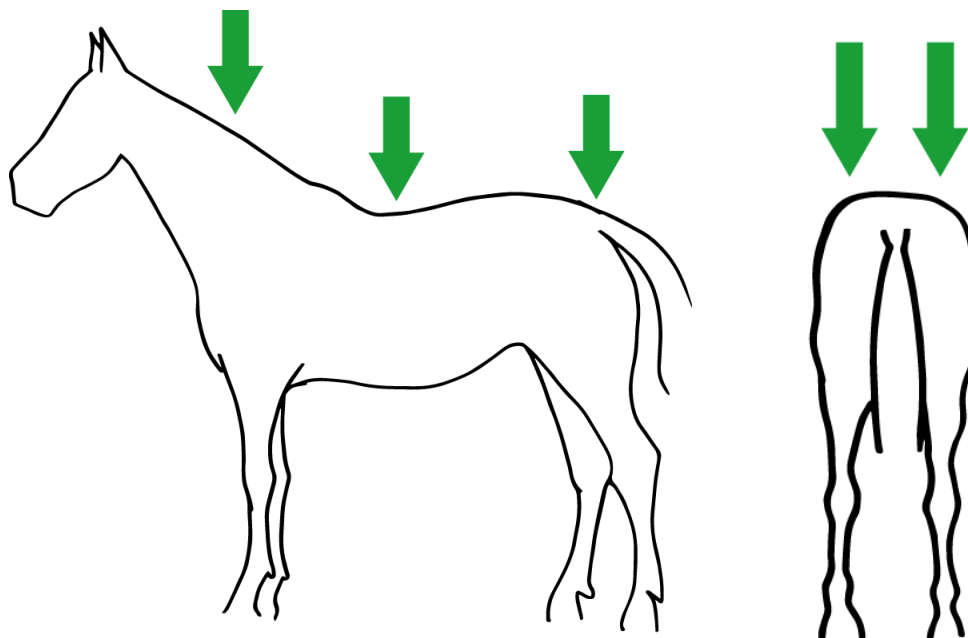
La NEC est une évaluation standardisée de l'état d'engraissement des animaux, qu'il faut cependant **pondérer par les prédispositions individuelles de chaque individu. Elle est dépendante de la disponibilité alimentaire et des pratiques d'alimentation, du stade de reproduction, des performances et des activités (travail, ...), de l'état parasitaire, de l'état de la dentition, de l'état sanitaire.**

L'évaluation de l'état d'engraissement des animaux se fait à l'aide de critères visuels et de palpations afin d'évaluer l'importance des dépôts adipeux sous-cutanés. L'utilisation du système de notation de la NEC avec une échelle simplifiée permet de définir 3 niveaux : maigreur anormale, NEC normale, obésité anormale. Cette échelle peut être utilisée pour toutes les races d'équidés.

1.1 > l'appréciation visuelle

L'évaluation de l'état d'engraissement commence par une inspection générale du côté de l'animal, afin d'évaluer la graisse couvrant l'encolure, les côtes, l'épaule, le dos, l'abdomen et le bassin. La ligne du dos est un critère qui s'évalue uniquement visuellement.

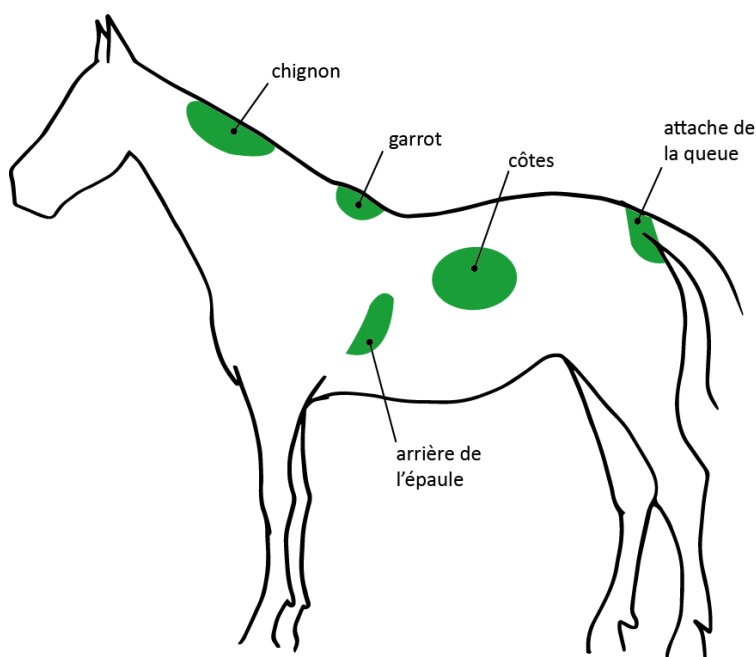
Puis se placer derrière le cheval, avec une distance de sécurité, et évaluer la graisse autour des os des vertèbres du haut de la queue, la forme de la croupe, la visibilité de la colonne vertébrale et des os de la hanche. La forme de la croupe est un critère qui s'évalue uniquement visuellement.



1.2 > l'appréciation à l'aide des palpations

Les palpations permettent d'évaluer l'importance en termes d'étendue et d'épaisseur des dépôts adipeux sous-cutanés, donc superficiels.

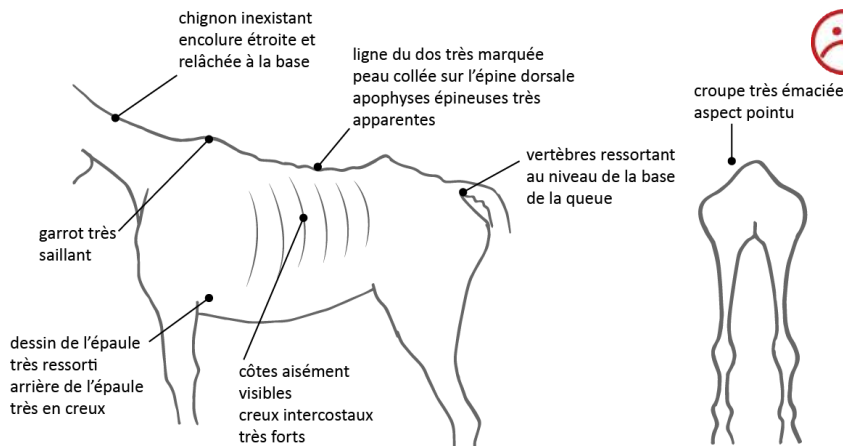
Ces dépôts peuvent être appréciés à l'aide de la main, en différents points du cheval. Les zones de palpations sont l'encolure, le garrot, l'arrière de l'épaule, les côtes et l'attache de la queue.



1.3 > le barème de notation

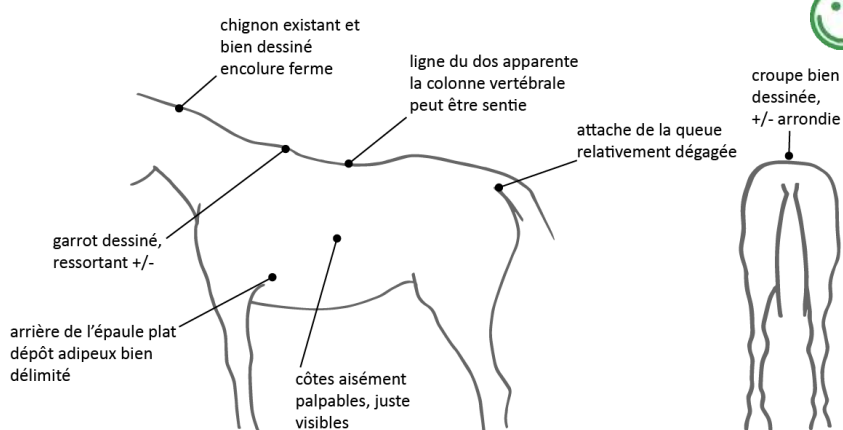
Il permet de déterminer le score du cheval et donc son état corporel :

- Le score 1 correspond à une maigreur anormale ;
- Les scores 2, 3 et 4 correspondent à un état normal où 3 est la note optimale ;
- Le score 5 correspond à une obésité anormale.



Maigreur anormale (Score 1) :

- Encolure : encolure de brebis, étroite et relâchée à la base ;
- Dos et côtes : côtes aisément visibles, épine dorsale proéminente, peau creusée ;
- Bassin : bassin et croupe proéminents, arrière train creusé mais peau souple, creux profond sous la queue.



NEC normale (Score 2 à 4) :

Score 2 :

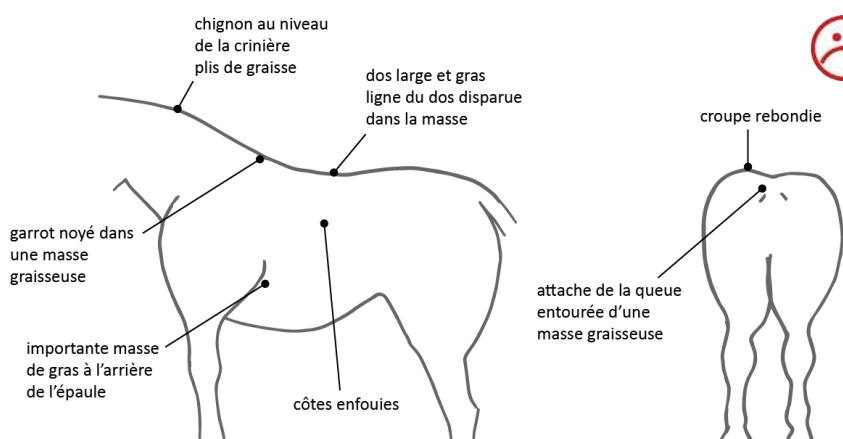
- Encolure : étroite mais ferme ;
- Dos et côtes : côtes juste visibles, épine dorsale couverte, mais colonne vertébrale peut être sentie ;
- Bassin : arrière train plat des deux côtés de l'épine dorsale, croupe bien dessinée, un peu de gras, légère cavité sous la queue ;

Score 3 :

- Encolure : pas d'arête, (sauf pour les étalons), encolure ferme ;
- Dos et côtes : côtes juste couvertes et facilement senties, pas de gouttière le long du dos, épine dorsale bien couverte mais la colonne vertébrale peut être sentie ;
- Bassin : couvert de graisse et arrondi, pas de gouttière, bassin aisément senti ;

Score 4 :

- Encolure : légère arête, large et ferme ;
- Dos et côtes : côtes bien couvertes ;
- Bassin : gouttière jusqu'à la base de la queue, bassin couvert d'un gras mou, nécessité d'une pression ferme pour le sentir.



Obésité anormale (Score 5) :

- Encolure : arête marquée, très large et ferme, plis de graisse, chignon au niveau de la crinière ;
- Dos et côtes : côtes enfouies, ne peuvent pas être senties, gouttière profonde le long du dos, dos large et gras ;
- Bassin : large gouttière jusqu'à la base de la queue, bassin enfoui, qui ne peut pas être senti.

2 > évaluer les quantités journalières consommées :

- > aliments non consommés qui restent d'un jour sur l'autre,
- > quantités consommées plus importantes que celles conseillées pour la morphologie, l'âge et l'activité du cheval,...
- > refus de consommer certains types d'aliments...

3 > évaluer la **présence**/**absence** et le type de stéréotypies

Pour des informations détaillées sur les troubles comportementaux et leur caractérisation, voir [fiche 2](#).

4 > évaluer l'état et le type de fourrage et des compléments le cas échéant



Foin enrubanné.

© N.C.



Foin de bonne qualité.

© MD



Foin moisi.

© IFCE

ABREUVEMENT

- Etat physiologique du cheval (voir « [ce qu'il faut savoir](#) ») ;
- Abreuvoirs : état de fonctionnement et remplissage ;
- Abreuvement adapté aux besoins et à l'activité du cheval ;
- Accès à l'abreuvement garanti pour tous les chevaux : nombre et position des abreuvoirs, gestion de la hiérarchie dans les lots ;
- Gestion de l'abreuvement au cours du travail : entre les reprises dans les centres équestres, à l'entraînement, avant et lors des compétitions, avant et pendant les courses... ;
- Qualité de l'eau : souillure, potabilité, température, stagnation, risques sanitaires ...

ALIMENTATION

- Raisonnement de l'alimentation équine en fonction de la physiologie et de l'activité du cheval : composition et fréquence des repas, ordre de distribution des aliments, durée de prise alimentaire... ;
- Quantité et qualité des aliments, en particulier apports et accès à des aliments fibreux ;
- Accès à l'alimentation garanti pour tous les chevaux : nombre de places au râtelier, nombre de points d'alimentation, gestion de la hiérarchie dans les lots (voir [mesure 5](#)), gestion de la cohabitation entre plusieurs espèces... ;
- Alimentation au pâturage : estimation et gestion de la disponibilité en herbe et de sa qualité, physiologie et morphologie du cheval, gestion de la rotation, gestion du surpâturage/sous pâturage, mise à l'herbe trop précoce... ;
- Affections bucco-dentaires ou autres troubles de la santé (voir [mesure 6](#)) ;
- Gestion des risques particuliers : moisissures, foin poussiéreux, présence de plantes toxiques au pâturage...

Pour des informations détaillées sur les plantes toxiques pour les chevaux, voir [fiche 4](#).

CONCRÈTEMENT, QUE FAIRE SI ?....

ABREUVEMENT

1 >> *Que faire si le cheval montre des signes de soif prolongée : indicateurs de déshydratation, coliques... ?*

- Contacter le vétérinaire si l'état de déshydratation du cheval le nécessite ;
- Inspecter les systèmes d'abreuvement tous les jours pour s'assurer de leur bon fonctionnement en particulier en cas de risque de gel ;
- Si l'eau est distribuée au seau ou si les accès sont fractionnés, mettre en place un approvisionnement, à titre indicatif toutes les 6 heures, pour que le cheval dispose toujours d'une eau de bonne qualité ;
- Sécuriser les abreuvoirs pour éviter qu'ils ne se renversent et /ou causent de blessures aux chevaux ;
- Maintenir les abreuvoirs propres ;
- Rendre l'accès aux points d'eau facile et sécurisé pour les chevaux. Lorsque cela est possible, il est recommandé d'installer les points d'eau à hauteur de poitrail. Cela permet au cheval d'être en position assez naturelle pour boire et il ne peut pas, même en grattant avec ses antérieurs, se prendre les pieds dedans. Cela limite aussi les risques de souillures ;
- Lors de la mise en place de nouveaux systèmes d'abreuvement, laisser aux chevaux le temps d'adaptation dont ils ont besoin ;
- Adapter les quantités d'eau aux besoins et à l'activité de chaque cheval (voir « [ce qu'il faut savoir](#) ») ;
- Être vigilant pendant la période froide : l'eau peut geler et il peut être nécessaire de casser la glace, plusieurs fois par jour, pour que les chevaux puissent accéder à l'eau ;
- Vérifier la qualité de l'eau dans les points d'eau naturels et prévoir, en cas d'incertitude sur sa qualité, un abreuvement artificiel complémentaire. Des analyses d'eau peuvent être menées pour s'assurer de la qualité de l'eau : qualité physique, chimique, bactériologique, contamination avec des herbicides et pesticides. A noter que la couleur de l'eau n'est pas un critère de qualité pour les chevaux, il faut plutôt s'attacher à analyser la turbidité, l'odeur, le goût et la température ;
- Adapter l'approvisionnement en eau au taux de matières sèches contenues dans les aliments. Les chevaux ont besoin de 2 à 4 litres d'eau par kilogramme de matières sèches consommées ;
- S'assurer que tous les chevaux d'un même lot peuvent avoir accès à l'eau, y compris les chevaux dominés. Il peut être nécessaire de répartir l'eau en plusieurs lieux et/ou d'augmenter le nombre de points d'accès. Dans le cas d'abreuvoirs automatiques en stabulations libres et/ou sous abris d'herbage pour un groupe, il est recommandé d'avoir au moins 2 abreuvoirs pour qu'il y en ait toujours un qui fonctionne en cas de panne mécanique. Il est également recommandé de considérer la taille et la composition du groupe. Par exemple, s'il y a des poneys et des chevaux, adapter la hauteur d'une partie des abreuvoirs pour que tous puissent boire ;
- Consulter des conseillers techniques ou le vétérinaire si les problèmes persistent.

ALIMENTATION

L'interprétation de la Note d'Etat Corporel (NEC) est à réaliser en fonction du stade physiologique, de l'âge et de l'utilisation des chevaux.

1 >> Que faire si le cheval refuse de s'alimenter ?

Si le cheval ne mange pas mais qu'il a l'air en bonne santé, s'assurer :

- qu'il n'y a pas dans la mangeoire ou le râtelier d'éléments empêchant le cheval de se nourrir (animal mort...);
- qu'il n'y a pas eu de modification dans la composition de ses aliments et veiller à leur qualité ;
- qu'il peut s'abreuver facilement ;
- qu'il n'a pas de problèmes de dentition, une blessure ou une plaie dans la bouche ou une inflammation de la gencive ou de la langue. Contacter un vétérinaire ou un dentiste équin pour vérifier la bouche du cheval ;

Si le cheval ne s'alimente pas depuis plus de 12 heures et/ou qu'il n'a pas l'air bien : vérifier ses paramètres physiologiques (voir [mesure 6](#)) et contacter le vétérinaire.

2 >> Que faire si le cheval présente une maigreur anormale (NEC <2) ?

- Vérifier l'historique et l'état sanitaire du cheval, entre autres problèmes dentaires, de pieds et statut vis-à-vis du parasitisme, ainsi que ceux du groupe dans lequel il se trouve ;
- S'assurer que les mangeoires sont adaptées au cheval et en quantité suffisante dans le cas de groupes. Il est recommandé de distribuer les concentrés dans des mangeoires sans angle vif pour éviter toute blessure. Elles peuvent être soit accrochées à la paroi, de préférence dans un angle, soit posées au sol. Pour les stabulations ou abris d'herbages devant accueillir des lots de chevaux, la mangeoire devrait occuper soit la totalité de la longueur de la paroi du fond, soit les deux petits côtés de l'abri ou de la stabulation ;
- Évaluer les quantités et la qualité des aliments disponibles ou distribués, notamment présence/absence de moisissures, de plantes toxiques. *Pour des informations détaillées sur les plantes toxiques pour les chevaux, voir [fiche 4](#) ;*
- Revoir la ration : mettre en place un plan progressif, sur plusieurs jours, en substituant les aliments distribués par des aliments adaptés aux besoins ou en introduisant un ou des aliments complémentaires dans la ration ;
- Veiller en particulier à analyser la quantité et/ou la qualité de l'herbe au pâturage ou celle du foin. Astuce : le temps de pâturage permet une première approche de la qualité. S'il s'agit de nourrir les chevaux uniquement ou principalement à base d'herbe, il est recommandé de faire une étude de « rationnement herbe ». La surface nécessaire par cheval est généralement comprise entre 0,5 et 1 ha, à nuancer en fonction de la région, de la qualité des sols, du climat, de la rotation, de la typologie d'exploitation : mixte chevaux/bovins ou non ;
- S'assurer que tous les chevaux d'un même lot peuvent avoir accès à la nourriture, y compris les chevaux âgés ou dominés. L'observation du groupe au moment des repas doit permettre de vérifier que chacun a sa place « à table ». Pour mémoire, il est conseillé de répartir l'alimentation en plusieurs lieux et d'augmenter le nombre de points de distribution si nécessaire ;
- Vérifier et séparer l'alimentation des différentes espèces lorsqu'elles cohabitent ;
- Consulter des conseillers techniques ou le vétérinaire si les problèmes persistent.

3 >> Que faire si le cheval est obèse (NEC >4) ?

- Évaluer les quantités et la qualité des aliments disponibles ou distribués ;
- Mettre en place un plan progressif en substituant les aliments distribués par des aliments adaptés aux besoins en énergie ou en diminuant les aliments complémentaires dans la ration, ou augmenter l'exercice / le travail du cheval. Il faut rester vigilant sur l'apport suffisant de fibres dans la ration du cheval mis au régime. D'une façon générale, en été particulièrement, les chevaux n'ont pas besoin de concentrés ;
- La mise en place d'un régime demande un suivi particulier du cheval afin de s'assurer qu'il ne développe pas de carences ;
- Consulter des conseillers techniques ou le vétérinaire si les problèmes persistent.

4 >> Que faire si le cheval présente des ulcères récidivants (voir [mesure 6](#)) ?

- Consulter le vétérinaire ;
- S'assurer que l'environnement de vie du cheval n'est pas source de stress ;
- Veiller à donner le foin en premier lorsque foin et aliments complémentaires (grain, granulés...) sont distribués aux chevaux ;
- Augmenter le taux d'aliments fibreux dans la ration de ces chevaux ;
- Augmenter la durée des prises alimentaires ;
- Fractionner les apports en aliments concentrés en augmentant nombre de repas quotidiens ;
- Réaliser des transitions alimentaires progressives, en particulier lors de la première mise au pré.

5 >> Que faire si le cheval présente des stéréotypies liées à une mauvaise gestion de l'alimentation ?

Il est recommandé d'agir de manière à accroître le temps d'ingestion des chevaux, pour cela plusieurs pistes :

- Augmenter le taux d'aliments fibreux dans la ration de ces chevaux et/ou diminuer les concentrés ;
- Augmenter la durée des prises alimentaires : distribuer le foin dans des filets à foin ou autre système de slowfeeding comme les bacs à foin.

Lors de la mise en place de ces systèmes, il faut être attentif à leur positionnement : s'ils sont trop hauts, les chevaux vont adopter une position de leur tête trop haute et en tension, qui peut entraîner des problèmes ostéo-articulaires.



© Agroscope HNS



© DB



© DB



© DB



© IFCE

Exemples de systèmes de slowfeeding.

ABREUVEMENT

➔ Les besoins en eau des chevaux sont importants et très variables

L'eau est le nutriment le plus important pour les chevaux. Les besoins en eau des chevaux sont fonction de l'âge, du poids, des conditions climatiques (température, humidité), du travail, de l'état de santé, du type d'alimentation, ainsi que du stade physiologique pour les juments. Les chevaux ont besoin de 5,2 litres d'eau/100 kg/jour, ce qui revient à fournir 10 - 15 litres par jour à des poneys de 200-300 kg, 15 - 25 litres à des chevaux de 300-450 kg, 25 - 30 litres à des chevaux de 450-500kg et plus pour les chevaux de plus de 500kg. Ces besoins sont à doubler ou tripler pour les chevaux qui travaillent. Ils sont augmentés chez les juments en fin de gestation et en début de lactation (jusqu'à 80 litres par jour).



ALIMENTATION

➔ Les chevaux sont des herbivores mais ne sont pas des ruminants

Les chevaux sont des monogastriques, avec un petit estomac non élastique. En conditions naturelles, ils passent environ 15-16 h par jour à brouter de l'herbe et d'autres aliments plus ligneux, comme les joncs ou les écorces. Ils mangent et digèrent en continu.

La valorisation de la fraction cellulosique de l'aliment est réalisée par la flore microbienne du gros colon. Il est donc important qu'un apport régulier de fibres maintienne l'équilibre de cette flore. Le taux de fibres des aliments est défini par le taux de cellulose brute. Les principaux aliments fibreux consommés par les chevaux sont l'herbe, le foin, le foin enrubanné, le foin déshydraté et la paille.

Les aliments complémentaires, ou concentrés, ne visent à couvrir que des besoins liés à des états physiologiques ou des activités particulières. Ils sont composés des grains comme l'avoine, l'orge ou le maïs, ainsi que des aliments du commerce utilisables en complément ou complets (granulés). Les aliments complémentaires, riches en amidon, sont valorisés au niveau de l'intestin grêle et sont assimilés rapidement par l'organisme.

L'ordre de distribution des aliments doit pouvoir respecter ces différentes valorisations. S'ils ne sont pas disponibles à volonté, il est conseillé de distribuer les fourrages en premier, au moins une heure avant les concentrés.

Les tables d'alimentation de l'INRA permettent de calculer les quantités de fibres et de concentrés recommandées pour couvrir les besoins des chevaux.



Utilisation	Apports journaliers						Consommation de matière sèche (kg)*
	UFC	MADC (g)	Ca (g)	F (g)	Mg (g)	Na (g)	
Cheval de selle de 450 kg ¹							
Entretien							
> cheval au repos	4.2	275	23	14	6	11	6.6-8.0
Travail							
> très léger ^{2 4}	5.1	350	25	14	7	21	8.0-9.0
> léger ^{2 4}	6.6	450	27	15	8	36	9.0-11.0
> moyen ^{2 4}	7.6	515	32	17	9	46	10.0-13.0
> intense ³	6.9	470	32	17	9	39	9.5-11.5

* Les valeurs les plus faibles seront choisies pour une alimentation riche en concentrés, les plus fortes pour maximiser la consommation de fourrage.

¹Ces apports concernent le hongre et la jument.

²On a considéré que le cheval travaille 2h/jour.

³On a considéré que le cheval travaille 1h/jour.

⁴Dans le cas de sortie de courte durée, on considère un travail léger pour 1h de sortie et un travail léger pour 2h de sortie. Dans le cas de randonnée, on considère un travail léger pour 2 à 4h de randonnée et un travail moyen pour plus de 4h.

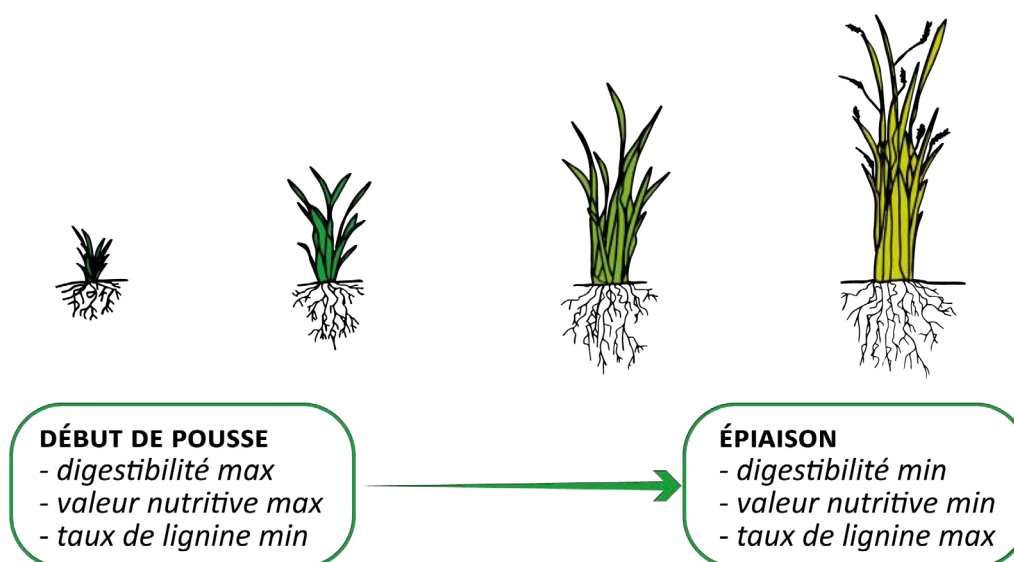
Exemple de table d'alimentation chez le cheval proposée par l'INRA



L'herbe, un atout pour les chevaux

Une prairie bien exploitée, bien entretenue et composée d'espèces diversifiées convenant aux chevaux peut leur fournir un aliment complet. Attention cependant, pour les chevaux qui ont une activité sportive, il faudra peut-être prévoir une complémentation adaptée à leurs besoins.

Les végétaux qui composent « l'herbe » ont un cycle de croissance nécessitant des périodes de repos. Pour assurer les besoins nutritionnels des chevaux, il est recommandé de maintenir l'herbe au stade feuillu. En effet, c'est à ce moment de son cycle que l'herbe est la plus riche, en particulier en sucres solubles et en protéines. Lors des stades suivants, les tiges s'allongent et se durcissent, puis les épis se forment, diminuant la valeur nutritive de l'herbe.



Le morcellement de la surface à pâturer en plusieurs parcelles dans lesquelles les chevaux tourneront permet à l'herbe de se reposer et de repousser. Suivant les conditions pédoclimatiques, la rotation des parcelles permet d'exploiter entre 3 et 5 cycles de pousse de l'herbe sur une saison de pâturage et facilite le maintien de la prairie au stade feuillu.

Une parcelle peut être exploitée environ 1 semaine par les chevaux puis mise au repos pendant 3 à 6 semaines, en fonction de la période de végétation. En fonction de la vigueur de la pousse printanière, des sous-parcelles peuvent être réservées à la fauche puis réintégrées dans la rotation si besoin l'été.

Pour éviter le surpâturage, qui entraîne la dégradation de la prairie en empêchant la repousse de l'herbe, augmente le risque de parasitisme et de carences alimentaires, les chevaux devraient être changés de parcelle. Une herbe qui fait moins de 5 cm peut être un indicateur de surpâturage, à moduler en fonction du type de chevaux et de pâture.



Pâturage rase.



Pâturage dense et riche.



Pâturage haute, en épis.

Des zones de refus, ou zones non consommées par les chevaux, peuvent apparaître dans la parcelle. Elles peuvent être liées à :

- la présence de végétaux que les chevaux n'aiment pas ;
- la dégradation de la prairie par surpâturage qui favorise l'apparition de zones sans herbe, favorables à l'installation d'adventices non consommées par les chevaux, comme le rumex, le chardon ou le bouton-d'or.



Pâturage avec des refus.



Pâturage mixte bovins / équins.

L'association de bovins et de chevaux est bénéfique pour la prairie, que ce soit en simultané ou en rotation. Les bovins sont moins sélectifs que les chevaux et pâturent moins ras, ce qui permet une diminution importante des refus.

La réalisation d'une fauche ou d'un broyage permet également d'éliminer les plantes épiées non consommées.



Pâturage mixte bovins / équins.

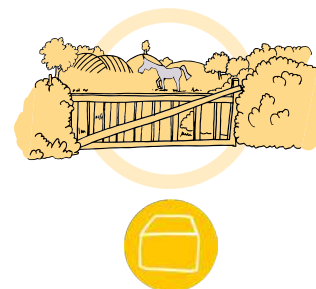
Le chargement des prairies se raisonne en fonction de la période de pousse et des besoins des chevaux :

- à la pleine période de pousse, au printemps, il est possible d'augmenter le chargement, alors qu'en été il pourra être diminué ;
- les juments pleines ou suitées ont des besoins plus importants que les chevaux sans activité sportive particulière.

Pour indication, en pleine pousse il est conseillé d'avoir 40 à 50 ares par UGB (unité gros bétail). Pour les chevaux de selle, une jument suitée correspond à 1,2 UGB et un adulte à 0,78 UGB.

MESURE 3

OFFRIR AUX CHEVAUX UN LIEU DE VIE AMÉNAGÉ DE MANIÈRE À PRÉVENIR
LES RISQUES DE BLESSURES ET DE MALADIES ET LEUR PERMETTANT DE
S'ADAPTER AUX VARIATIONS CLIMATIQUES



OBJECTIFS

- Il s'agit notamment de s'assurer du bon état des zones de vie, en particulier des sols, des clôtures et des lices.
- Il s'agit également de favoriser la possibilité pour les chevaux d'exploiter au mieux leur environnement pour se protéger des aléas climatiques en prévoyant des abris naturels ou artificiels.
- Des espaces adaptés devraient être prévus pour gérer au mieux certaines situations spécifiques (intégration d'un nouveau venu, reproduction, poulinage, sevrage, quarantaine...).



- *Je vérifie régulièrement l'état de mes bâtiments et de mes parcelles*
- *Mes installations et mes parcelles sont clôturées avec des matériaux adaptés afin de protéger mes chevaux de l'extérieur et les empêcher de s'en échapper*
- *Je propose à mes chevaux des lieux de vie adaptés à leurs besoins physiologiques*
- *Au pré, je propose à mes chevaux des abris naturels ou artificiels leur permettant de se protéger des conditions climatiques extrêmes*
- *Mes infrastructures sont aménagées de manière à pouvoir gérer les situations particulières comme la mise en quarantaine ou le poulinage*

☐	☐	☐	☐
☐	☐	☐	☐
☐	☐	☐	☐
☐	☐	☐	☐
☐	☐	☐	☐

- 1 > évaluer la possibilité pour tous les chevaux de se mouvoir sans se blesser à l'intérieur du lieu de vie, en évaluant l'**absence/présence** de blessures liées à clôture, mangeoire, angles de murs, porte... : lésions, abrasions... (voir **mesure 6** pour la description des blessures).
- 2 > évaluer l'**absence/présence** de problèmes de santé chroniques liés à de mauvaises conditions de lieu de vie : troubles respiratoires, troubles locomoteurs (voir **mesure 6** pour la description des troubles).
- 3 > évaluer les comportements de thermo-régulation (voir **mesure 6** pour l'évaluation des paramètres physiologiques) :
 - signes d'hyperthermie : comportement inhabituel, augmentation de la température corporelle, augmentation de la fréquence respiratoire, augmentation de la fréquence cardiaque, sudation, coliques ;
 - signes d'hypothermie : comportement inhabituel, diminution de la température corporelle, abattement, tremblements, coliques.
- 4 > évaluer la **présence/absence** d'abri(s) naturel(s) ou artificiel(s) permettant à tous les chevaux de s'abriter.
- 5 > évaluer la quantité, la propreté et le type de litière (paille, copeaux, lin...).



Absence de litière.



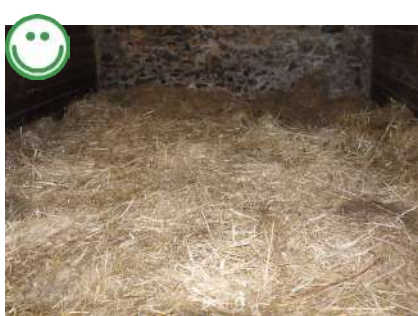
Quantité de litière insuffisante.



Quantité de litière suffisante.



Litière souillée.



Litière propre.

Pour des informations détaillées sur les lieux de vie, sous abris et au pré ou au paddock, ainsi que des conseils pour une nouvelle construction, voir [fiche 3](#).

- Dans le cas d'une **construction nouvelle** :
 - > Implantation des bâtiments et des parcelles par rapport aux vents dominants et aux brise-vents naturels ;
 - > Conception des bâtiments pour l'écurie dans son ensemble : ventilation, isolation, éclairage, ... ;
 - > Présence d'espaces permettant de gérer les situations particulières : box permettant d'isoler un cheval pour la mise en quarantaine, box de taille suffisante pour le poulinage...
- Pour les chevaux hébergés **sous abris** :
 - > Dimension du lieu de vie adaptée à la taille du cheval, dimension de la stabulation adaptée au nombre de chevaux présents dans le lot ;
 - > Hauteur de porte, de mangeoires, de râteliers, d'abreuvoirs adaptée aux chevaux ;
 - > Type de porte ou cloison permettant au cheval de percevoir les informations de son environnement ;
 - > Parois et portes adaptées : absence d'aspérités saillantes, d'interstices, de zones dangereuses, y compris au niveau des mangeoires, des râteliers et des abreuvoirs, où le cheval peut se coincer, glisser, passer un membre dans un espace... ;
 - > Usage de matériaux facilitant le nettoyage et la désinfection, y compris pour les sols ;
 - > Qualité et entretien de la litière.
- Pour les chevaux hébergés **au pré/pâturage ou au paddock** :
 - > Clôtures visibles et non dangereuses ;
 - > Surveillance et entretien régulier des clôtures. Si la clôture est électrique, s'assurer que le courant passe bien sur toute la longueur, avec une intensité suffisante en utilisant des testeurs ;
 - > Présence d'abris naturels : haies, arbres, bosquets, dénivelés... ou artificiels, en quantité suffisante par rapport au nombre de chevaux dans le pré. La nature ou la conception des abris doit permettre aux chevaux de se protéger contre les conditions climatiques extrêmes de la zone géographique concernée : protection contre les vents dominants, ensoleillement excessif, forte pluviométrie... ;
 - > Abris artificiels : hauteur de mangeoires, de râteliers, d'abreuvoirs adaptée aux chevaux, portes adaptées : absence d'aspérités saillantes, d'interstices, de zones dangereuses, y compris au niveau des mangeoires, des râteliers et des abreuvoirs, où le cheval peut se coincer, glisser, passer un membre dans un espace... ;
 - > Qualité des sols.
- **Confort thermique** lié aux pratiques :
 - > Gestion appropriée des variations brutales de température ;
 - > Gestion appropriée des chevaux tondus : séchage après l'effort, utilisation de couverture... ;
 - > Utilisation à bon escient des couvertures : quantité et qualité adaptées à la situation et au cheval.

CONCRÈTEMENT, QUE FAIRE SI ?...

1 >> Que faire si le cheval montre des signes d'inconfort thermique (coups de chaleur, coups de froid...)?

Si le cheval présente des signes d'inconfort thermique au chaud :

- vérifier l'état de santé du cheval ;
- évaluer son état de déshydratation (voir test du pli de peau [mesure 2](#)), évaluer les critères physiologiques : température, fréquence respiratoire, fréquence cardiaque (voir [mesure 6](#)) ;
- doucher le cheval et l'abreuver ;
- si les signes persistent, faire appel au vétérinaire.

Pour s'assurer que ces inconforts ne se reproduisent pas, il est recommandé :

- en intérieur : de vérifier la qualité de la ventilation, s'il n'est pas possible d'y remédier, mettre les chevaux à l'extérieur autant que possible, sous réserve de la présence d'abris et des conditions climatiques ;
- en extérieur : de vérifier la présence de zones ombragées.

Si le cheval présente des signes d'inconfort thermique au froid :

- vérifier l'état de santé du cheval ;
- évaluer les critères physiologiques : température (voir [mesure 6](#)) ;
- réchauffer le cheval : le « bouchonner », le couvrir, le rentrer ou lui mettre une couverture s'il vit dehors ;
- en intérieur : épaissir la couche de litière pour améliorer l'isolation du lieu de vie ;
- si les signes persistent, faire appel au vétérinaire.

Pour limiter ces incidents, il est conseillé de minimiser les courants d'air en intérieur comme en extérieur, ainsi que de vérifier la ration alimentaire et de l'adapter le cas échéant.

2 >> Que faire si le cheval présente des blessures liées à la clôture ?

- voir la [mesure 6](#) pour le traitement de la blessure ;
- s'assurer que la clôture est adaptée aux chevaux ;



Clôture qui pourrait être doublée à l'aide d'un fil électrique pour limiter les risques de blessures liées au passage de l'encolure entre les barreaux horizontaux.



Lice en bois limitant les risques de blessures pour le cheval.



Clôture qui pourrait être doublée pour limiter les risques que les chevaux se prennent les sabots dans les mailles du grillage.

- vérifier l'état des clôtures : absence de zones endommagées qui peuvent causer des blessures ;
- réparer les parties endommagées ;
- adapter le type de clôtures, lorsqu'elles ne sont pas réparables ou qu'elles sont dangereuses : en présence de barbelés ou d'une clôture endommagée, agir pour limiter leur action sur les chevaux. Il est possible de doubler la clôture existante d'un fil électrique suffisamment espacé par des écarteurs ou des piquets pour empêcher le contact avec les chevaux.



Clôture en bon état, bien entretenue et doublée à l'aide d'un fil électrique.



Les fils barbelés sont à doubler par un fil électrique si cela est possible.

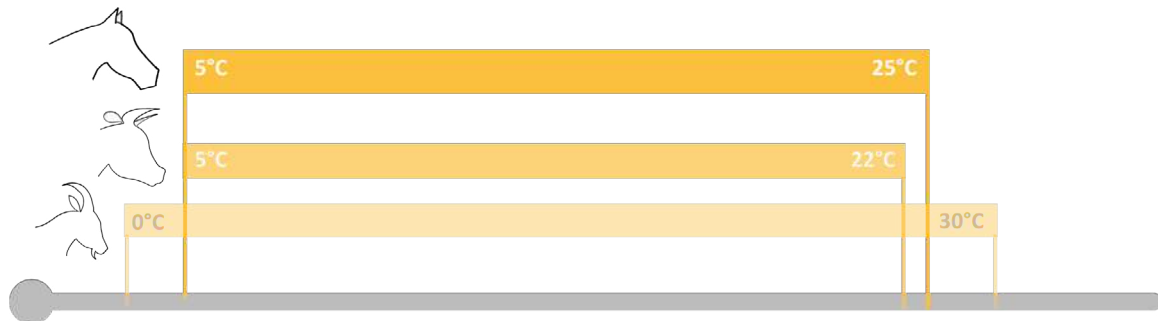
3 >> Que faire si le cheval présente des blessures liées à des éléments de l'hébergement (box, abris...) ?

- voir **mesure 6** pour le traitement de la blessure ;
- vérifier que l'hébergement est adapté aux chevaux : résistance des matériaux, surface, organisation, hauteur des éléments présents dans l'hébergement, absence d'aspérités, d'interstices... (voir « **point de vigilance** ») ;
- réparer les éléments défectueux ;
- adapter les aménagements pour supprimer les causes de blessures : des solutions existent pour doubler les parois, limiter les risques de glissades... Il est possible de contacter un spécialiste en bâtiment pour identifier les aménagements possibles.

La **fiche 3** donne des éléments pour la construction de nouveaux hébergements, ils peuvent aussi être utilisés pour améliorer un hébergement existant.

➤ Les chevaux ont une zone de confort thermique comprise entre 5° et 25°C en régions tempérées

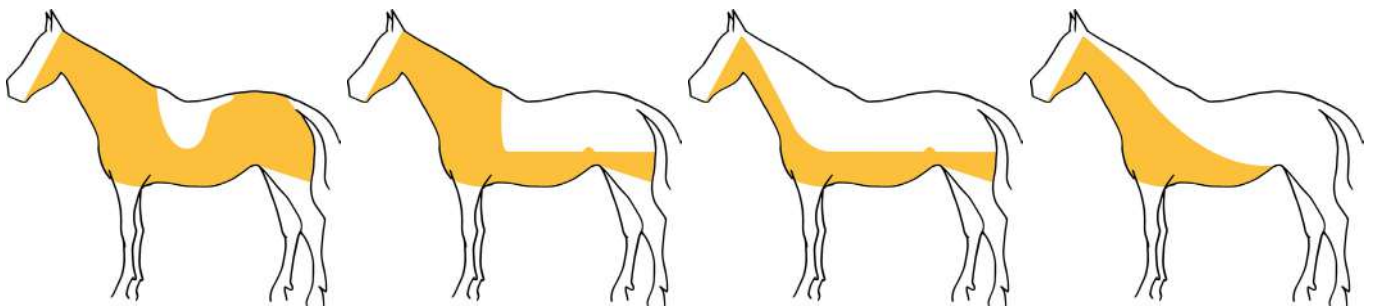
Les chevaux peuvent supporter des températures très chaudes et très froides à condition d'y être habitués progressivement. Ils sont sensibles aux variations brutales de température. Les conditions climatiques de confort peuvent être différentes en fonction de l'âge des chevaux, de leur race, et particulièrement de la nature et de la densité du pelage, de la pratique de la tonte et de leur état sanitaire. La zone de confort thermique chez un cheval est beaucoup plus étendue que chez un humain.



Zones de confort thermique de différents animaux de rente.

➤ Les conséquences de la tonte pour les chevaux

La tonte modifie le système de thermo régulation chez le cheval, aussi elle doit être réservée à des chevaux au travail qu'il convient de protéger de façon appropriée pendant la période hivernale.



Différents types de tontes.

➤ La lutte contre les températures extrêmes

Les chevaux sont des animaux qui peuvent vivre dehors toute l'année. La protection naturelle du poil, une alimentation et un abreuvement adaptés, ainsi que l'accès à un abri naturel ou artificiel sont les moyens les plus efficaces de lutte contre les températures extrêmes. Les races rustiques sont en général plus adaptées aux températures très basses.



Abri naturel.



Protection naturelle du poil.

➤ *L'importance de la litière pour les chevaux*

Traditionnellement, la litière est constituée de paille de blé, qui est préférable aux pailles d'autres céréales comme l'orge ou l'avoine. Une bonne paille est une paille :

- sèche et exempte de moisissures ;
- provenant de plantes non malades afin de garantir une bonne capacité d'absorption ;
- n'introduisant pas de risques sanitaires pour les chevaux, comme cela peut être le cas de pailles d'origines douteuses, inconnues ou à risques sanitaires.

Il existe également des litières pouvant se substituer à la paille, comme les anas de lin, les copeaux ou les sciures de bois dépoussiérées... Ces litières peuvent être utilisées pour améliorer la capacité d'absorption ou limiter les poussières. Elles permettent ainsi de gérer d'éventuelles sensibilités à la poussière ou à certaines allergies.

Ces litières de substitution ne sont pas consommables par les chevaux, leur utilisation demande donc d'adapter l'apport d'aliments fibreux, en particulier avec un accès facilité aux fourrages (sauf contre indication vétérinaire) afin de respecter le plus possible le budget-temps des chevaux en termes de recherche et consommation de nourriture (voir [mesure 4](#)).

Tous les types de litière demandent une surveillance et un entretien réguliers pour conserver leur faculté d'absorption, leur rôle isolant et pour assurer aux chevaux un lieu de vie sain : élimination des zones dégradées, renouvellement...



Paille.



Anas de lin.



Pellets de bois.

➤ *L'importance de l'état des sols pour les chevaux*

De façon générale, l'état des sols a une incidence sur la santé et le bien-être des chevaux (voir [mesures 4 et 6](#))

➤ *Les clôtures adaptées aux chevaux*

Une bonne clôture pour les chevaux est :

- visible ;
- sécurisée ;
- solide : résistante à la force que peut exercer le cheval – à l'exception des fils électriques ;
- entretenue : remplacement des éléments détériorés, tension des fils, débroussaillage/ désherbage autour des fils... ;
- adaptée la taille du/des chevaux : hauteur des fils ;
- sans danger de blessure pour les chevaux : les barbelés sont à doubler d'un fil électrique suffisamment espacé par des écarteurs ou des piquets pour empêcher le contact avec les chevaux.

Les clôtures en dur sont généralement en bois traité ou en bois imputrescible. Leur hauteur est adaptée à la taille du/des chevaux. Elles comportent 2 à 3 lices, pouvant être remplacées par des bandes PVC.

Les clôtures électriques sont de deux sortes : rubans ou fils gainés au moins pour la partie haute. Lorsque la clôture est bien installée et bien entretenue, les chevaux la respectent et il y a peu d'accident.

Les fils électriques réduisent l'espace utilisé par les chevaux qui maintiennent une distance par rapport à ces derniers. Dans le cas d'un logement en groupe, les dominés peuvent être soumis à une situation plus stressante en étant maintenus à proximité des fils électriques. Néanmoins, lorsque les chevaux sont habitués aux clôtures électriques, celles-ci n'engendrent normalement pas de stress.

MESURE 4

VEILLER À STRUCTURER & AMÉNAGER L'ENVIRONNEMENT DE VIE DES CHEVAUX DE MANIÈRE À LEUR PERMETTRE D'EXPRIMER LEURS COMPORTEMENTS NATURELS ET À LEUR OFFRIR UN CONFORT DE REPOS ET DE TRAVAIL



OBJECTIFS

- Il s'agit d'entretenir des terres, des litières et des sols adaptés, d'assurer à chaque cheval, y compris en groupe, un espace suffisant pour choisir ses postures, se reposer debout ou couché, explorer, ...
- Les chevaux doivent bénéficier d'une activité suffisante, permanente ou fractionnée : en liberté, au marcheur, au travail à pied, attelé ou monté.
- L'utilisation prolongée de l'attache doit être évitée.



CONFORT AUTOUR DU REPOS

- *Je fournis à mes chevaux un espace de vie suffisant et confortable pour que chaque cheval puisse exprimer ses comportements naturels comme se lever et se coucher sans contrainte*
- *A l'intérieur, je veille à ce que mes chevaux disposent d'une litière suffisante et de bonne qualité pour qu'ils puissent se reposer confortablement*

☐	☐	☐	☐
☐	☐	☐	☐

ACTIVITÉ

- *J'assure à mes chevaux un exercice régulier*
- *Pour les chevaux qui travaillent, j'aménage leur activité afin qu'ils puissent disposer d'un travail adapté entrecoupé de phases de détente et de déplacement libres ou de repos*
- *J'entretiens les surfaces de travail pour garantir le confort des chevaux et préserver leur intégrité*

☐	☐	☐	☐
☐	☐	☐	☐
☐	☐	☐	☐

CONFORT AUTOUR DU REPOS

1 > évaluer la **possibilité/impossibilité** pour tous les chevaux de se reposer

2 > évaluer l'**absence/présence** de signes liés à l'inconfort autour du repos : souillures, escarres, état des fourchettes...

3 > évaluer le comportement du cheval :

- **absence/présence** d'agressivité envers l'homme et les congénères ;
- **absence/présence** de stéréotypies. *Pour des informations détaillées sur les stéréotypies et leur caractérisation, voir [fiche 2](#) ;*
- **absence/présence** de comportements de défense contre les insectes et/ou d'atteintes cutanées dues aux insectes.



Comportement agressif envers un congénère.



Exemples de comportements de défense contre les insectes.



ACTIVITÉ

1 > évaluer l'**absence/présence** de boiteries et/ou de blessures liées à l'activité (voir [mesure 6](#) pour les caractériser)

2 > évaluer l'**absence/présence** de signes liés à l'insuffisance d'activité : engorgement d'un ou plusieurs membres, ...

3 > évaluer l'**absence/présence** de comportements, de type effet rebond, et/ou de stéréotypies liés à l'activité
Pour des informations détaillées sur les troubles du comportement et leur caractérisation, voir [fiche 2](#).

A noter : les comportements moteurs exacerbés lorsque le cheval est mis en liberté après une inactivité prolongée ou une activité trop contraignante sont des comportements exutoires naturels.



Comportement exutoire lors de la mise en liberté.



Cheval calme lors de la mise en liberté.

CONFORT AUTOUR DU REPOS

- Confort autour du repos en **boxes ou stabulations libres** :
 - > Taille du box : possibilité de se mouvoir dans le box, de se coucher, de se rouler et de se lever ;
 - > Densité dans l'espace de vie : possibilité pour les chevaux de se reposer tous en même temps ;
 - > Prise en compte dans la gestion des lots :
 - >> des affinités : stress engendré par la séparation et entraînant des troubles du repos ;
 - >> des antagonismes : comportements agressifs empêchant le repos ;
 - > Litière : présence, nature, qualité, quantité et entretien.
- Confort autour du repos en **extérieur** :
 - > Aménagement/entretien des espaces ;
 - > Présence de zones permettant le couchage au sec de tous les chevaux en même temps ;
 - > Présence d'abris naturels ou artificiels permettant aux chevaux de se reposer à l'abri du soleil, du vent, de la pluie, des insectes... ;
 - > Dans le cas de la gestion des sorties pour des chevaux qui alternent intérieur et extérieur, prise en compte de la période de prolifération d'insectes piqueurs ;
 - > Prise en compte dans la gestion des lots :
 - >> des affinités : stress engendré par la séparation entraînant des troubles du repos ;
 - >> des antagonismes : comportements agressifs empêchant le repos.

ACTIVITÉ

- Mouvements des chevaux en **boxes ou stabulations libres** :
 - > Espaces de vie et de circulation adaptés et/ou de taille suffisante ;
 - > Contention ponctuelle pour les soins, la préparation... ;
 - > Période de mouvement, de travail et/ou de détente, de durée et/ou de fréquence suffisante ;
 - > Régularité des sorties.
- Mouvements des chevaux en **extérieur** :
 - > Nature et qualité des sols : secs, boueux, gelés, glissants, caillouteux... ;
 - > Nature et qualité des surfaces de travail : souplesse et amorti, revêtement... ;
 - > Hygiène des sols artificiels : présence de crottins, de matières organiques en fermentation/décomposition...

CONCRÈTEMENT, QUE FAIRE SI ?....

1 >> Que faire si le cheval montre des signes de fatigue ?

Prendre en compte l'état physiologique du cheval : dans le cas d'une jument gestante proche de la mise bas, il est généralement recommandé de prévoir des surfaces doubles de celles préconisées en temps normal, le cheval âgé peut aussi nécessiter des aménagements adaptés (voir [mesure 8](#))...

Prendre en compte les pathologies particulières qui nécessitent des aménagements adaptés (voir [mesure 6](#)).

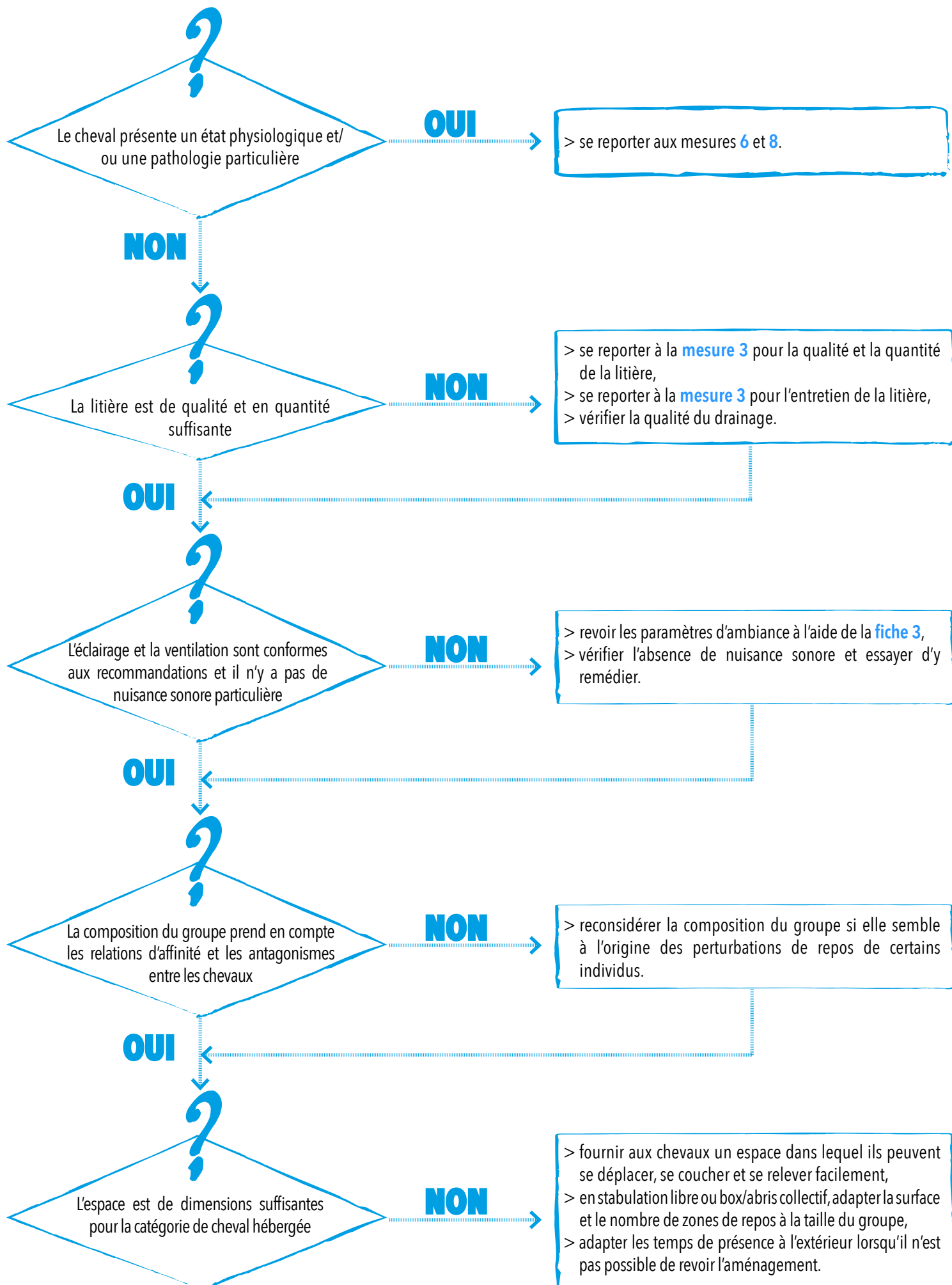
Analyser la source de l'inconfort à l'aide du logigramme adapté en fonction du lieu de vie du cheval, intérieur ou extérieur, et essayer d'y remédier.

Voir les 2 premiers logigrammes.

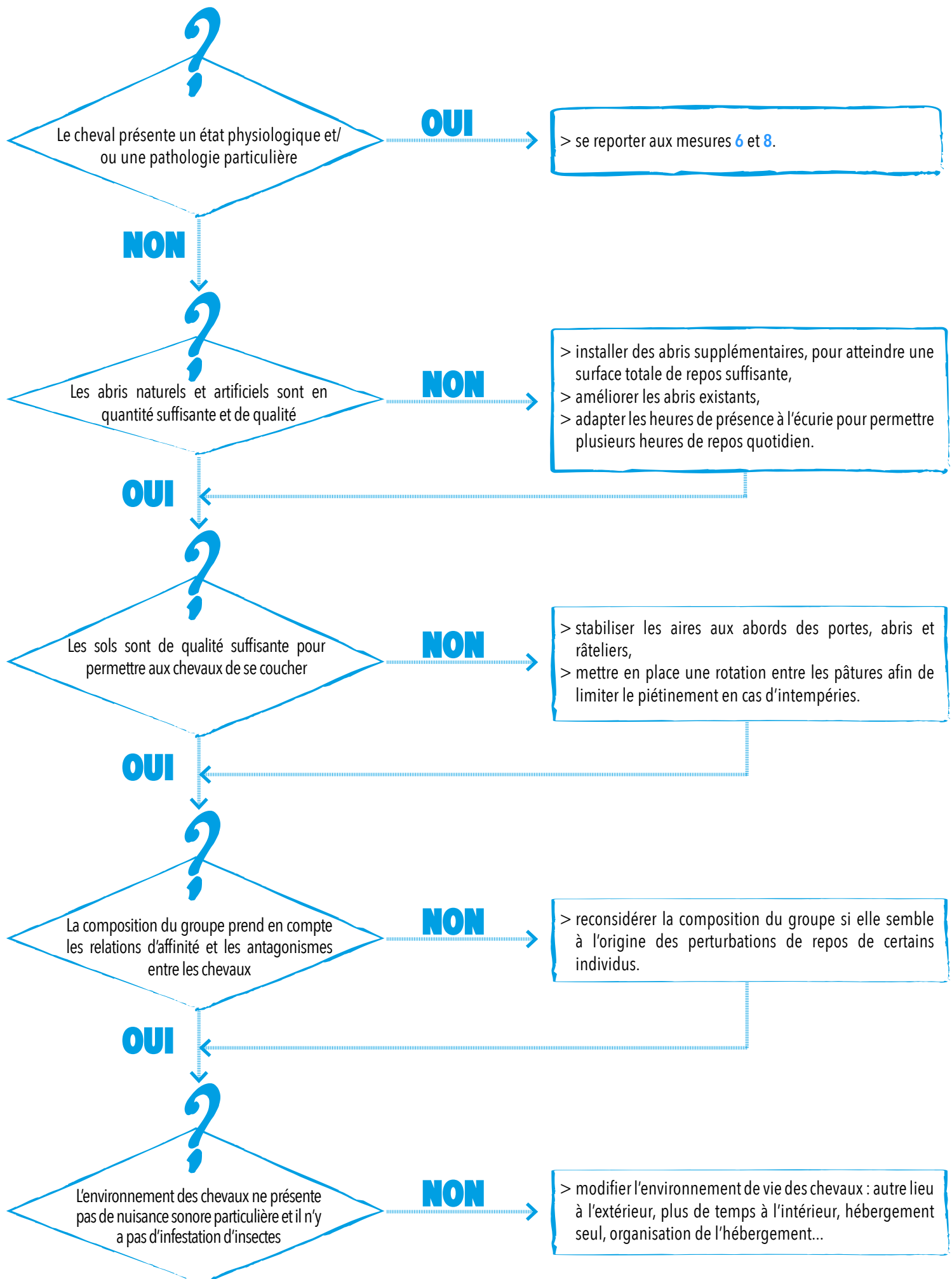
2 >> Que faire si le cheval présente des difficultés de mouvements ?

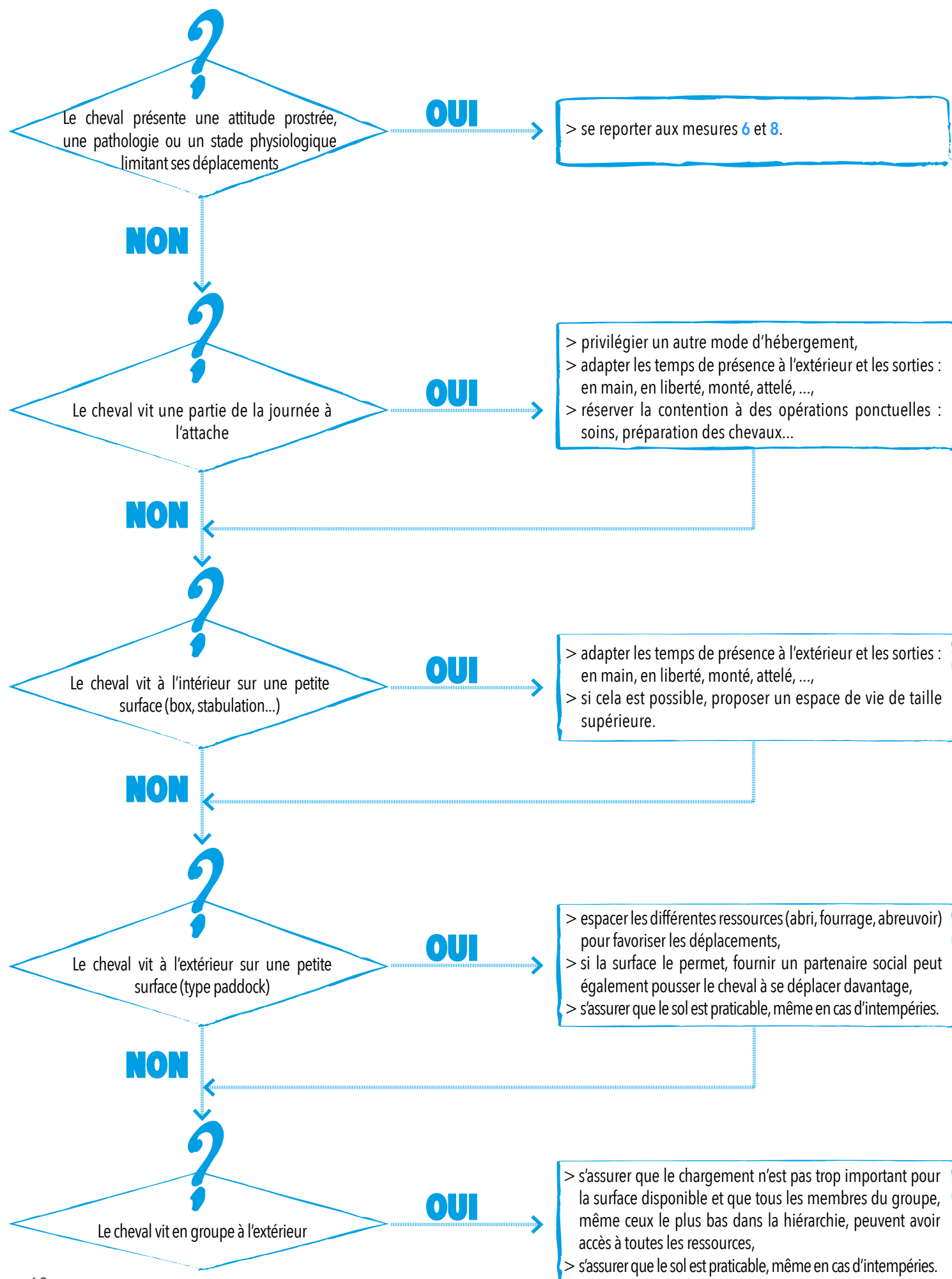
Analyser la source des difficultés observées à l'aide du troisième logigramme.

Les chevaux montrent des signes de fatigue hébergement à l'intérieur



Les chevaux montrent des signes de fatigue hébergement à l'extérieur

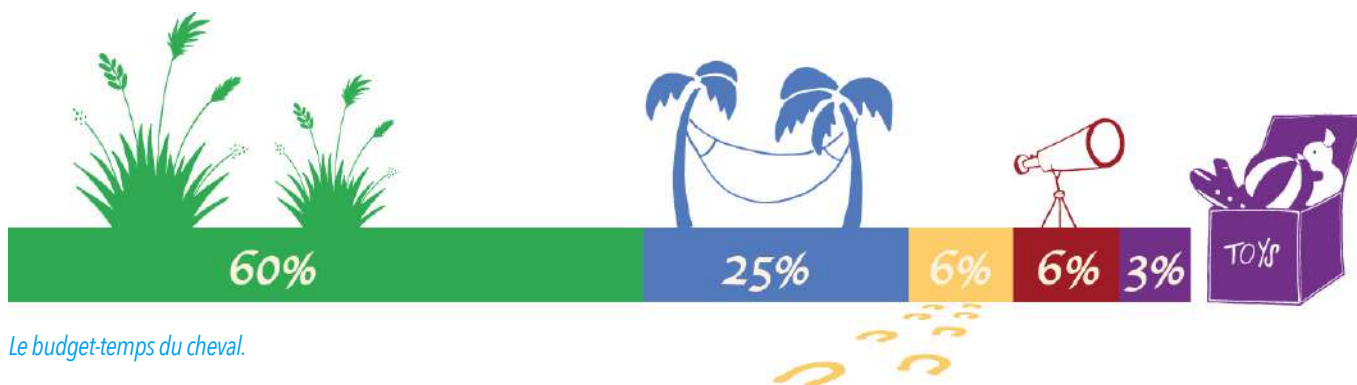




➤ Le budget-temps du cheval

Les activités quotidiennes d'un cheval en conditions naturelles peuvent être réunies en grandes catégories dont les plus importantes sont la recherche et la consommation de nourriture, le repos et les déplacements. Pour donner un ordre de grandeur, la répartition sur 24h, appelée budget-temps, est classiquement estimée ainsi dans les observations comportementales :

- Recherche et consommation de nourriture : 14-15h, soit 60% de son budget-temps ;
- Repos debout ou couché : 6h, soit 25% de son budget-temps ;
- Déplacements, essentiellement au pas, autres que liés à l'alimentation : 1-2h, soit 6% de son budget-temps ;
- Surveillance de l'environnement : 1-2h, soit 6% de son budget-temps ;
- Autres : toilettage, interactions avec les congénères, reproduction, comportements excrétoires...



Le budget-temps du cheval.

➤ Le cheval alterne des phases d'éveil et de sommeil sur 24 heures

Le rythme nyctéméral, ou rythme journalier, du cheval correspond à son rythme d'activité/repos sur 24 heures. Il suit la photopériode et la température. Ses activités nocturnes sont importantes et peuvent représenter jusqu'aux 2/3 de la nuit. Le sommeil du cheval est réparti en phases de 30 à 60 minutes. Il peut se faire debout ou couché, en décubitus sternal (« en vache ») ou latéral. Cette dernière position, lorsque le cheval est étendu de tout son long, est la seule à lui permettre de relâcher l'ensemble de ses muscles et d'atteindre le stade du sommeil paradoxal. Sans ces courtes phases de repos complet, le cheval peut montrer des baisses de performances, développer des troubles du sommeil voire se blesser en s'endormant de façon inattendue.

A l'état naturel, les chevaux ne se couchent que lorsqu'ils se sentent en sécurité. Les membres d'un groupe se couchent rarement tous au même moment.



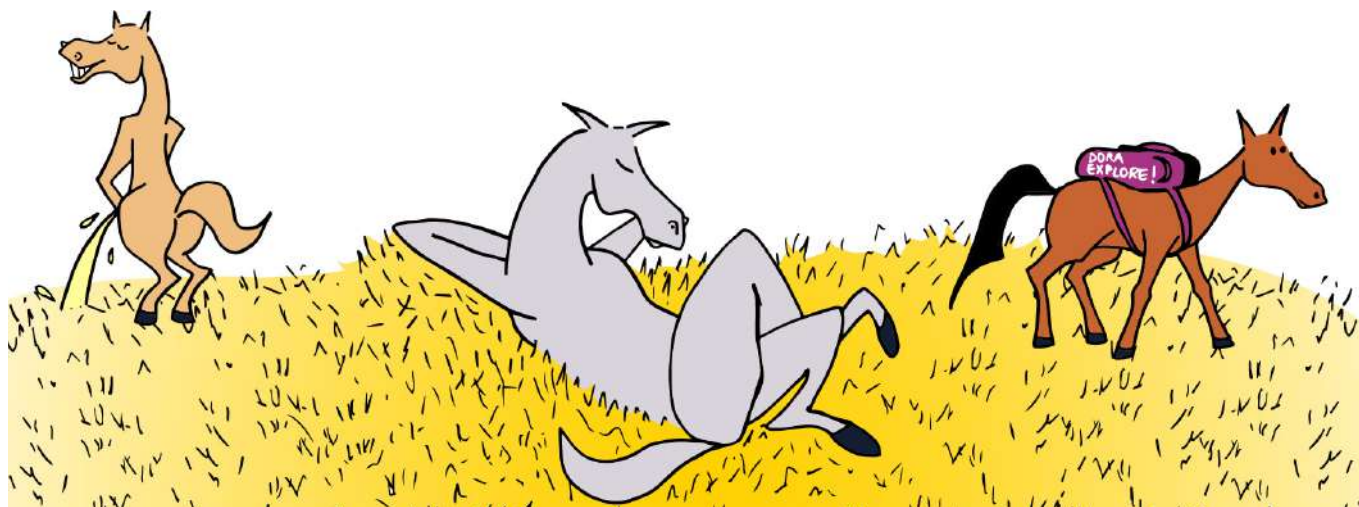
Trois positions du repos chez le cheval.



A l'extérieur, les chevaux se couchent rarement tous en même temps.

➤ *La paille permet aux chevaux d'exprimer des comportements variés*

Les chevaux qui ont accès à un abri manifestent généralement une préférence pour des litières de paille qui leur permettent d'exprimer des comportements variés : repos, exploration, grignotage... Cette litière doit être de bonne qualité.



➤ *Le cheval n'est pas un animal territorial*

À l'état naturel, le cheval parcourt une quinzaine de kilomètres par jour, majoritairement au pas, au sein de son domaine vital. Il trouve sur cet espace tout ce dont il a besoin : eau, nourriture, congénères, abris... Les domaines vitaux de différents groupes de chevaux peuvent se superposer, il n'y a donc pas de territoire chez le cheval.



Groupes de chevaux se déplaçant en ligne.



➤ *Les allures chez le cheval*

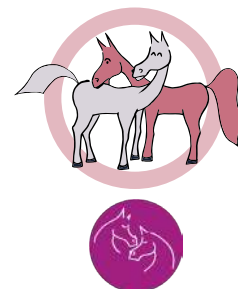
La plupart des chevaux dispose de 3 allures naturelles pour se déplacer : le pas, le trot et le galop. À l'état naturel, le cheval se déplace la plupart du temps au pas. Cette allure marchée, symétrique et à quatre temps égaux est la plus lente : environ 6 à 7 km/h. Le trot est une allure sautée, symétrique et à deux temps, qui correspondent au poser des bipèdes diagonaux (un antérieur et le postérieur du côté opposé). Le cheval se déplace au trot à une vitesse moyenne de 14-15 km/h. Le cheval utilise le galop, allure la plus rapide (entre 20 et 30 km/h), pour la fuite. Le galop est une allure asymétrique, sautée à trois temps inégaux avec un temps de projection.

À l'état naturel, le cheval recule rarement. De la même manière, il évite spontanément les obstacles, préférant les contourner. Il ne va pas sauter que s'il y est acculé.

Lorsque le cheval travaille, la qualité des sols conditionne sa locomotion et peut être un facteur de risques de lésions ostéoarticulaires et tendineuses. Les chercheurs ont montré que les effets biomécaniques des sols, ainsi que les sols recommandés, varient en fonction des utilisations. À titre d'exemple, les éléments biomécaniques les plus discriminants sont le choc vertical du pied à l'impact, la force longitudinale maximale, la vitesse de mise en charge verticale maximale du membre à l'appui. Le choix du sol s'effectue de manière à trouver un bon équilibre entre le confort du cheval et la performance attendue, par exemple, les pistes en sable-fibré sont très amortissantes mais peuvent demander plus d'effort au cheval.

MESURE 5

RESPECTER LE CARACTÈRE GRÉGAIRE DES CHEVAUX EN FAVORISANT
LES CONTACTS SOCIAUX POSITIFS ENTRE EUX AFIN DE LIMITER LES
TROUBLES COMPORTEMENTAUX



OBJECTIFS

- Il s'agit d'aménager le lieu de vie des chevaux de manière à permettre des contacts sensoriels contrôlés (visuels, olfactifs, tactiles, auditifs) et, dans la mesure du possible, à éviter l'isolement social continu.
- La constitution des groupes de chevaux devrait être raisonnée en fonction des caractéristiques des individus et de la stabilité dans le temps de la composition du groupe.



- *Je permets à mes chevaux d'avoir si possible des contacts de proximité avec des congénères, notamment des contacts tactiles*
- *Je raisonne la composition et la taille des groupes afin que tous les chevaux puissent s'alimenter, boire, se reposer, se déplacer sans contrainte*
- *Je m'assure que les dominés puissent se soustraire à la menace des dominants*
- *Je maintiens mes chevaux dans des groupes aussi stables que possible*
- *Je tiens compte des affinités et des incompatibilités entre les chevaux pour constituer les lots*
- *Je maintiens les poulains sevrés avec des congénères pendant leur développement*

☐	☐	☐	☐
☐	☐	☐	☐
☐	☐	☐	☐
☐	☐	☐	☐
☐	☐	☐	☐
☐	☐	☐	☐

1 > évaluer la possibilité des contacts sociaux entre les chevaux



© AR

les chevaux vivent en groupe : contact illimité ;



© DB

les chevaux peuvent entrer en contact avec un autre cheval et faire du toilettage mutuel sur au moins une partie du corps ;



© paho-horse-stables-stal-philippe-lejeune

les chevaux peuvent sentir « de près » un autre cheval : difficulté de toucher, impossibilité de toilettage mutuel ;



© CP

les chevaux peuvent voir un autre cheval : pas de toucher ou de contact olfactif ;



© pixabay

les chevaux sont isolés, sans possibilité de contact visuel, olfactif ou auditif avec un autre cheval.

2 > évaluer la nature des contacts sociaux :

- durée, fréquence et qualité des interactions affiliatives : proximité entre paires, allo-grooming ou toilettage mutuel, jeu chez les poulains...
- durée, fréquence et qualité des interactions agonistiques ou d'affrontement : menaces, traces de morsures et/ou coups de pieds, blessures...



Morsures.



Allo-grooming ou toilettage mutuel.



Jeu chez deux poulains.

3 > repérer la présence d'**individus isolés** :

- individu non intégré au groupe ;
- individu isolé n'ayant pas d'interaction avec ses congénères ;
- individu limité dans ses comportements : prise alimentaire, déplacement, couchage...

4 > évaluer la **présence/absence** de troubles du comportement :

- agressions envers l'environnement, les congénères, l'homme ;
- comportements d'automutilation ;
- stéréotypies.

Pour les informations détaillées sur les stéréotypies et leur caractérisation, voir la [fiche 2](#).



Comportement d'automutilation.



© VB

- **Environnement** du cheval : possibilité de contact, même visuel, avec des congénères ;
- **Disponibilité** des ressources :
 - > surface et organisation des zones où sont les ressources, possibilité pour chaque individu de se déplacer, se nourrir, boire, se reposer, se rouler,... possibilité pour les dominés de se retirer ;
 - > quantité de ressources disponibles ;
- **Stabilité** de l'organisation sociale :
 - > chevaux changés constamment de groupes sociaux ;
 - > introduction d'un nouvel individu ;
 - > constitution des lots : prise en compte des affinités et des incompatibilités entre les chevaux, mise en présence non raisonnée des entiers et des juments ;
 - > chevaux ferrés ;
- **Relation poulain / mère** : séparation notamment pendant le premier mois de vie.

CONCRÈTEMENT, QUE FAIRE SI ?...

Si le cheval présente un état physiologique particulier (vieux cheval, jument gestante...) et/ou une pathologie particulière, voir en priorité les mesures 6 et 8.

1 >> Que faire si je dois intégrer un cheval dans un groupe ?

Afin de limiter le stress et les accidents, l'intégration d'un nouvel individu dans un groupe doit se faire de manière progressive.

Il est recommandé de déferler les chevaux, au moins des postérieurs, lorsque cela est possible. Afin de détourner l'attention des individus du groupe et qu'ils ne se focalisent pas sur le nouvel arrivant, s'assurer de l'abondance des ressources : beaucoup d'herbe ou de fourrages par exemple. S'assurer que l'espace est suffisamment vaste pour fournir une possibilité d'échappement au nouvel arrivant.

Dans l'idéal, le nouvel individu est placé dans un pré mitoyen à celui du groupe, ce qui permet une première prise de contact à distance. Lorsque les chevaux sont détenus en intérieur, placer le nouvel individu dans un box mitoyen d'un membre du groupe ayant bon caractère.

Il est recommandé d'éviter autant que possible d'introduire le nouvel individu seul : choisir pour cela un membre du groupe de destination qui a bon caractère et le placer avec le nouveau cheval. Quelques jours suffiront à créer des affinités entre les deux chevaux. Une fois la paire nouvellement formée stable et calme, elle peut être intégrée au groupe. Lorsque c'est possible, il est conseillé de réaliser cette dernière étape dans une tierce parcelle qui sera de ce fait perçue comme neutre par l'ensemble des chevaux du groupe.

2 >> Que faire si le cheval montre des troubles du comportement liés à l'isolement de ses congénères ?

Il est recommandé de l'intégrer dans un groupe en respectant les règles énoncées au point précédent.

S'il n'est pas possible de l'intégrer dans un groupe, choisir des conditions de logement qui permettent des contacts, au moins visuels, entre les chevaux :

- en intérieur : boxes en vis-à-vis, cloisons ajourées, fenêtres, parois à mi-hauteur, grands boxes collectifs (2 ou plus), tout autre possibilité, ou adapter le temps de présence en groupe à l'extérieur ;
- en extérieur : paddocks collectifs ou adjacents.

Dans le cas particulier du sevrage, il est conseillé d'appliquer une technique permettant le contact avec des congénères d'âges variés.



© JLL



© DB



© DB



© CF



© DB

Exemples d'aménagements permettant les contacts entre les équidés : paddocks mitoyens (en haut à gauche), écurie active (en haut au centre), stabulation libre (en haut à droite), boxes à cloisons ajourées (en bas ci-contre), boxes avec parois s'arrêtant à mi-hauteur (en bas à gauche).

3 >> Que faire si des chevaux montrent des signes d'agressivité entre congénères ?

S'assurer d'abord que le cheval n'a pas de problèmes de santé, de douleur (voir mesures 6 et 7) et faire appel à un vétérinaire le cas échéant.

Il est recommandé de :

- prévoir suffisamment d'espace au niveau des zones où se concentrent les ressources : zones d'alimentation, d'abreuvement, de couchage... pour que tous les chevaux puissent manger, boire et se reposer en même temps ;
- raisonner le chargement en fonction de la surface disponible ;
- en logement collectif intérieur ou extérieur : revoir la composition des lots en tenant compte de leurs compatibilités et de leurs affinités ;
- en logement individuel intérieur ou extérieur : repenser le plan d'occupation des boxes et/ou des paddocks en tenant compte de leurs compatibilités et de leurs affinités.



Exemples d'aménagements avec suffisamment d'espace au niveau des zones de ressources et tenant compte des compatibilités entre les équidés.

➤ *La communication intra-spécifique, ou communication entre chevaux*

Le cheval communique avec ses congénères à l'aide de ses cinq sens :

- vue,
- ouïe,
- odorat,
- goût,
- toucher.

La communication visuelle joue un rôle essentiel dans les rapports sociaux chez les chevaux. La communication tactile est importante également : elle permet de renforcer les liens sociaux entre les chevaux, en particulier à l'occasion du toilettage mutuel, ou allo-grooming. La communication olfactive est en particulier mobilisée lors de la reproduction.



La communication visuelle est le moyen privilégié par le cheval pour transmettre des informations à ses congénères.



L'odorat intervient dans le comportement de marquage au cours duquel les étalons manifestent leur présence en recouvrant les crottins qui ne leur appartiennent pas.



Emis la bouche ouverte, le hennissement peut être entendu jusqu'à 1 km. Il est utilisé pour rétablir le contact lors d'une séparation.



Au cours du flehmen, le cheval emprisonne l'air dans ses naseaux en relevant sa lèvre supérieure. Cela lui permet d'analyser les odeurs et les phéromones.

➡ Les chevaux sont des animaux grégaires et sociaux

A l'état naturel les chevaux forment des groupes sociaux stables et développent des affinités avec certains de leurs congénères.

Il existe deux grands types de groupes au sein de l'organisation sociale : la famille et le groupe de mâles célibataires.

La famille, aussi appelée harem, est généralement composée d'un étalon, parfois deux en cas d'alliance, d'une à trois juments, des poulains de l'année et des jeunes jusqu'à l'âge de 2 ou 3 ans. Les jeunes mâles intègrent un groupe d'étalons célibataires. Les jeunes femelles peuvent les rejoindre, être récupérées par un autre étalon ou demeurer dans leur groupe d'origine si leur père n'en est plus à la tête. La famille est une structure stable et multi-âges.



Harem.



Etalon regroupant son harem.

Le groupe de mâles célibataires est composé des jeunes n'ayant pas encore leur propre groupe et de mâles de tous âges. Ils y apprennent les codes sociaux utiles à leur vie future : combats, conduite, montes de jeu, rituels autour des crottins...

Cette structure est moins stable que la famille en raison des départs et arrivées réguliers.

Les jeunes mâles peuvent quitter le groupe de célibataires. Ils vont alors vivre seuls un moment avant de constituer leur harem ou d'en récupérer un. Le vieux mâle ainsi destitué pourra donc à son tour être amené à vivre seul un moment, avant d'éventuellement rejoindre un groupe de mâles célibataires.



Groupe de mâles célibataires.



Groupe de mâles célibataires.

➤ Les chevaux développent différents types d'interactions sociales au sein d'un groupe

La stabilité du groupe permet l'établissement d'une organisation sociale qui lui assure un fonctionnement pacifique, notamment en sécurisant les membres de rang inférieur. Elle s'établit au moyen de relations agonistiques qui sont d'autant plus subtiles et non visibles que le groupe est stable (par exemple, un simple mouvement d'oreille). Le statut de dominant donne un accès privilégié à une ressource : eau, nourriture, espace de repos...

Au sein d'un groupe, les chevaux développent des relations privilégiées avec un ou plusieurs congénères. Ces relations d'affinité se manifestent par une importante proximité spatiale, qui n'implique pas nécessairement de contact entre les chevaux, et des comportements spécifiques : toilettage mutuel, chasse mouche tête-bêche,... La méthode « du plus proche voisin », à travers l'observation prolongée du groupe et le relevé à intervalles réguliers de l'identité du cheval le plus proche de l'individu observé permettent d'identifier rapidement les chevaux qui s'apprécient.

Le comportement social s'apprend, ce qui n'est possible qu'au sein d'un groupe constitué de chevaux d'âges différents. Plus cet apprentissage a lieu tôt, plus la mise en groupe sera facilitée.



© IFCE



© pixabay



© pixabay

La proximité spatiale (à gauche et en haut à droite) est un marqueur évident d'affinité entre les chevaux. Le toilettage mutuel (en bas à droite) est un comportement spécifique indiquant une affinité, mais pas aussi évident que la proximité spatiale.

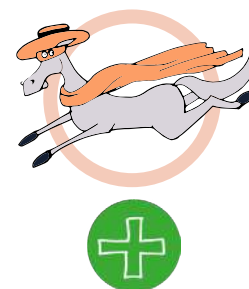
➤ Les chevaux peuvent exprimer des troubles comportementaux

Si les conditions de vie offertes aux chevaux outrepassent leurs capacités d'adaptation et sont sources d'un stress chronique, ils peuvent développer des troubles du comportement : stéréotypies, apathie, agressivité... Ce sont des signes de mal-être dont l'inhibition est compliquée et néfaste pour le cheval. La meilleure stratégie consiste à prévenir leur apparition en veillant à fournir un environnement qui permet, autant que possible, l'expression des comportements naturels.

Pour des informations détaillées sur les troubles du comportement, voir la [fiche 2](#).

MESURE 6

DÉFINIR COLLECTIVEMENT LES BONNES PRATIQUES D'ÉLEVAGE, DE DÉTENTION ET D'UTILISATION DES CHEVAUX DANS L'OBJECTIF DE LIMITER LES RISQUES SUR LEUR SANTÉ



OBJECTIFS

- Il s'agit, en complément des mesures prophylactiques et du suivi sanitaire, d'assurer une surveillance permettant de procurer dans les meilleurs délais les soins et mesures nécessaires afin d'éviter des souffrances.
- Les chevaux malades ou blessés doivent être soignés et/ou mis au repos selon leur état, avant de reprendre une activité normale.
- Tout recours au dopage est proscrit. De même, l'utilisation, au détriment de la santé et du bien-être des chevaux, de procédés physiques ou de traitements médicaux visant à masquer les effets ou les signes de blessure pour permettre la poursuite du travail est interdite.
- Les reproducteurs doivent être choisis de manière à préserver au mieux la biodiversité.
- Le travail, dans son intensité et sa programmation, doit être adapté aux capacités des chevaux.
- Le harnachement, le matériel et les aides artificielles ne doivent pas entraîner de lésions ou de douleurs permanentes.
- L'observation de comportements anormaux sur une proportion importante de chevaux doit entraîner une investigation sur les causes et la recherche de mesures correctives.



Je mets en œuvre toutes les mesures nécessaires pour préserver la santé de mes chevaux afin de garantir leur état sanitaire, ainsi que leur santé physique et mentale

Je réalise une surveillance quotidienne de mes chevaux et je sais reconnaître les principaux signes d'alerte concernant leur santé

Je réagis rapidement en adaptant ma conduite aux signes observés : premiers soins, appel du vétérinaire...

Je fais intervenir les professionnels ou je pratique les soins préventifs, si j'en ai la capacité, selon un plan d'action établi avec mon vétérinaire et les professionnels concernés : soins dentaires, parage, ferrure, lutte contre les parasites et les insectes...

Je respecte les obligations réglementaires relatives à la santé de mes chevaux : identification, registre d'élevage, déclaration de détenteur, déclaration de vétérinaire sanitaire, bilans sanitaires d'élevage, vaccination réglementaire, y compris les obligations relatives aux reproducteurs de chaque race...

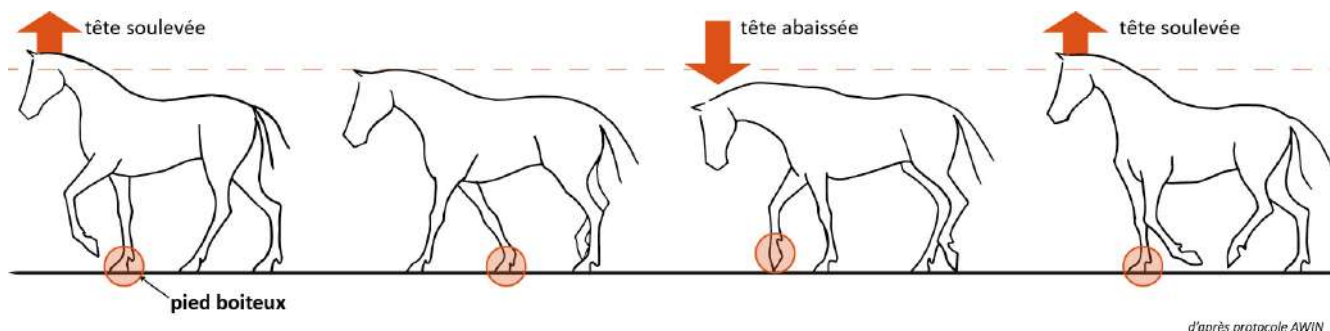
Je connais et j'interagis avec le RESPE pour accéder aux informations sanitaires et épidémiologiques en temps réel, dans ma région et sur le territoire français. Le cas échéant, je mets en œuvre les mesures sanitaires nécessaires : dépistage, restriction de mouvement, quarantaine, vaccination...

Je suis au courant des formations sanitaires et y participe ou y inscris mes salariés

☐	☐	☐	☐
☐	☐	☐	☐
☐	☐	☐	☐
☐	☐	☐	☐
☐	☐	☐	☐
☐	☐	☐	☐
☐	☐	☐	☐

1 > évaluer les paramètres externes généraux :

- état corporel du cheval : utiliser la **mesure 2** ;
- locomotion : **absence/présence** de difficulté de déplacement, voir incapacité à se déplacer, postures de soulagement (voir indicateurs **mesure 7**) ;



- lésions : **absence/présence**. Si présence, relever : localisation, atteinte à l'intégrité de la peau, taille, quantité, présence de saignement, de pus, œdème...



Lésions superficielles.



Gangrène.



Blessure profonde.

- pelage : **brillant/terne, cassant/uniforme/hétérogène**



Pelage brillant, uniforme.



Pelage non uniforme, terne.



Pelage rugueux, terne.

- état des pieds : déformation ou asymétrie du sabot, qualité du parage, usure de la ferrure, présence/absence de seimes, fourmilère, abcès de pied



Fourchette « pourrie ».



Abcès sur pied fourbu.



Sabots déformés ou babouches.



Fracture de la boîte cornée.



Défaut de parage.



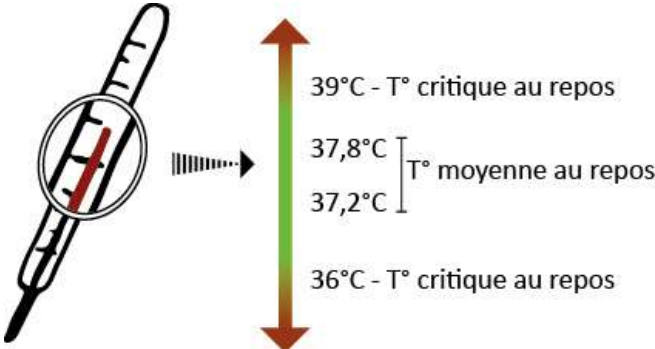
Pied bot (à gauche sur la photo).

- état de dents : **présence/absence** d'aliments non mâchés ;
- fonction excrétoire : miction et défécation, notamment fréquence d'émission, aspect des urines et des crottins.

2 > évaluer les modifications du comportement :

- cheval qui ne se lève pas ;
- **présence/absence** de postures antalgiques : cheval levant toujours le même membre au repos, cheval appuyé fortement sur son arrière main... (voir **indicateurs mesure 7**) ;
- modifications importantes des quantités d'aliments et d'eau consommés ;
- **présence/absence** de troubles comportementaux et modification de la sociabilité (voir **mesure 5** et **fiche 2**) ;
- signes d'agitation, de nervosité, d'anxiété (voir **indicateurs mesure 7**) ;
- signes du syndrome de dépression équine : hypo-mobilité, hypo-réactivité, posture figée avec encolure à l'horizontale, yeux ouverts et isolement social volontaire (voir **indicateurs mesure 7**).

3 > évaluer les paramètres physiologiques :

Paramètres physiologiques ou signes d'appel	Constantes au repos chez le cheval adulte	Méthode d'évaluation
Température	entre 37.2°C et 37.8°C	
Fréquence respiratoire	entre 10 et 16 cycles par minute	Se positionner de ¾ pour observer les mouvements de la cage thoracique et de l'abdomen. Compter le nombre de cycles respiratoires ou observer les mouvements des naseaux. La respiration normale du cheval est superficielle et de faible amplitude donc peu visible. Lorsque la respiration est anormale, les mouvements respiratoires sont forcés, saccadés ou discordants.
Fréquence cardiaque	entre 36 et 48 battements par minute	Auscultation cardiaque ou prise du pouls : placer les doigts sous la ganache, afin que l'index soit en contact avec l'artère maxillaire, ce qui permet de sentir le pouls. Il suffit alors de compter le nombre de pulsations perçues pendant 1 minute. Attention à ne pas trop appuyer pour ne pas bloquer l'afflux sanguin.
État des muqueuses	muqueuses roses et humides	L'appréciation de la couleur des muqueuses possède une valeur pronostique majeure. Cette appréciation peut se faire au quotidien par l'examen de la muqueuse buccale ou de la conjonctive oculaire.  muqueuse saine muqueuse rouge violacé muqueuse saine
Écoulement nasal et oculaire	absence d'écoulement ou léger écoulement séreux (couleur jaune pâle ou transparent)	Évaluer la nature de l'écoulement (séreux, muqueux ou purulent), sa couleur (transparent, jaune à vert) et son abondance pour déterminer une éventuelle atteinte des voies respiratoires superficielles. Un écoulement léger et séreux est bénin alors qu'un écoulement purulent est un signe d'appel.

Les autres fiches du manuel décrivent également des points de vigilance en rapport avec la santé des chevaux.

- **Prévention :**
 - > Hygiène des locaux et du personnel, mise en œuvre des mesures de biosécurité ;
 - > Respect des obligations réglementaires relatives à la santé des chevaux : identification, registre d'élevage, déclaration de détenteur, déclaration de vétérinaire sanitaire, bilans sanitaires annuels, bilan sanitaire d'élevage (BSE), vaccination réglementaire, y compris les obligations relatives aux reproducteurs de chaque race ;
Pour des informations détaillées sur les obligations du détenteur, voir [fiche 5](#).
 - > Élaboration et respect du protocole de soins : vaccination, vermifugation raisonnée... ;
 - > Entretien régulier des sabots : parage adapté, ferrure, soins courants... ;
 - > Entretien régulier des dents ;
 - > Gestion des groupes : voir [mesure 5](#) ;
 - > Lieu de vie sécurisé et adapté : voir mesures [2](#), [3](#), [4](#) et [8](#), protection contre les animaux errants ou sauvages... ;
 - > Nature et qualité des sols.
- **Modifications** physiologiques et/ou comportementales :
 - > Modification des constantes physiologiques et/ou des paramètres externes ;
 - > Comportement anormal : apathie, isolement, locomotion difficile, cheval qui gratte le sol ou se regarde les flancs... ;
 - > Réactions excessives à des stimulations usuelles : syndrome de « rétivité », phobies, anxiété, dépression, stéréotypies...
Pour des informations détaillées sur les troubles comportementaux, voir [fiche 2](#).
- Lors de **l'utilisation** du cheval (voir [mesure 1](#)) :
 - > Adéquation de l'effort demandé avec l'état de santé du cheval ;
 - > Ajustement du harnachement au cheval et adéquation avec l'utilisation ;
 - > Utilisation raisonnée des aides artificielles et respect des réglementations propres à chaque utilisation : codes des courses, règlements sportifs, ... ;
 - > Action pouvant être assimilée au dopage ;
 - > Prise en compte du stade de gestation des juments lors de leur utilisation.
- Dans le cadre de la **reproduction** :
 - > Formation des opérateurs, matériels et techniques utilisés : mannequin, système de contention... ;
 - > Mise bas difficile.
- **Réurrence excessive** de certains problèmes : ulcères, coliques, abcès de pieds, lésions même bénignes, pododermatites (ou « gales de boue »)... ;
- Survenue d'un **accident grave**.

CONCRÈTEMENT, QUE FAIRE SI ?...

En préambule, il faut se rappeler qu'un animal présentant des problèmes de santé peut manifester des réactions inattendues et dangereuses. Préserver la santé et le bien-être des chevaux, c'est aussi améliorer la sécurité des hommes.

1 >> Que faire si le cheval ne se lève pas ?

Si le cheval est en décubitus latéral ou sternal et répond aux sollicitations vocales et tactiles, mais ses efforts de relevé sont infructueux :

- s'assurer qu'il dispose de l'espace suffisant pour se relever (ex: cheval coincé au box) et le cas échéant dégager l'espace nécessaire ;
- si les efforts de relevés sont inefficaces, sécuriser l'environnement : mettre les personnes à distance de sécurité, éloigner tout objet contondant, calmer l'animal en positionnant une personne seulement près de sa tête et le plus loin possible des antérieurs ;
- évaluer les indicateurs physiologiques : état de conscience, température, fréquence respiratoire, fréquence cardiaque, coloration des muqueuses, plis de peau (voir « **indicateurs** ») ;
- contacter un vétérinaire pour la conduite à tenir.

Si le cheval ne répond pas aux sollicitations vocales et tactiles :

- évaluer les indicateurs physiologiques : état de conscience, température, fréquence respiratoire, fréquence cardiaque, coloration des muqueuses, plis de peau (voir « **indicateurs** ») ;
- contacter un vétérinaire pour la conduite à tenir.

2 >> Que faire si le cheval présente une blessure ?

Évaluer la situation :

- importance du saignement ;
- structures concernées : peau ou tissus profonds, proximité d'une articulation ;
- étendue des contaminations et souillures éventuelles.

Prendre les premières mesures :

- mise en place d'un garrot si nécessaire ;
- nettoyage de la plaie et désinfection ;
- protection : pansement si possible.

En fonction de la gravité de la blessure, contacter le vétérinaire.

3 >> Que faire si le cheval présente des troubles locomoteurs ?

Les troubles locomoteurs peuvent avoir plusieurs origines et sont souvent douloureux pour le cheval. En cas de troubles locomoteurs sur un cheval, il est recommandé de :

- Vérifier l'entretien des pieds : l'absence de parage et/ou de ferrure sur un cheval est souvent à l'origine de troubles locomoteurs ;
- Étudier les conditions d'utilisation du cheval pour les faire évoluer si nécessaire : entraînement trop intense et/ou trop fréquent, non compatible avec l'état physiologique du cheval, sols dégradés... ;
- Une boiterie de forte intensité, persistante et non prise en charge médicalement doit faire l'objet d'un diagnostic vétérinaire dans les meilleurs délais. L'utilisation du cheval doit par la suite être adaptée : elle peut aller de la limitation d'activité à l'immobilisation totale ;
- En cas de suspicions de fourbure, ne pas faire marcher le cheval, contacter le vétérinaire, puis :
 - > vérifier l'adaptation de l'alimentation à l'activité ;
 - > rechercher d'éventuelles prédispositions génétiques ;
 - > s'assurer du suivi en maréchalerie ;
 - > vérifier l'absence de maladies déclenchantes ;
- En cas de coups de sang (myosites) ou d'engorgements (œdèmes ou lymphangites), contacter le vétérinaire et vérifier :
 - > l'adaptation de l'alimentation à l'activité ;
 - > la régularité du programme d'activité ;
 - > l'absence de circonstances exceptionnelles (conditions climatiques, transport...).

4 >> Que faire si le cheval présente une maladie contagieuse, infectieuse et/ou parasitaire ?

- Limiter les risques de contagion en isolant le cheval malade si nécessaire dans un local approprié ;
- Mettre en œuvre les protocoles de quarantaine prévus pour l'introduction de nouveaux individus dans l'effectif ;
- S'assurer de la séparation des lots de statuts sanitaires différents, comme les poulains d'élevage et ceux à l'entraînement ;
- Contrôler l'hygiène des humains, des locaux et du matériel ;
- Améliorer les programmes de traitements préventifs, vaccination et vermifugation, en accord avec le vétérinaire.

5 >> Que faire si le cheval présente une toux chronique ou quinteuse ou a une respiration anormale (rapide, saccadée, discordante...) ?

Il est recommandé d'appeler le vétérinaire et de revoir :

- Les conditions d'hébergement (voir [mesure 3](#)) ;
- La qualité des fourrages et de la litière (voir mesures [2](#) et [3](#)) ;
- Les pratiques d'écuries (balayage des allées) ;
- Les conditions de transport...

6 >> Que faire si le cheval présente des démangeaisons (prurit, affections dermatologiques...) ?

Pour limiter l'apparition de ces problèmes de santé, il est recommandé de mettre en œuvre les mesures préventives, hygiéniques et thérapeutiques nécessaires. Un prurit au stade chronique peut constituer une atteinte au bien-être du cheval.

Lorsque des problèmes de démangeaison sont repérés, il est conseillé de :

- Prévenir et traiter les affections dermatologiques liées à une mauvaise qualité de la litière ou des pâtures (« gale de boue »), aux parasites externes et aux pathogènes (gales, teigne, infection,...) en remédiant à la qualité de la litière (voir [mesure 3](#)) ou des pâtures (voir [paragraphe plus bas](#)) ;
- Prévenir et traiter les affections dermatologiques liées aux insectes d'été : dermite estivale, kérato-conjonctivite... Le contrôle des insectes nuisibles est nécessaire au bien-être du cheval et à la prévention des maladies vectorielles : abris, protection par masques et couvertures, usage raisonné des répulsifs et insecticides, modification des horaires de sortie... (voir [mesure 3](#)) ;
- Faire établir un diagnostic différentiel par le vétérinaire (Dermite estivale récidivante équine ou DERE, et autres allergies, parasitisme, infection bactérienne ou fongique, ...).

7 >> Que faire si le cheval présente des signes de coliques ou d'ulcères de manière récurrente ?

Lorsque des coliques ou des ulcères se produisent de manière récurrente sur un effectif, il est recommandé de revoir le rationnement des chevaux notamment les apports en fibres, le programme de vermifugation (gastrophilose), l'abreuvement, les facteurs anxiogènes, l'intensité du travail demandé... Différents professionnels, vétérinaire, nutritionniste ..., peuvent être sollicités pour réaliser ces évolutions.

En cas de coliques récurrentes avec des signes évocateurs d'ulcères gastriques, il est conseillé de confirmer cette suspicion d'ulcères par des examens complémentaires.

8 >> Que faire si le cheval présente des troubles comportementaux ou des stéréotypies ?

Voir [mesure 5](#).

Pour des informations détaillées sur les troubles comportementaux, voir [fiche 2](#).

9 >> *Que faire si le poulinage est difficile ?*

Il est recommandé d'avoir anticipé cette éventualité par la mise en place, avec le vétérinaire, de mesures de prévention des accidents pour la jument, son poulain et le personnel soignant intervenant lors du poulinage, ainsi qu'une procédure à suivre en attendant sa venue.

10 >> *Que faire si la pression parasitaire dans les prairies est trop élevée ?*

Près de 90% des parasites du cheval se trouvent dans son environnement. Les mesures prises pour limiter la pression parasitaire du milieu extérieur au cheval auront donc plus d'impact que la vermifugation.

Plusieurs mesures simples peuvent être conseillées pour limiter la pression parasitaire dans les prairies :

- Effectuer de préférence le changement de parcelle en décalage avec la vermifugation. En effet, les jours qui suivent le traitement, seuls les parasites résistants pondent des œufs qui donneront à leur tour des parasites résistants. Si le changement de parcelle se fait tout de suite après le traitement, ce sont ces parasites résistants qui domineront la population de parasites ;
- Réserver les parcelles les plus saines aux populations les plus sensibles : poulains, jeunes chevaux et chevaux âgés ;
- Mettre en place, lorsque cela est possible, un pâturage mixte avec des ruminants (bovins, ovins...). En effet, la plupart de parasites étant spécifiques aux chevaux, leur ingestion par des ruminants arrête leur cycle de reproduction. Ils ne peuvent donc pas pondre d'œufs, ce qui diminue la contamination des prairies ;
- Privilégier une mise au repos des parcelles pour détruire les parasites, en alternant par exemple fauche et pâture. Les travaux d'entretien des prairies, effectués de manière raisonnée, permettent également de diminuer la pression parasitaire : hersage en période chaude et sèche plutôt qu'en période humide, utilisation de compost sain... ;
- Adapter la vermifugation en fonction du taux d'excrétion des chevaux : la réalisation de coproscopies permet de déterminer le statut excréteur d'un cheval et de mettre en place un protocole de vermifugation raisonné (voir « [ce qu'il faut savoir](#) »). Il est conseillé de faire ce diagnostic avec le vétérinaire ;
- Laisser les pâtures au repos pendant plus d'une semaine permet de les assainir, en particulier lors que la densité à l'hectare est élevée.

➔ La surveillance quotidienne de la santé du cheval

Le **responsable** d'un ou plusieurs chevaux doit réaliser une **surveillance de leur santé et de leur bien-être**, adaptée en particulier à leurs conditions de vie et d'utilisation. Il s'assurera également du bon fonctionnement des installations et équipements.

L'évaluation de l'état général des animaux inclut les paramètres externes généraux, les paramètres comportementaux et les paramètres physiologiques.

Les changements comportementaux, posturaux, l'observation de signes inhabituels ou encore les comportements répétitifs sont généralement révélateurs de troubles de la santé et du bien-être. Leur détection doit conduire le responsable des chevaux à un examen plus approfondi, afin d'en identifier le/les facteurs déclenchants ou favorisants.

Des formations peuvent aider les responsables d'un ou plusieurs équidés à améliorer leurs pratiques d'observation et à tenir leurs connaissances à jour. Des informations et des alertes sanitaires sont également disponibles via différents réseaux, comme le RESPE.



Actif depuis 1999, le RESPE est le réseau d'épidémiologie-surveillance en pathologie équine. Il est fondé sur un réseau de vétérinaires sentinelles couvrant l'ensemble du territoire, à l'origine d'un travail de veille et d'alerte sanitaire.

➔ L'importance de la prévention

Le Bilan Sanitaire d'Élevage et les protocoles de soins

Le bilan sanitaire de l'élevage (BSE) est réalisé annuellement par le vétérinaire. Il établit au regard de critères qualitatifs et quantitatifs l'état sanitaire de référence de l'élevage en identifiant notamment les principales affections observées au cours de l'année précédente, dont certaines sont considérées comme prioritaires dans le cadre de l'amélioration de l'état sanitaire de l'élevage. Il permet ainsi d'évaluer l'évolution de ce dernier. Le BSE est indispensable pour que le vétérinaire traitant puisse établir un protocole de soins.

L'établissement de plans de prophylaxie et de soins préventifs aux chevaux, ou protocoles de soins, en concertation avec le vétérinaire, est essentiel à une bonne gestion sanitaire. Ces protocoles décrivent les modes d'administration des médicaments pouvant être délivrés sans examen clinique préalable dans le cadre de différentes pathologies listées sur le document. Ils doivent en particulier contenir des éléments relatifs à la vaccination, la gestion du parasitisme externe et interne, la gestion des coliques, les soins des pieds et des dents.

La vaccination

La réglementation rend obligatoire la vaccination contre la grippe équine pour les chevaux participant à des rassemblements. Des protocoles spécifiques existent dans les règlements FEI, FFE et les codes des courses, il convient de les respecter le cas échéant.



Attention : aucune injection vaccinale dans les 4 jours qui précèdent la compétition

La vaccination contre le tétanos est fortement conseillée, le cheval étant un animal particulièrement sensible à l'infection à *Clostridium tetanii*. La contamination peut survenir lors de blessures mêmes superficielles. La vaccination doit être faite au moins tous les 2 ans.

La vaccination contre la rhinopneumonie est obligatoire pour les reproducteurs, suivant les règlements des Studs Books. Elle est à faire tous les ans.

La vermifugation

Les parasites du cheval varient en fonction de son âge et de son mode de vie : strongles, cyathostomes ou petits strongles, gastérophiles, ascaris, ténias...

Les chevaux doivent être vermifugés de manière raisonnée afin d'éviter une infestation excessive responsable de l'apparition de maladies. La vermifugation n'a pas pour objectif d'éliminer tous les parasites présents dans l'organisme mais de limiter l'infestation afin de permettre à l'animal de développer sa propre immunité. La vermifugation non raisonnée favorise l'apparition de phénomènes de résistance chez les parasites.

La vermifugation se raisonne en fonction de l'âge du cheval, de son état physiologique, de son lieu de vie (extérieur ou intérieur) et de son niveau parasitaire : des coproscopies peuvent permettre d'optimiser le programme de vermifugation. La vermifugation doit être coordonnée avec la gestion des pâtures.

Les mesures de biosécurité

Le plan de biosécurité met en place des mesures sur l'exploitation pour réduire :

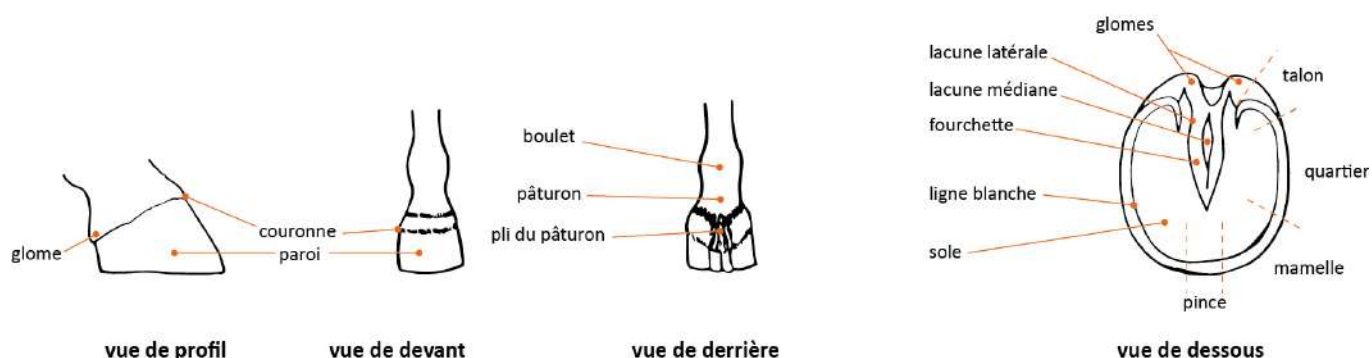
- L'introduction de maladies infectieuses : circulation des hommes, des aliments, de l'eau et du matériel, introduction de nouveaux chevaux ou autres animaux, désinsectisation et dératisation ;
- La transmission de maladies entre les chevaux de l'exploitation : gestion des chevaux malades et des cadavres ;
- La transmission de maladies à d'autres exploitations.

Ces mesures de prévention permettent de réduire les risques de maladie et de pertes financières (soins et traitements, non utilisation...). Il est possible d'élaborer le plan de biosécurité avec l'aide du vétérinaire.

« Pas de pieds, pas de cheval ! »

Les pieds supportent le poids du corps du cheval, lui procurent appui, amortissement et propulsion. Leur structure très complexe leur permet de répondre à toutes ces sollicitations.

Les pieds du cheval correspondent à la partie terminale de chacun de ses membres. Ils sont formés de différents types de tissus, richement vascularisés et terminés par le sabot. Ce dernier, constitué de corne, protège le pied. La corne pousse de manière continue, de haut en bas. La forme du sabot varie d'un cheval à l'autre.



Les soins des pieds permettent de s'assurer de leur bon état, de l'absence de corps étrangers, de chaleur inhabituelle, de lésions ou de blessures.

La surveillance par le responsable et l'entretien des pieds par un professionnel doivent être réguliers et adaptés à l'âge, la race, l'état physiologique et l'utilisation du cheval. Une attention particulière doit être apportée aux vieux chevaux.



A l'état naturel, la pousse de la corne est compensée par l'usure induite par le sol. Lorsque le cheval est utilisé, l'usure de la corne peut être modifiée. Le parage et/ou la ferrure permettent de s'adapter, si besoin, aux différentes conditions d'utilisation des chevaux.

Le parage a pour but d'entretenir le sabot du cheval, en lui donnant sa forme et sa longueur optimale, en fonction de son utilisation et de ses prédispositions individuelles. Le ferrage permet de protéger le sabot du cheval par la pose de fers. Le maréchal ferrant est le professionnel en charge du parage et du ferrage des chevaux.



Maréchaux ferrants en train de parer les sabots de chevaux.

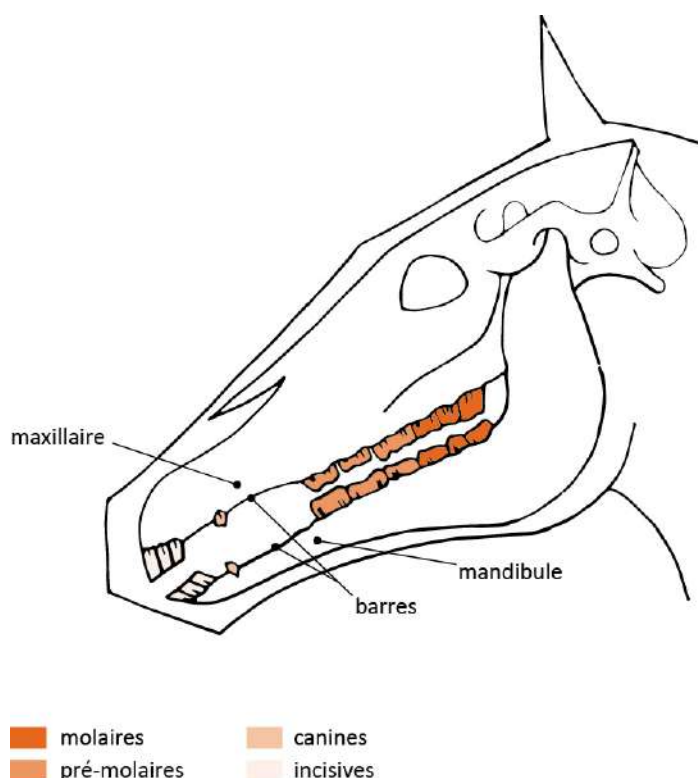
Les dents du cheval

Les juments ont 36 dents : 12 incisives, 12 pré-molaires, 12 molaires. Les chevaux mâles en ont 40 : ils possèdent en plus 4 canines. Les rares femelles possédant ces canines sont dites bréhaignes.

Les chevaux peuvent également avoir des prémolaires surnuméraires appelées dents de loup pour la mâchoire supérieure et dents de cochon pour la mâchoire inférieure. Localisées au niveau des barres, elles provoquent des douleurs au contact du mors et nécessitent donc d'être extraites par un vétérinaire.

Les dents du cheval poussent en permanence. Cette croissance est compensée par l'usure avec la dent antagoniste lors de la mastication. Les incisives et les canines ont une pousse moins importante que les prémolaires et les molaires.

Les dents permettent au cheval de couper l'herbe et de mastiquer, broyer puis d'assimiler ses aliments. Il est donc essentiel de faire suivre régulièrement les dents des chevaux par un professionnel, vétérinaire ou dentiste équin pour l'entretien des tables dentaires. La fréquence du suivi est adaptée à l'âge, la race, l'état physiologique et l'utilisation du cheval. Une attention particulière doit être apportée aux jeunes poulains et aux vieux chevaux.



➤ La reproduction

La gestation et le poulinage chez la jument

La jument adulte a une activité ovarienne cyclique saisonnière. La durée du cycle ovarien, très variable en fonction des individus et des saisons, est estimée à 21 jours en moyenne. La saison de reproduction naturelle, qui dépend de la photopériode, s'étend des mois de mars/avril au mois de septembre dans notre hémisphère.

Une fois la jument fécondée, la durée de gestation est de 340 jours environ. Le diagnostic échographique de fécondation précoce se fait dès le 14^{ème} jour de gestation.

A l'état naturel, la jument pouline préférentiellement la nuit et à la belle saison : plus de 90% des poulinages ont lieu la nuit. Elle pouline généralement couchée, mais peut le faire debout également et expulse assez rapidement le poulain. Ce sont d'abord les sabots antérieurs qui apparaissent, suivis du nez, puis de la tête et du reste du corps : c'est une présentation antérieure, dorso-sacrée, en posture étendue.



Poulinage et premier contact entre la jument et son poulain.

Il n'est pas possible à l'heure actuelle de déterminer avec précision le moment du poulinage. Des modifications du comportement de la jument et des signes physiologiques permettent de savoir que le poulinage va être imminent, cependant la jument peut retarder la mise-bas de plusieurs heures si elle est dérangée.

Lorsque la présentation, la position, la posture ou la durée du poulinage sont anormales, il faut faire intervenir le vétérinaire rapidement car le temps de survie du poulain est court. La mise en place d'un protocole d'intervention concerté avec le vétérinaire est indispensable.

L'utilisation des juments gestantes et suitées

Les juments gestantes peuvent être utilisées, en respectant bien sur leur condition physiologique et la réglementation existante pour les différentes utilisations : pratique sportive pour les juments gestantes interdite en trot, tolérée jusqu'à 4 mois en galop et en FEI, non définie en sports équestres FFE, jusqu'à 8 mois pour les équidés au travail selon le code terrestre de l'OIE. En général, il est recommandé de ne pas faire travailler de juments gestantes au-delà de 6 mois de gestation.

L'utilisation des juments suitées se fait également en respectant leur condition physiologique. Le code terrestre de l'OIE pour les équidés au travail interdit leur utilisation dans les 3 mois suivant le poulinage.

➤ *Le vieillissement génère l'apparition de maladies spécifiques (voir [mesure 8](#))*

La durée de vie des chevaux peut permettre l'expression de maladies spécifiques au vieillissement qui vont nécessiter une prise en charge particulière : arthrose, maladie de « Cushing » et hirsutisme, syndrome métabolique équin, insuffisance cardiaque..., ainsi que les signes de dégénérescence cérébrale (sénescence, syndromes dépressifs, ...).

➤ *Le dopage est une atteinte au bien-être équin (voir [mesure 7](#))*

Le dopage, ou tout moyen visant à modifier artificiellement les capacités physiques ou psychologiques du cheval ou à masquer les problèmes de santé, est contraire au bien-être animal et à l'éthique de la relation homme-animal.

MESURE 7

PRÉVENIR OU SOULAGER LA DOULEUR



OBJECTIFS

- Il s'agit de détecter précocement les états susceptibles d'induire ou de révéler de la douleur chez les chevaux (boiteries, blessures, posture antalgique, ...) et de les prendre en charge.
- Les opérations ou manipulations pouvant induire de la douleur ne doivent pas être réalisées chaque fois que cela est possible. La recherche de solutions alternatives moins douloureuses ou la prise en charge de la douleur doivent être systématiques dans tous les autres cas.



ELEVAGE

- Je sais reconnaître au plus tôt les signes de douleur que peut manifester le cheval
- Je veille à l'entretien des pieds de mes chevaux et suis attentif à la qualité des sols
- Si mon cheval manifeste des symptômes témoignant d'une pathologie, j'observe les recommandations et les prescriptions de mon vétérinaire
- J'accorde à mon cheval une période de repos et/ou de convalescence suffisante avant de reprendre le travail
- Je surveille plus particulièrement la période autour du poulinaage (avant pendant après) afin d'éviter une mise bas trop longue. Je fais appel au vétérinaire si la jument ou le poulain montre des signes de douleur excessive
- Je mets en place une technique de sevrage adaptée afin de limiter le stress et les risques d'accidents, sources de douleur physique ou psychologique

OUI	OUI JE PEUX M'AMÉLIORER	NON JE PRÉVOIS DE LE METTRE EN PLACE	NON J'AI BESOIN D'INFO POUR LE FAIRE
☐	☐	☐	☐
☐	☐	☐	☐
☐	☐	☐	☐
☐	☐	☐	☐
☐	☐	☐	☐
☐	☐	☐	☐

UTILISATION

- Lors de l'utilisation, je n'utilise pas de dispositif ou méthode susceptibles de blesser le cheval
- Lors de l'utilisation, je proscriis l'usage de tout moyen visant à masquer artificiellement la douleur, ainsi que toute pratique de dopage
- Pendant l'utilisation, j'utilise les aides artificielles avec mesure et dans le respect des règlements de la discipline pratiquée
- Après l'utilisation, je vérifie l'absence de blessure qui pourrait être causée par le harnachement
- Je n'utilise pas de méthode violente ou d'artifice visant à générer des stimuli douloureux lors de phases d'apprentissage : technique du barrage en obstacle, piquants de rênes susceptibles de provoquer des blessures, guêtres non réglementaires...
- Je proscriis toute pratique induisant inutilement de la douleur : thermocautérisation ou « feux », « abcès de fixation », sétos

OUI	OUI JE PEUX M'AMÉLIORER	NON JE PRÉVOIS DE LE METTRE EN PLACE	NON J'AI BESOIN D'INFO POUR LE FAIRE
☐	☐	☐	☐
☐	☐	☐	☐
☐	☐	☐	☐
☐	☐	☐	☐
☐	☐	☐	☐
☐	☐	☐	☐

La plupart des signes de douleur sont peu spécifiques. Ils doivent être interprétés en lien avec le contexte dans lequel ils ont été identifiés.

1 > évaluer la modification de l'état général : état corporel, pelage... (voir mesures 2 et 6)

2 > évaluer la modification des paramètres physiologiques : fréquence cardiaque et respiratoire, sensibilité aux infections (voir mesure 6).

3 > évaluer les modifications brutales ou durables du comportement du cheval au quotidien :

- évaluer une modification de la prise de nourriture et d'eau lors de la distribution des repas ou en observant les quantités de fourrage consommées et d'eau lorsque cela est possible ;
- évaluer l'absence/la présence de postures antalgiques : attitude qui consiste à prendre une position qui soulage la douleur, comme la position campée, le transfert d'appui d'un membre sur l'autre, la protection d'un membre... ;
- évaluer l'absence/présence de signes d'apathie : port de tête bas, isolement, refus de se lever, réticence à bouger, refus de s'alimenter, temps couché plus important que la normale, posture stoïque... ;
- évaluer l'absence/présence de signes de nervosité, d'agitation ou d'anxiété : cheval qui gratte le sol, tape du pied, agite la tête, un ou plusieurs de ses membres... ;
- évaluer l'absence/présence de signes d'agressivité : envers les congénères, les humains, les objets, soi-même, son propre poulain... ;
- évaluer l'absence/présence de troubles du comportement : stéréotypies, syndrome de rétivité... ;

Pour des informations détaillées sur les troubles du comportement et leur caractérisation, voir [fiche 2](#).



Port de tête bas et posture stoïque.

Cheval anxieux et agité.



Postures antalgiques : cheval campé (en haut), suppression d'appui sur l'antérieur gauche (en bas).



Aggressivité vis à vis d'un congénère.



Aggressivité vis à vis d'un congénère.



Aggressivité vis à vis d'un congénère.



Aggressivité vis à vis d'un congénère.



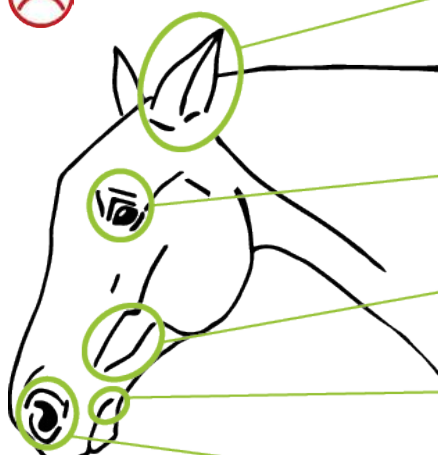
Aggressivité vis à vis d'un congénère.

- évaluer l'**absence/présence** de plusieurs mimiques et/ou grimaces faciales signaux de douleur : oreilles raides et orientées vers l'arrière, fermeture des paupières, contraction des muscles faciaux, pincement de la commissure labiale, dilatation des naseaux.



d'après le protocole AWIN

Cheval sans signe facial de douleur.



oreilles raides et tournées vers l'arrière

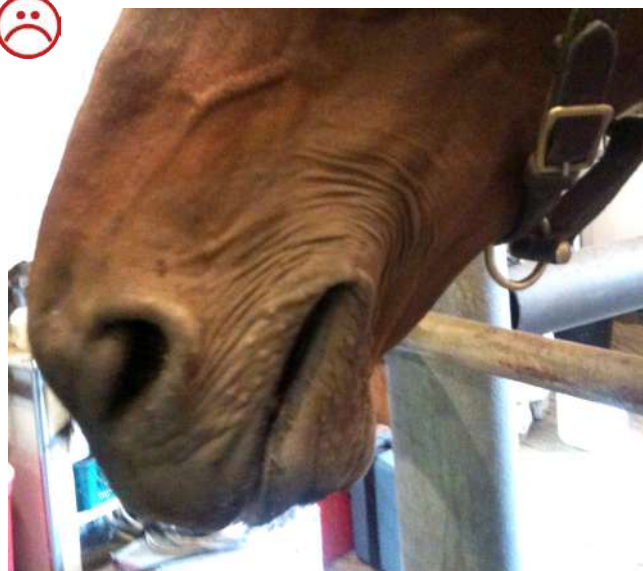
contraction des muscles autour des yeux, fermeture des paupières

contraction des muscles faciaux

pincement de la commissure labiale

dilatation des naseaux

Cheval présentant l'ensemble des signes faciaux de douleur connus par les scientifiques.



Commissure labiale pincée et naseau dilaté.



Présence de nombreux signes de la douleur, non liés à l'approche de l'homme.

4 > évaluer la modification des performances du cheval lors de son utilisation : fréquence cardiaque et respiratoire, vitesse, distance parcourue, amplitude de la foulée/du saut, cadence, régularité...

5 > évaluer la **présence/absence** de signes de douleurs musculo-squelettiques : posture antalgique, transfert d'appui d'un membre à l'autre, répartition anormale du poids, membre en avant, suppression d'appui, rotation du membre, allures anormales, réticence à se déplacer, boiteries (voir [mesure 6](#)).



Suppression d'appui.



Posture de fourbure.



Posture de soulagement fracture cervicale.

6 > évaluer la **présence/absence** de signes de douleurs abdominales : posture campée, vocalisations et/ou gémissements, cheval qui se roule, se tape le ventre avec les membres, se regarde les flancs, s'étire, torpeur et dépression...



Posture campée.



Cheval qui se regarde les flancs.



Cheval qui se tape le ventre.



Cheval qui se roule.

7 > évaluer la **présence/absence** de lésions susceptibles d'induire de la douleur, liées au harnachement et/ou à l'utilisation : à la tête, aux commissures des lèvres, au garrot, au passage de sangle...

Ces lésions sont à rechercher au moment du pansage et après l'utilisation (voir **mesure 6** pour les caractériser).



En haut gauche : lésion à la commissure des lèvres.

En haut centre : lésion au passage de sangle.

En bas gauche : blessure liée à un licol trop serré et laissé sur un jeune cheval en pleine croissance.

En bas centre : lésion au garrot.

En bas droite : garrot d'un cheval présentant une lésion liée à une couverture mal utilisée.



- **Prévention :**
 - > Sensibilisation du détenteur et des personnes en contact avec les chevaux à la détection des signes de douleur ;
 - > Environnement adapté : lieu de vie sécurisé et adapté, gestion des groupes, entretien régulier des chevaux, suivi sanitaire... (voir mesures 2, 3, 4, 5, 6 et 8) ;
 - > Gestion des phases de transition : changement de milieu, de nourriture...
 - > Élaboration d'un protocole d'évaluation et de prise en charge de la douleur ;
- Lors de **l'utilisation** du cheval (voir **mesure 1**) :
 - > Adéquation de l'utilisation avec :
 - >> l'utilisateur : niveau, formation,
 - >> l'état de santé du cheval : effort demandé, durée et intensité du travail,
 - >> le harnachement : type, ajustement ;
 - > Utilisation raisonnée des aides artificielles et respect des réglementations propres à chaque utilisation : codes des courses, règlements sportifs... ;
 - > Action pouvant être assimilée au dopage ;
 - > Stade de gestation des juments lors de leur utilisation.
- **Reproduction** : poulinage difficile.

CONCRÈTEMENT, QUE FAIRE SI ?...

Il est important de rappeler en préambule que dans les situations douloureuses pour le cheval, il faut toujours se placer dans des conditions de sécurité appropriées pour l'homme et le cheval.

1 >> Que faire si le cheval a un comportement symptomatique de la douleur ?

Si le cheval manifeste un ou plusieurs comportements symptomatiques de la douleur aiguë, ou de la douleur chronique (voir « [indicateurs cheval-centrés et environnementaux](#) »), il est recommandé de :

- Mettre en place des mesures de soulagement, en suivant les recommandations du vétérinaire, inclues le cas échéant dans les protocoles de soin du BSE (voir [mesure 6](#)) ;
- Mettre le cheval au repos le temps nécessaire à sa guérison ;
- Analyser l'environnement, les changements de conduite d'élevage et les conditions d'utilisation du cheval pour identifier les sources potentielles de douleur ;
- Adapter ou modifier l'environnement et/ou l'utilisation du cheval pour éviter toute nouvelle manifestation de la douleur.

2 >> Que faire si le cheval manifeste des signes de douleurs abdominales ?

Dans la plupart des cas, il s'agit de coliques (voir [mesure 6](#)).

Il est conseillé :

- d'évaluer sans attendre les paramètres comportementaux et biologiques du cheval : fréquence cardiaque, couleur des muqueuses, présence de transit intestinal, état d'hydratation... (voir mesures [2](#) et [6](#)) ;
- d'informer rapidement le vétérinaire afin de savoir comment agir : faire marcher le cheval, l'abreuver, le mettre à la diète, le cas échéant, lui administrer les traitements prévus par le protocole de soins préalablement établi, consulter le vétérinaire sur place ou en clinique...

3 >> Que faire si le cheval manifeste des signes de douleurs posturales, ou musculo-squelettiques (suppression d'appui, boiteries...) ?

Il est recommandé de vérifier l'état des pieds du cheval pour s'assurer de l'absence de problème pouvant entraîner de la douleur (voir [mesure 6](#)).

En l'absence de corps étrangers, il est conseillé de solliciter le vétérinaire afin de mettre en œuvre les mesures adaptées : immobilisation du cheval ou du membre atteint, administration des traitements prévus par le protocole de soins préalablement établi, mise au repos du cheval, consultation du vétérinaire sur place...

Des mesures préventives peuvent permettre d'éviter que cela se reproduise :

- Remettre en question la façon d'entretenir et d'utiliser le cheval ;
- Vérifier l'état des sols et leur adéquation avec l'utilisation qui en est faite ;
- Vérifier l'adéquation entre le plan d'alimentation et l'activité du cheval...

4 >> Que faire si le cheval manifeste des signes de douleurs liées au harnachement ?

Dès les premiers signes de douleur, il est recommandé de :

- Supprimer la source de douleur si possible : enlever ou ajuster le harnachement incriminé, voire ne plus l'utiliser ;
- Évaluer la gravité des lésions : usure du poil, érosion de la peau, plaie... ;
- Mettre en place des mesures de soulagement et ne pas hésiter à solliciter le vétérinaire.

Il est recommandé d'utiliser un harnachement adapté à chaque cheval et de vérifier la présence de lésions ou de blessures liées au harnachement avant et après toute utilisation du cheval.

5 >> Que faire si le cheval manifeste des signes de douleurs liées à la plaie ?

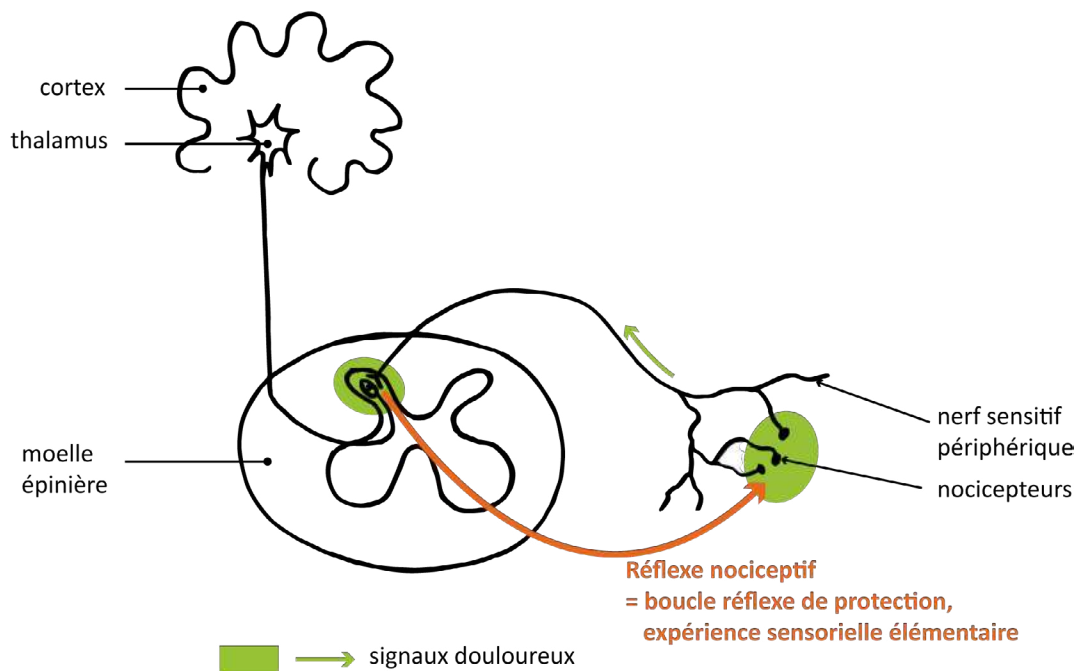
Il est recommandé d'apprécier l'importance de la douleur liée à la plaie en ayant à l'esprit que la douleur n'est pas proportionnelle à la taille de la plaie (voir [mesure 6](#) « **concrètement que faire si** » pour les recommandations).

➤ Qu'est ce que la douleur ?

La douleur animale est décrite comme une « *expérience sensorielle et émotionnelle représentée par la 'conscience' que l'animal a de la rupture ou de la menace de rupture de l'intégrité de ses tissus, et qui est à l'origine d'une réaction physiologique et comportementale visant à minimiser cette atteinte ou à se soustraire à la menace qu'elle constitue et à favoriser la guérison* ». La douleur est un phénomène physiologique, un système d'alerte de l'organisme qui lui permet d'éviter et/ou de limiter tout phénomène néfaste ou vulnérant.

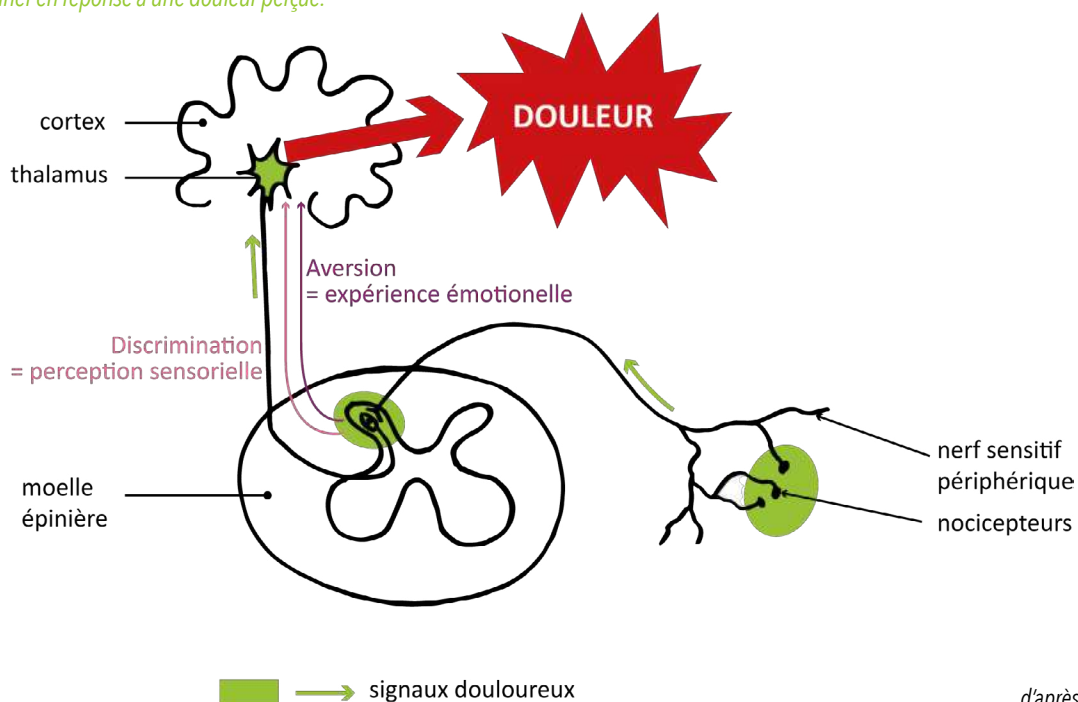
La douleur est difficilement quantifiable. Ses signes généraux sont à la fois physiologiques et comportementaux. Ils ne sont pas forcément impressionnant, indépendamment de l'intensité de la douleur. Cette dernière peut également se manifester par une baisse de performance.

Les 2 grandes étapes du fonctionnement de la douleur



d'après Jacques Servière

1/ boucle réflexe de la nociception déclenchant le réflexe nociceptif de protection en réponse au signal douloureux. Par exemple, cela peut être le coup de pied que le cheval va donner en réponse à une douleur perçue.



d'après Jacques Servière

2/ la réaction émotionnelle au signal douloureux : l'information monte au cerveau, qui ressent de la douleur et permet d'avoir une réaction comportementale adaptée.

Il convient de distinguer la douleur aiguë et la douleur chronique :

- La douleur aiguë est une expérience sensorielle aversive qui engendre une réaction motrice d'évitement. Elle peut, si elle est répétée, entraîner une modification du comportement de l'individu par conditionnement. La douleur aiguë va induire chez le cheval des réactions d'évitement : fuite, immobilisation, agression d'apparition brutale...
- La douleur chronique a un effet délétère, avec des répercussions sur l'état général, le comportement et les défenses immunitaires du cheval. Elle va induire une modification durable de l'ensemble du comportement du cheval : alimentaire, social, exploratoire... Elle peut entraîner des phénomènes d'hypersensibilité et d'hyperalgie.



Cheval souffrant de douleur aiguë (colique).



Cheval souffrant de douleurs chroniques.

Une douleur aiguë va se transformer en douleur chronique si elle perdure.

Chez les chevaux, les deux cas de douleurs prédominants sont des douleurs abdominales et des douleurs de l'appareil locomoteur (voir « [indicateurs cheval-centré](#) » et « [concrètement que faire si](#) »).

➡ Le principe des 3S

Suite aux Rencontres Animal & Société de 2008, une expertise scientifique collective sur la douleur chez les animaux de ferme a été conduite par l'INRA, en partenariat avec des écoles vétérinaires, l'Assistance publique- Hôpitaux de Paris, le Collège de France et le CNRS. Ces travaux pluridisciplinaires, ont permis de clarifier le concept et les méthodes d'analyse utilisés pour appréhender la douleur chez l'animal de rente.

Par analogie au concept éthique des « 3R » (Réduire, Raffiner, Remplacer) qui s'est progressivement imposé depuis les années 50 dans le domaine de l'expérimentation animale, l'expertise collective a notamment proposé de formuler la stratégie des « 3S » quand il s'agit d'appréhender les pratiques susceptibles de générer des douleurs chez les animaux :

- Supprimer la cause de la douleur, c'est à dire la pratique en question,
- Substituer à une procédure douloureuse une intervention qui l'est moins,
- Soulager la douleur par des moyens thérapeutiques.

Les travaux menés sur la base de ces approches théoriques par le Réseau Mixte Technologique « Bien-être animal » ont induit des évolutions significatives de certaines pratiques au bénéfice du confort de l'animal et des éleveurs. Ils ont permis de valider le principe de privilégier la substitution et à défaut la suppression. Les possibilités de soulagement de la douleur devant être mobilisées lorsqu'il n'est pas possible de faire autrement et raisonnées avec le vétérinaire.

➡ Les actes chirurgicaux chez le cheval : castration, sutures...

Toutes chirurgies, et notamment les chirurgies de convenance telles que la castration, doivent être réalisées sous anesthésie locale, loco-régionale ou générale par un vétérinaire, conformément à la loi avec prise en charge de la douleur induite par l'utilisation d'antalgiques.

Le choix entre les différentes techniques chirurgicales de castration doit se faire en fonction de la balance avantage/inconvénient pour le cheval. Il doit faire l'objet d'un consentement éclairé entre le propriétaire ou son représentant et le vétérinaire. La technique de castration par casseaux est considérée comme désuète et contraire au bien-être animal car elle ne permet pas un contrôle satisfaisant de la douleur.

➤ La lutte contre le dopage

Le dopage consiste à administrer des substances ou à utiliser des procédés dans le but de modifier les performances des chevaux lors des compétitions. Il est contraire au respect du bien-être animal.



Toute technique visant à masquer artificiellement la douleur est contraire au bien-être. Il s'agit notamment des névrectomies chirurgicales ou chimiques, de la cryothérapie et des feux. Ces pratiques peuvent avoir des conséquences dramatiques pour le cheval : aggravation des lésions, fractures de fatigue...

De la même manière, toute technique visant à augmenter la sensibilité cutanée du cheval afin de modifier ses performances est contraire au bien-être. Sont notamment concernées les techniques de sensibilisation des membres par des procédés physiques ou chimiques.

Le code des courses au trot, le code des courses au galop et la FEI distinguent deux catégories de substances :

- Les substances « interdites¹ » : elles ne peuvent en aucun cas être administrées à un cheval de course ou de compétition. Il s'agit par exemple des anabolisants, des substances agissant sur l'érythropoïèse, des transporteurs d'oxygène synthétiques, des facteurs de croissance... Leur détection dans un contrôle donnera systématiquement lieu à des sanctions pouvant être très lourdes.
- Les substances « prohibées² » : il s'agit principalement des substances thérapeutiques, leur administration aux chevaux de course ou de compétition est autorisée dans le cadre d'un traitement prescrit par un vétérinaire, justifié par l'état de santé du cheval. Ces substances ne peuvent toutefois pas être présentes dans l'organisme d'un cheval dès lors qu'il participe à une course ou une compétition.

Pour les animaux prenant part à des manifestations sportives, les substances interdites pour les chevaux ne sont pas les mêmes au niveau national et international. Ainsi, en France, la liste des substances interdites est fixée par l'arrêté du 2 mai 2011. A l'international, la liste est fixée par la FEI, révisée chaque année.

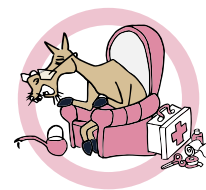
Tout traitement administré à un cheval en période de compétition/course ou à l'entraînement, doit être fondé sur un diagnostic spécifique, administré dans le cadre d'une relation détenteur/vétérinaire effective et transparente, dans l'intérêt de la santé et du bien-être du cheval et non dans un objectif de performance à tout prix. L'utilisation de procédés ou de traitements médicaux visant à masquer les effets ou les signes de blessure pour permettre la poursuite de l'entraînement ou la participation à des compétitions est à proscrire.

¹ Banned substances règlement FEI, substances de catégorie 2 code des courses au trot, substances interdites code des courses au galop

² Prohibited substances règlement FEI, substances de catégorie 1 code des courses au trot, substances prohibées code des courses au galop

MESURE 8

ASSURER, TOUT AU LONG DE LA VIE DES CHEVAUX, LES SOINS NÉCESSAIRES, LEUR MORT DEVANT ADVENIR DANS DES CONDITIONS DÉCENTES LORSQU'IL N'EXISTE PAS DE THÉRAPIES



OBJECTIFS

- Fin de vie, invalidité, fin de carrière, vieillesse doivent faire l'objet de soins adaptés.
- Lorsque l'état des chevaux ne permet pas d'envisager leur guérison et lorsqu'il n'existe pas de thérapies efficaces et économiquement supportables, leur mort doit advenir dans des conditions décentes.



ACCIDENT GRAVE ET MALADIE INCURABLE

- Je sais gérer une situation d'accident : protocole de prise en charge, conduite à tenir,...
- Je sais que l'euthanasie est réservée aux chevaux en état de souffrance avérée



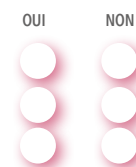
VIEUX CHEVAL

- Je suis capable de faire la différence entre un cheval âgé et un cheval malade
- Je suis conscient des soins spécifiques à apporter à un vieux cheval



FIN DE VIE

- Je sais qu'un cheval en bonne santé peut être conduit à l'abattoir, sous réserve de son éligibilité
- Je connais les obligations en matière d'équarrissage
- Je connais les démarches à effectuer suite à la mort de mon équidé



VIEUX CHEVAL

1 > évaluer l'état corporel du cheval (voir [mesure 2](#))

A noter : au-delà de 30 ans, la fonte musculaire au niveau de la ligne du dos et de l'arrière main peut amener à des notes de maigreur qui sont des signes normaux de vieillesse et non de malnutrition.



© DLR
Master, cheval de 19 ans.



© SD
Bouboule, cheval de 31 ans.

2 > évaluer la manière dont le cheval s'alimente :

- **présence/absence** de difficultés de prise alimentaire ;
- **présence/absence** d'amas de nourriture mâchés mais non avalés ;
- **présence/absence** d'aliments non mâchés et/ou non digérés dans les crottins.

3 > évaluer la qualité des déplacements du cheval : **présence/absence** de boiteries (voir [mesure 6](#))...

4 > évaluer l'état du poil du cheval : **présence/absence** d'hirsutisme, brillance (voir [mesure 6](#))...



© Jessica Rodriguez
Pelage brillant, uniforme.



© VB
Pelage rougeux, terne.



© VB
Pelage typique de la maladie de Cushing.

FIN DE VIE

En cas d'accident grave, évaluer la douleur à l'aide des indicateurs de douleur décrits dans la [mesure 7](#).

De manière générale pour les vieux chevaux, faire cette évaluation plus fréquemment.

ACCIDENT GRAVE ET MALADIE INCURABLE

- Mise en place d'un protocole de prise en charge avec le vétérinaire ;
- Conditions de **l'euthanasie** :
 - > Rapidité de l'intervention pour des chevaux atteints de maladies graves qui ne peuvent être guéris, ou sur lesquels les traitements ne sont pas efficaces et économiquement supportables, ou qui ne peuvent être transportés (voir guide de non transportabilité) ;
 - > Mise en place d'un protocole avec le vétérinaire conseil de la structure, afin de choisir la méthode la plus rapide et la moins traumatisante pour le cheval.

VIEUX CHEVAL

- Adaptation du **lieu de vie** :
 - > Concentration des ressources sur un plus petit espace pour limiter les déplacements entre les différents points d'intérêt : abris, point d'eau, râtelier... ;
 - > Place du vieux cheval dans la hiérarchie lui permettant d'accéder aux différentes ressources, y compris congénères et aire de repos ;
 - > Environnement le moins poussiéreux possible ;
- Adaptation du **suivi**, plus fréquent et plus approfondi : parasitisme, dents, pieds, yeux, vaccination, embonpoint ou maigreur.

FIN DE VIE

- **Mort naturelle** :
 - > Mise en place d'un protocole de gestion des animaux trouvés morts et équarrissage ou incinération ;
 - > Mise en place d'un protocole d'accompagnement de la fin de vie par l'euthanasie.
- En cas d'**abattage** :
 - > Transportabilité du cheval (voir guide de non transportabilité) ;
 - > Moyen de transport approprié ou agréé (voir guides de transport) ;
 - > Acheminement vers un abattoir agréé pour les chevaux (voir guide des bonnes pratiques en abattoir).

CONCRÈTEMENT, QUE FAIRE SI ?....

En préambule, il est nécessaire de rappeler que l'évaluation de la douleur du cheval est un préalable à toute décision concernant les vieux chevaux et la fin de vie.

VIEUX CHEVAL

1 >> Que faire si le vieux cheval présente une plus grande sensibilité aux affections, aux maladies auto-immunes et aux affections tumorales ?

Il est recommandé d'être vigilant sur les plans de vaccination et de les adapter au contexte épidémiologique, selon les recommandations du vétérinaire. Il est également conseillé d'adopter un plan de gestion renforcée du parasitisme.

ACCIDENT GRAVE ET MALADIE INCURABLE

1 >> Que faire si le cheval ne peut être ni guéri, ni déplacé : accident grave, maladie incurable ?

Le cheval devra être euthanasié rapidement, par un vétérinaire, selon le protocole mis en place sur la structure.

FIN DE VIE

1 >> Que faire si le cheval ne peut plus être alimenté, abreuvé et déplacé ?

Le cheval devra être euthanasié rapidement, par un vétérinaire, selon le protocole mis en place sur la structure. Il est ensuite obligatoire de faire appel aux services d'équarrissage ou d'incinération.

2 >> Que faire si je souhaite faire abattre mon cheval ?

Il est indispensable de vérifier le statut du cheval vis-à-vis de la consommation humaine. En fonction des médicaments qui lui ont été administrés, le cheval pourra soit être abattu après un délai prévu par la réglementation, soit être écarté de la chaîne alimentaire. Il faut également s'assurer que la case « exclusion de la consommation humaine » n'a pas été cochée.

Tout cheval identifié, en bonne santé, quelque soit son âge, peut être orienté vers la chaîne alimentaire.

Les chevaux dont le feuillet « traitement médicamenteux » n'est pas existant sont automatiquement exclus de la consommation humaine. Pour le cas particulier des duplicatas, se reporter à la réglementation.

Il est également indispensable de s'assurer de la transportabilité du cheval, des conditions de son transport, de l'agrément de l'abattoir pour les chevaux.

3 >> Que faire si je possède un cheval dont la case « exclusion de la consommation humaine » du document d'identification est cochée sur le feuillet « traitement médicamenteux », ou s'il ne possède pas un tel feuillet ?

Il n'est pas possible de réintégrer ce cheval dans la filière bouchère. Cette exclusion définitive oblige à laisser l'animal mourir de mort naturelle, en accompagnant au maximum sa fin de vie, ou à faire procéder à son euthanasie si son état le nécessite. Il est ensuite obligatoire de faire appel aux services payants d'équarrissage ou d'incinération.

➤ *Les chevaux sont des animaux qui vivent longtemps et ont des besoins particuliers*

La durée de vie moyenne des chevaux est de 25 ans. Elle peut aller jusqu'à 35 ans pour les poneys et les ânes. Les chevaux sont communément considérés comme âgés à partir de 15 ans, âge à partir duquel il n'est plus possible d'estimer ce dernier à partir de la dentition. A un âge avancé, ils peuvent avoir un vieillissement cérébral entraînant une diminution des réflexes, une altération des sens, des troubles de l'équilibre, voire une faiblesse généralisée, qu'il ne faut pas confondre avec un état maladif.

Les anomalies et les problèmes dentaires sont plus fréquents chez les vieux chevaux, du fait de la croissance et l'usure continue des dents tout au long de la vie de l'animal.

Les conditions de vie du vieux cheval influencent la qualité et la santé des pieds : vie au pré, alimentation...

Les vieux chevaux sont prédisposés à certaines pathologies liées au vieillissement : maladie de Cushing, arthrose... Ils sont également plus sensibles aux maladies auto-immunes et aux affections tumorales (voir [mesure 6](#)).

➤ *L'euthanasie chez les chevaux*

L'euthanasie est un acte vétérinaire destiné à abréger la vie d'un animal dont l'état est jugé incurable dans l'état actuel des connaissances, s'accompagnant de souffrances intolérables pour l'animal. La priorité pour une prise de décision demeure le respect du bien-être animal.

L'euthanasie pour des raisons de convenance ou d'économie pour le propriétaire du cheval n'est pas acceptable. Le vétérinaire a tout droit de la refuser.

Un cheval euthanasié doit ensuite être équarri ou incinéré (voir ci-dessous).

➤ *La filière viande chevaline*

Dès lors que toutes les garanties sont apportées, la fin de vie à l'abattoir est possible pour les chevaux en bonne santé, correctement identifiés, qui n'ont reçu aucun des médicaments les soustrayant à la finalité bouchère ou dont le propriétaire n'a pas décidé de son exclusion. Afin d'assurer la protection des consommateurs, l'admission des équidés dans le circuit de la consommation humaine est fortement encadrée. Les contrôles de l'identification des chevaux arrivant en abattoir et la vérification de la présence d'un feuillet « traitement médicamenteux » conforme garantissent l'absence de risque pour le consommateur vis-à-vis de résidus de médicaments utilisés.

En France, la filière viande met en œuvre toutes les mesures nécessaires pour assurer le bien-être des chevaux tout au long du processus d'abattage, avec en particulier le Guide des Bonnes Pratiques en Abattoir.

Pour des informations détaillées sur les obligations du détenteur et les possibilités d'exclusion, voir [fiche 5](#).

➤ *En cas de cheval trouvé mort*

Un cheval trouvé mort, de manière naturelle ou accidentelle, ne peut être intégré dans la filière bouchère. Il doit être équarri ou incinéré. A défaut, une amende correctionnelle de 3750 € est encourue (art. L. 228-5 du code rural et de la pêche maritime).

Le service payant d'équarrissage ou l'incinérateur doivent être contactés dans les meilleurs délais et avant 48 heures.

Dans le cas de l'équarrissage, le tarif d'enlèvement est variable d'un département à un autre et fonction du poids du cheval, ainsi que de la distance parcourue pour le ramassage. L'ATM est un service d'équarrissage auprès duquel il est possible de déclarer la mort d'un cheval et de régler en ligne son enlèvement à des tarifs négociés avec les équarrisseurs. A titre indicatif, les tarifs négociés par l'ATM en 2016 varient entre 125 et 600€ pour un cheval adulte.

Le tarif de l'incinération est variable suivant le poids du cheval. A cette prestation d'incinération, il faut rajouter le coût du rapatriement du cheval jusqu'à l'incinérateur, variable suivant les départements.

La mort du cheval doit être déclarée au SIRE dans un délai de 30 jours, les documents d'identification et la carte d'immatriculation, récupérables sur demande, doivent être transmis au fichier central SIRE. Cette transmission peut se faire par l'équarrisseur lors de l'enlèvement ou par les services vétérinaires de la DD(CS)PP ou par le propriétaire.

Pour l'enlèvement, le numéro SIRE de l'équidé sera obligatoirement demandé au propriétaire. S'il n'en détient pas, il faudra contacter le SIRE.

➤ La gestion des accidents

En cas d'accident grave concernant un cheval, le protocole PAS (Prévenir, Alerter, Secourir), permet de connaître les mesures à prendre et les actions à mener. Le protocole PAS est affiché sur site, avec les noms et les coordonnées téléphoniques des responsables. Il est connu a minima par les personnes qui travaillent sur le site.

Le protocole PAS comprend trois phases :

- Prévenir : éviter le sur accident, mettre le cheval accidenté en conditions de sécurité optimum, assurer la sécurité des personnes présentes, des autres chevaux et du public le cas échéant ;
- Alerter : appeler en premier le responsable de la structure, puis le vétérinaire afin d'obtenir au plus vite du renfort, surtout devant un état grave. Appeler ensuite le propriétaire ;
- Secourir : prodiguer les premiers soins, rassurer.

➤ La reconversion des chevaux de courses et de sport de haut niveau

La carrière d'athlète des chevaux se finit en général alors qu'ils sont loin d'être âgés. Elle peut également s'interrompre brutalement à cause d'une blessure compromettant définitivement l'avenir en courses / compétitions, ou encore ne jamais commencer à cause d'un manque d'aptitude.

Anticiper et accompagner leur reconversion s'inscrit donc dans un processus garantissant leur bien-être au-delà des hippodromes, des parcours de complet ou encore des carrières de CSO et de dressage, vers un nouvel avenir comme cheval de loisir ou de sport amateur, ou encore tout simplement dans un pré.

Un travail de reconversion, effectué par des personnes expérimentées, est nécessaire pour que le cheval réformé, sportif auquel on a demandé tout au long de sa carrière de développer des aptitudes très spécifiques, telles que réactivité, vitesse, endurance..., puisse apprendre son « nouveau métier » de cheval de loisir ou de sport avec des professionnels expérimentés et respectueux de chaque équidé. Leur futur(e) partenaire pourra ainsi l'utiliser dans de nouvelles disciplines en toute sécurité.

En France, il existe encore peu de structures qui accompagnent la reconversion des chevaux réformés. Des associations telles que « Au-delà des Pistes » ou « La ligue française de protection des chevaux », proposent ce type de services, en partenariat avec les acteurs des courses.



Créée en 2016, l'association Au-Delà des Pistes œuvre en faveur de la promotion de la reconversion des chevaux de courses. Elle est le partenaire officiel de France Galop pour le placement de tous les chevaux qui quittent l'entraînement à l'issue de leur carrière en compétition, ou en raison d'une blessure.

Au-Delà des Pistes organise également des Journées de la Reconversion sur les hippodromes, qui mettent à l'honneur des pur-sang reconvertis dans d'autres disciplines, et a créé en 2018 un challenge d'épreuves amateurs de CSO réservées aux galopeurs réformés.



La ligue propose à tout professionnel des courses au galop qui souhaiterait se séparer d'un cheval de course de la contacter. Le cheval est alors pris en charge par la ligue et dirigé dans un établissement où il est réadapté à une vie de loisir. Après avoir été re-monté progressivement et observé pendant plusieurs semaines au moins, le cheval est proposé en famille d'accueil. Il reste la propriété de la ligue.



FICHES PRATIQUES INFORMATIVES ET/ OU TRANSVERSALES

Fiche 1 Les principes de l'apprentissage

Fiche 2 Les troubles du comportement

Fiche 3 Construire un nouveau bâtiment pour
accueillir des chevaux

Fiche 4 Les végétaux toxiques pour les chevaux

Fiche 5 Les obligations du détenteur

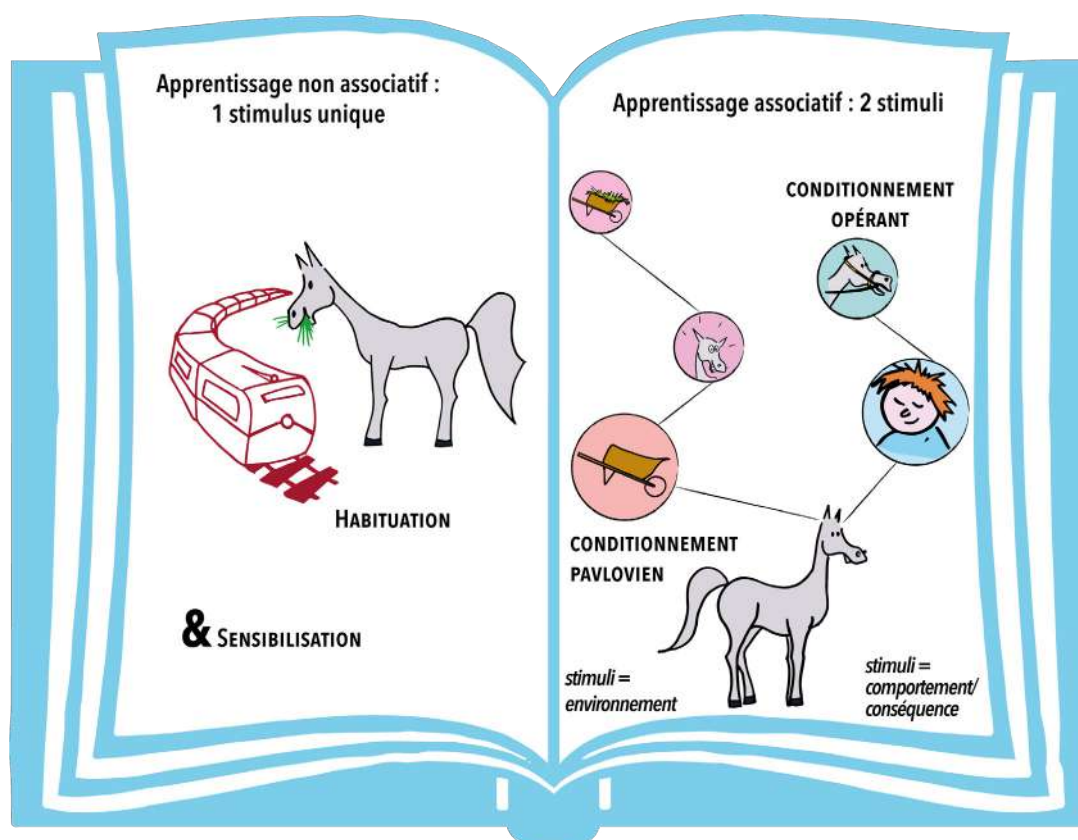
FICHE 1

LES PRINCIPES DE L'APPRENTISSAGE

L'apprentissage correspond à des changements relativement stables du comportement ou des activités psychologiques d'un individu, attribuables à son expérience.

L'apprentissage non-associatif implique un stimulus, ou signal, unique alors que l'apprentissage associatif, ou conditionnement, se fait par association de deux événements. Ces derniers peuvent être deux stimuli environnementaux, il s'agit alors de conditionnement classique ou pavlovien, ou un couple comportement-conséquence dans le cadre du conditionnement opérant.

Chez le cheval, ces trois grands types d'apprentissage sont présents au quotidien.



L'**habitude**, ou accoutumance, est une atténuation de la réaction du sujet à un stimulus à mesure que celui-ci est répété et sans conséquence, positive ou négative, pour le sujet. Cette diminution de l'intensité de la réponse ne peut être dans ce cas attribuée ni à une diminution des capacités sensorielles, ni à une fatigue motrice. Pour habituer un cheval à un stimulus, il faudra être vigilant à ne pas déclencher de peur, et donc être patient.

Exemple : le cheval qui a peur du spray anti-mouches.

Pour l'habituer à cet objet, le manipulateur commencera par lui présenter la bouteille sans l'utiliser. Lors d'une autre séance, il l'actionnera dans le vide, loin du cheval. Il recommencera en se mettant de plus en plus près. Le manipulateur privilégiera ensuite les zones les moins sensibles du corps du cheval. Le processus doit être décomposé en étapes. Il est indispensable que chacune des étapes soit parfaitement acquise avant de passer à la suivante. Il est aussi possible de procéder par apprentissage associatif avec renforcement positif (voir page suivante).



Le processus d'habitude correctement réalisé permet à ces chevaux de ne pas être inquiets lors des manipulations effectuées lors de la douche ou du séchage.

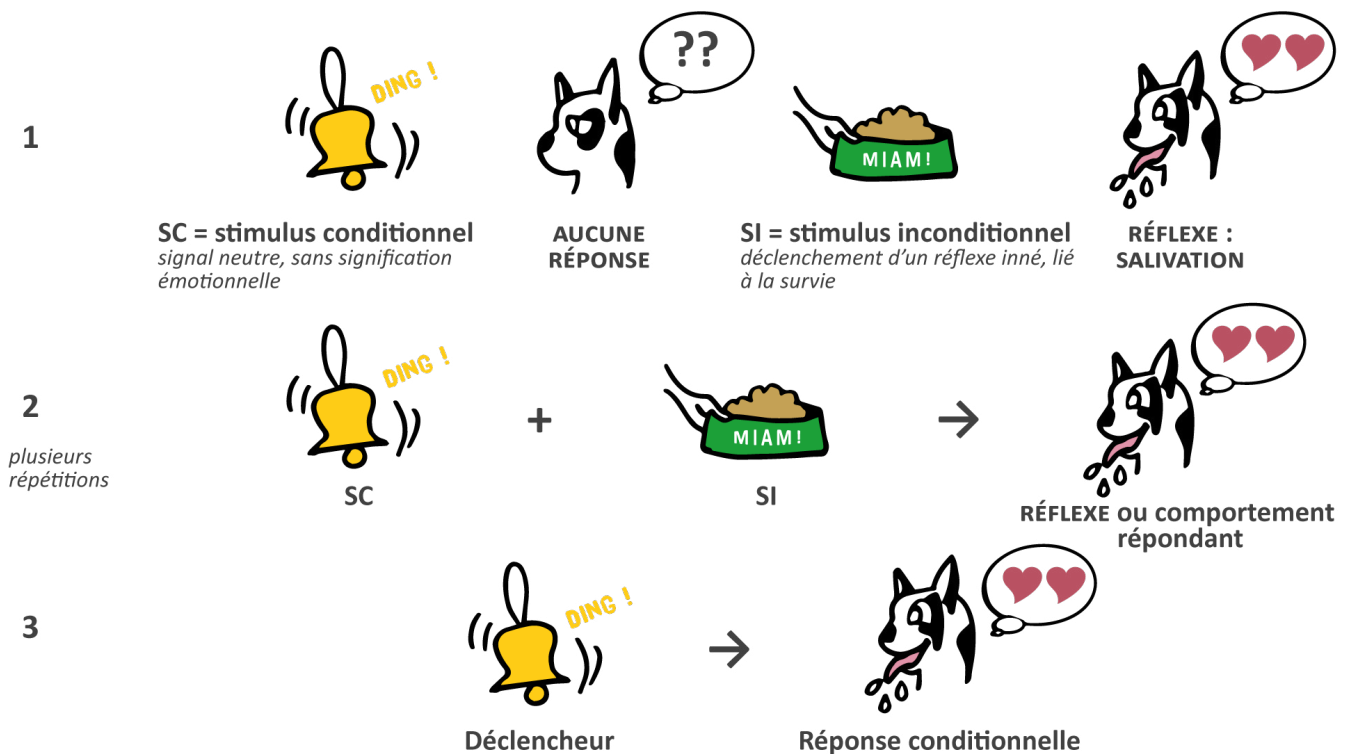
Si le manipulateur brûle les étapes et dépasse le seuil de tolérance du cheval, la répétition d'une situation peut engendrer l'effet inverse de celui attendu : le cheval sera sensibilisé au lieu d'être habitué.

La **sensibilisation** est le processus par lequel la probabilité d'expression d'un comportement augmente avec la répétition du stimulus. La réponse du cheval est alors de plus en plus intense et/ou rapide. Dans l'exemple précédent, passer directement de la présentation du spray anti-mouches à la pulvérisation sur le corps du cheval, c'est prendre le risque de voir le cheval présenter des réactions de fuite dès la présentation de la bouteille au prochain essai. Au lieu d'avoir appris à ne plus en avoir peur, le cheval apprend à y réagir encore plus fort.

LE CONDITIONNEMENT CLASSIQUE OU PAVLOVIEN

Cette forme d'apprentissage résulte de l'association de deux stimuli environnementaux. L'un d'eux est initialement neutre, sans valeur pour l'animal, comme une brouette. Le second a une connotation positive ou négative pour le cheval, comme des granulés qui induisent par exemple inévitablement de l'excitation chez le cheval. La présentation répétée de ces deux stimuli, d'abord la brouette, puis les granulés qu'elle contient, comme cela se passe lors de la distribution des rations à l'aide de la brouette, va créer un apprentissage chez le cheval. In fine, la seule présentation de la brouette vide, entraînera une réaction d'excitation de la part du cheval même en l'absence de granulés.

En équitation, c'est ce même processus qui permet à l'utilisateur de se faire comprendre avec de simples ordres vocaux. Si une action punitive (ex: tape punitive) est toujours associée au mot « NON », après plusieurs répétitions, la simple prononciation du mot, qui n'avait initialement pas de valeur pour le cheval, suffira à l'utilisateur pour se faire comprendre.



d'après Lili Chin

Mode de fonctionnement du conditionnement Pavlovien chez le chien : l'association répétée du son de la cloche qui ne fait pas réagir le chien, à la distribution de nourriture, entraîne la salivation du chien au simple son de la cloche.

LE CONDITIONNEMENT OPÉRANT

Le conditionnement opérant est un apprentissage associatif au cours duquel le cheval apprend à associer ses comportements avec leurs conséquences.

Dans ce type de conditionnement, un renforcement est un événement qui entraîne une augmentation de la probabilité d'émission d'une réponse. Cette notion de renforcement est donc liée à une motivation sous-jacente.

Il est possible de distinguer 2 types de renforcement :

- des renforcements positifs : c'est l'apparition de l'événement qui augmente la probabilité de la réponse. Par exemple, la nourriture est un renforcement positif pour un individu affamé.
- des renforcements négatifs : c'est la suppression ou l'évitement de l'événement qui augmentera la probabilité de la réponse. Par exemple, un cheval sautera une petite barrière après un signal lumineux annonciateur d'un choc électrique dans le compartiment de départ, et ce saut lui évitera de recevoir la stimulation aversive.

Pour faciliter l'apprentissage et motiver le cheval à produire le comportement attendu, le renforcement positif ou négatif, ou même une combinaison des deux, sont utilisés.

Exemple : l'apprentissage de l'arrêt chez le cheval.

Lorsque le cavalier met de la pression sur la bouche, en tirant sur les rênes, et que le cheval s'arrête, le cavalier doit signaler au cheval que c'est la réponse qui était attendue, pour l'inciter à reproduire ce comportement a posteriori. Pour cela :

- il enlève la pression exercée sur la bouche. Le cheval évite ainsi un évènement aversif, c'est du renforcement négatif. Plus il va réagir vite, plus il évitera l'évènement aversif. Ainsi une légère pression sur la bouche devrait suffire à obtenir l'arrêt du cheval ;
- il peut également caresser le cheval, c'est du renforcement positif (sous réserve que le cheval ait été habitué au préalable à associer caresse et évènement positif).



© pixabay



En plus de l'ordre vocal, l'homme utilise le renforcement négatif pour faire reculer le cheval. Il fait pression sur lui en avançant dans sa direction, ce qui est source d'inconfort. Lorsque le comportement attendu est obtenu, reculer, l'homme s'arrête, ce qui replace le cheval dans le confort.

ET LA PUNITION ?

Si le renforcement a pour but de favoriser l'apparition d'un comportement, la punition a pour but de le faire disparaître. Elle est à utiliser avec parcimonie pour plusieurs raisons :

- elle doit intervenir le plus tôt possible, dès que le comportement indésirable s'est produit, pour être correctement comprise, ce qui n'est pas toujours chose aisée. Par exemple, donner une tape sur le nez d'un cheval qui mord ;
- le risque est de punir autre chose que ce qui est souhaité. Par exemple, lorsqu'un cheval met son cavalier au sol, si ce dernier le punit lorsqu'il parvient à le rattraper, le cheval va associer la punition au fait de se faire attraper et non à la chute du cavalier ;
- elle ne permet pas d'apprendre la réponse attendue au cheval ;
- elle peut, en cas d'abus, détériorer la relation homme-cheval et créer un climat de stress et de peur qui sera néfaste à l'apprentissage général.

Il a été démontré chez différentes espèces, dont le cheval, que l'usage exclusif de renforcements négatifs et de punitions induit une mauvaise relation à l'homme.

FICHE 2

LES TROUBLES DU COMPORTEMENT

Bien que les stéréotypies soient les troubles comportementaux les plus connus et les plus fréquemment rencontrés chez le cheval, ce ne sont pas les seuls. Ainsi, le cheval peut également faire l'objet de comportements déviants, c'est-à-dire inappropriés au contexte, de mauvaises habitudes issues de comportements appris, de phobies, d'agressivité...

Quel que soit le trouble exprimé, se rapprocher d'un éthologue ou d'un vétérinaire comportementaliste est indispensable pour tenter d'identifier l'origine du problème.

LES STÉRÉOTYPIES // DÉFINITION

Les stéréotypies, aussi appelées tics, sont décrites comme une succession d'actes moteurs exécutés de façon répétitive, sans but apparent, exempts de toute régulation et sans arrêt spontané. Seule une stimulation extérieure forte peut en interrompre l'exécution. Elles sont observées chez toutes les espèces animales, domestiques ou sauvages, détenues en captivité. Il existe une grande hétérogénéité des séquences comportementales observées. **La présence d'un comportement de stéréotypie est toujours pathologique et signe de mal-être, présent ou passé, du cheval.**

Certaines stéréotypies constituent des comportements gênant pour l'utilisation sportive de l'animal (ex : encensement), d'autres sont moins handicapantes mais tout aussi pathologiques (ex : tic à l'air).

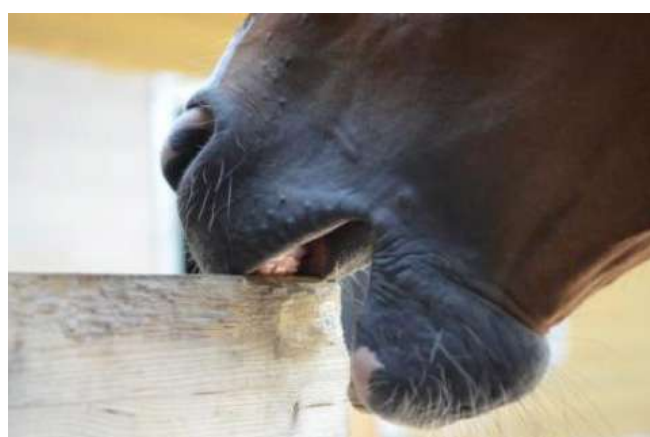
LES STÉRÉOTYPIES // PRINCIPALES FORMES OBSERVÉES CHEZ LES CHEVAUX

LES TICS ORAUX

Tic à l'appui et tic à l'air

Au cours du premier, le cheval prend appui avec ses dents sur un objet fixe, souvent au même endroit : la porte de son box, la mangeoire, un piquet de la clôture... Il contracte son encolure et produit un son guttural. Les études visant à définir si le cheval aspire ou expire de l'air ont pour le moment donné des résultats contradictoires. Il semblerait cependant que l'air entre et demeure dans les voies respiratoires supérieures, sans jamais être avalé et atteindre l'estomac (cf photo ci-dessous).

On dit qu'un cheval tique à l'air s'il exprime ce même comportement « dans le vide », sans avoir besoin de s'appuyer sur quoi que ce soit.



Cheval qui tique à l'appui : ses dents sont appuyées sur un montant en bois et son encolure est contractée.

Langue serpentine

La langue serpentine est la stéréotypie au cours de laquelle le cheval effectue des mouvements incessants avec sa langue à l'intérieur ou à l'extérieur de la bouche. Ce comportement s'accompagne souvent d'une importante production de salive qui peut avoir des effets néfastes sur la digestion. Il existe une grande variété de tics oraux en plus de ceux-ci, d'autres mouvements de langue, torsion des lèvres, mâchouillements à vide répétés...

A noter : les mouvements de langue lorsque le cheval est monté sont à associer à une manifestation d'inconfort et une tentative d'échapper à l'action de la main du cavalier et non à une stéréotypie.

Tic à l'ours

Parmi les tics locomoteurs, le plus connu est le tic à l'ours. Le cheval effectue des mouvements de va-et-vient rythmiques d'un antérieur sur l'autre, entraînant un mouvement de balancier de toute l'avant-main, tête et encolure. Il est très répandu chez de nombreuses autres espèces animales en zoo, en particulier chez l'ours à l'origine du nom de cette stéréotypie.



Cheval qui tique à l'ours : le mouvement de balancier généré par le déplacement d'un antérieur sur l'autre est nettement visible au niveau de la tête et de l'encolure.

Arpentage, tournis au box et autres tic ambulateurs

D'autres comportements locomoteurs répétitifs et invariants peuvent être observés, qui se rapprochent du tic à l'ours : cheval qui tourne dans son box pendant plusieurs heures, cheval qui longe de manière répétitive la clôture de son paddock en empruntant toujours le même itinéraire... Ces stéréotypies peuvent générer de gros problèmes locomoteurs.

Tic à l'encensé ou encensement

Cette stéréotypie se caractérise par une succession de mouvements violents et répétés de la tête et de l'encolure. Il peut s'agir de mouvements de bas en haut, encensement vertical, ou de droite à gauche, encensement horizontal, ou d'un mix des deux. Il n'est pas rare que ces mouvements s'accompagnent d'ébrouements, de frottements des naseaux sur différentes surfaces, d'intolérance à la lumière et de tics au niveau de la bouche... Les coups de tête représentent le symptôme le plus violent, le plus visible et aussi le plus handicapant pour l'utilisation du cheval.

L'origine de cette stéréotypie est mal connue et plusieurs causes peuvent être envisagées : névrite du nerf facial, allergie respiratoire, pathologie ophtalmique...

Tic « du cogneur »

Le cheval cogne à la porte au moment de la distribution de la ration. Ce comportement initialement motivé par la distribution de la nourriture peut devenir compulsif et se trouver renforcé jusqu'à devenir une stéréotypie : le personnel de l'écurie portant plus attention à l'individu qui cogne la porte de son box a tendance à le servir en premier, ce qui constitue une récompense pour le cheval et renforce son comportement.

Pour des informations détaillées sur les principes de l'apprentissage chez le cheval, voir fiche 1.

A savoir : des comportements normaux peuvent devenir des stéréotypies

La lignophagie, qui consiste à ronger le bois et l'écorce des arbres, et la coprophagie, qui désigne la consommation des matières fécales, sont des comportements normaux de l'éthogramme du cheval.

Si la séquence comportementale devient répétitive, envahissante et dérégulée, sans signal d'arrêt, ces comportements se transforment en comportements compulsifs, jusqu'à devenir une stéréotypie.

Cette liste n'est pas exhaustive et présente les stéréotypies les plus répandues chez les chevaux. Certains chevaux peuvent développer leur propre tic. Dès lors qu'un comportement anormal est développé de manière répétitive et sans but apparent, il peut s'agir d'un tic que le cheval a développé.

Les comportements produits sont variés. Il peut aussi bien s'agir de comportements préexistant dans l'éthogramme¹ et renforcés de façon déviante (ex : cheval cogneur), que de nouvelles séquences comportementales ne figurant initialement pas dans l'éthogramme normal de l'espèce (ex : tic à l'air). Leurs origines peuvent être génétiques, et/ou liées à l'impossibilité pour les chevaux d'exprimer l'ensemble de leur répertoire comportemental.



© VB

Cheval qui tique à l'appui au pré.

La frustration, incapacité à exprimer un comportement adapté dans une situation donnée ou à obtenir une ressource convoitée, serait à l'origine de comportements déviants qui, si la situation perdure et s'ils se répètent, évoluent vers des stéréotypies. Certains auteurs font l'hypothèse qu'elles permettraient aux animaux qui les manifestent de supporter un environnement qui outrepasserait leurs capacités d'adaptation.

La production de ces comportements entraînerait l'émission d'un signal de récompense interne, via le système des endorphines cérébrales, hormones du plaisir. Il en résulterait un phénomène d'accoutumance qui expliquerait le caractère envahissant voire pathologique que prend rapidement la stéréotypie.

Une fois intégrée au répertoire comportemental du cheval, la stéréotypie devient un acte automatique, non volontaire. Il s'agit d'une réponse comportementale qui sera privilégiée par l'animal lors de tout événement stressant, à l'image d'un humain stressé qui se ronge les ongles.

Chez les chevaux, la conduite de l'alimentation et les conditions de détention sont les premiers éléments mis en cause car ils ne sont pas toujours conformes aux besoins du cheval : une alimentation continue et riche en fibres, de longs déplacements au pas... Le sevrage et la privation de contacts sociaux peuvent également être responsables de l'apparition des tics, mais l'origine est bien souvent une combinaison de plusieurs de ces facteurs.

Les stéréotypies sont souvent sous-estimées, ou perçues tardivement lorsqu'elles sont déjà bien installées.

LES STÉRÉOTYPIES // CONSÉQUENCES

Les conséquences des stéréotypies sur la santé et les capacités cognitives du cheval sont encore mal connues et les résultats des quelques études scientifiques existantes pas toujours concordants. Cependant, des travaux ont montré qu'elles entraînaient une baisse des performances d'apprentissage.

Conséquences sur l'organisme

Si le tic à l'air et à l'appui ont longtemps été tenus pour responsable de la formation d'ulcères gastriques, les études ont failli à démontrer scientifiquement le lien de cause à effet entre les deux événements. Il semblerait donc qu'ulcère et stéréotypie soient deux conséquences distinctes du stress sur l'organisme. Le fait que le cheval n'avale apparemment pas d'air lors de ce comportement va également dans ce sens.

¹L'éthogramme est la liste exhaustive et la description précise des comportements exprimés par les individus d'une espèce

Les stéréotypies orales sont également souvent associées à une usure anormale des incisives et à des pathologies digestives causées par une salivation excessive ou une mauvaise mastication.

Les tics locomoteurs sont souvent responsables d'une perte importante d'énergie et donc d'état, d'une usure anormale et parfois asymétrique de la corne des pieds, ainsi que d'atteintes ostéo-articulaires et/ou musculaires.

Conséquences sur le comportement

La définition de ces troubles du comportement comme étant des manifestations claires d'altération du bien-être animal fait aujourd'hui consensus. L'impact sur les performances au travail est mal connu mais les études récentes montrent qu'une meilleure prise en charge du bien-être animal est favorable au travail et à la performance sportive.

LES STÉRÉOTYPIES // TRAITEMENTS

Des moyens coercitifs ont longtemps été employés pour essayer d'empêcher les chevaux de tiquer : colliers anti-tic pour les tiqueurs à l'air, paniers pour les tiqueurs à l'appui, électrification des mangeoires et des portes de boxes, suppression du bois en cas de lignophagie,... Cependant, les récentes études montrent qu'agir ainsi est contre-productif puisque cela renforce le niveau de stress du cheval.



© IFCE



© IFCE



© SaraBB

Différents systèmes utilisés pour empêcher les chevaux de tiquer : à gauche collier contre le tic à l'air, au milieu grille col de cygne contre le tic à l'ensencement, à droite panier contre le tic à l'appui. Ces systèmes sont à bannir.

En effet, les stéréotypies étant de véritables mécanismes d'adaptation au stress, empêcher leur expression n'est pas recommandé. Il est au contraire conseillé d'identifier la/les cause(s) de ces signes de mal-être pour modifier les conditions de vie et la gestion du cheval. La prise en charge des troubles comportementaux de type stéréotypie suppose une vision globale des causes et des conséquences de ce comportement pathologique. Le recours à un éthologue ou un vétérinaire spécialisé dans les troubles du comportement est recommandée.

Cependant, lorsqu'elle est parfaitement ancrée dans le répertoire comportemental de l'individu, la stéréotypie peut persister même lorsque l'animal est soustrait aux conditions environnementales responsables de son apparition. Une démarche préventive est donc à privilégier. Elle sera beaucoup plus efficace qu'une action curative.

FICHE 3

CONSTRUIRE UN NOUVEAU BÂTIMENT POUR ACCUEILLIR DES CHEVAUX

L'hébergement des chevaux dans un pré ou un paddock adaptés, correctement entretenus, comportant des abris, naturels ou artificiels et équipés d'installations d'alimentation et d'abreuvement est sans doute une bonne solution pour le bien-être des chevaux. Cependant, de nombreuses activités impliquant une proximité avec l'homme, ainsi que des contraintes locales peuvent conduire à faire le choix d'un hébergement en bâtiment.

La construction d'infrastructures pour accueillir les chevaux est une étape importante pour les porteurs de projet, avec un challenge à réaliser : allier praticité, fonctionnalité, bien-être pour les équidés et coût raisonnable. Les conseillers des chambres d'agriculture ou les professionnels de la construction d'infrastructures pour héberger les équidés peuvent vous accompagner dans cette démarche.

Plusieurs questions se posent pour identifier le type d'infrastructure qui sera le plus adapté à la situation :

- > Activité(s) de la structure : élevage, pension, accueil de public... ;
- > Praticité et fonctionnalité des lieux : sellerie, stockage... ;
- > Type de chevaux hébergés ;
- > Nombre de chevaux hébergés ;
- > Hébergement en intérieur ou en extérieur ;
- > Hébergement collectif ou individuel : stabulation libre, pré, écurie active, box individuel, paddock individuel, ...

QUEL EMPLACEMENT POUR LE NOUVEAU BÂTIMENT ?

L'implantation d'un nouveau bâtiment, y compris un abri, doit se faire en respectant les règles des documents d'urbanisme et les obligations du règlement sanitaire départemental (RSD), qui prévoit en particulier des distances minimales par rapport aux habitations, aux ressources en eau, aux zones de baignades. Le RSD est propre à chaque département. Il peut être utile de se rapprocher du maire de sa commune pour vérifier ces obligations.

L'orientation et la localisation du bâtiment dans son environnement naturel (distance aux haies, topographie, ...) ont un impact sur sa ventilation naturelle et son exposition au soleil. Le renouvellement d'air, la température, l'humidité et la luminosité, quatre paramètres importants pour le bien-être des chevaux, seront en partie conditionnés par cette phase d'implantation et il est recommandé de s'adjoindre les conseils d'un professionnel dès cette étape.

Ainsi, une meilleure ventilation naturelle est obtenue lorsque les bâtiments sont implantés en tenant compte du sens des vents dominants. Dans le cas de boxes qui s'ouvrent sur l'extérieur ou d'abris artificiels, il est plus prudent d'éviter d'exposer les ouvertures aux vents porteurs de pluie. Si cela est compatible avec la recommandation précédente, prévoir des ouvertures vers l'est et ou le sud qui favorisent un meilleur équilibre thermique tout au long de la journée (à moduler selon la région et l'exposition prévue).

CHEVAUX HÉBERGÉS INDIVIDUELLEMENT

Compte tenu de la diversité des types de chevaux et de la variété de leurs activités, il paraît difficile de mettre en relation directement la taille du lieu de vie et le bien-être des chevaux. Le lieu de vie individuel en intérieur regroupe les boxes et les stalles. Concernant ces dernières, elles devraient surtout être considérées comme un lieu de repos entre différentes activités. La communauté scientifique s'accorde pour considérer que le bien-être des chevaux dans leur lieu de vie dépend :

- des mensurations du cheval ;
- de la qualité du lieu de vie : litière adaptée et correctement entretenue, atmosphère adaptée ;
- de la présence de fourrages appropriés : foin, paille, ... ;
- des possibilités de contacts sociaux avec des congénères ;
- de la fréquence, de la régularité et de la nature des activités du cheval.

Dans son lieu de vie, le cheval doit disposer de suffisamment de place pour pouvoir se tenir debout, se mouvoir, se coucher et se relever facilement. En France, il n'existe pas de réglementation spécifique sur le sujet. Les surfaces de vie couvertes proposées par les constructeurs varient en général entre 9m² et 16m² par cheval, ce qui correspond à des boxes de 3 à 4 m de côté.

Le cas échéant, des boxes de poulinaage seront intégrés à la construction. En règle générale, une surface augmentée est recommandée pour ce type d'hébergement. A titre indicatif, les constructeurs proposent des surfaces d'environ 25 m².

La hauteur sous plafond doit être raisonnée pour permettre aux chevaux de se tenir debout en position naturelle et de minimiser les risques de blessure. A titre indicatif, une hauteur de 1m au-dessus de la tête en position debout soit environ 3m permettra de garantir des conditions de confort et de sécurité à la majorité des chevaux.

CHEVAUX HÉBERGÉS EN GROUPE

Le logement collectif permet de favoriser les contacts sociaux et, à ce titre, il est susceptible d'améliorer le bien-être des chevaux. En revanche, il faut veiller à la constitution des groupes et aux affinités entre les chevaux hébergés ensemble (voir [mesure 4](#)) ou à certains états sanitaires ou physiologiques (proximité de la mise bas par exemple).

La structuration de l'espace, c'est-à-dire l'agencement des différentes zones d'activité, est généralement le facteur clé de la réussite d'un logement collectif. Il existe une variété de solutions possibles au sein des grandes catégories de logement collectif que sont les stabulations, les « écuries actives » ou les « paddocks paradise ». En général, les besoins en surface de l'animal sont légèrement réduits par rapport aux besoins en logement individuel pour les tailles de groupe importantes (plus de 5 animaux).

Quelle que soit la disposition retenue, il reste indispensable de prévoir des possibilités d'isolement de chevaux qui présenteraient des risques particuliers (sanitaire, nouvel arrivant, ...), en logement individuel ou dans des paddocks séparés des zones saines, sans permettre de contact entre les chevaux.

CAS PARTICULIER DE L'ATTACHE

L'attache n'est pas considérée comme un mode de logement mais plutôt comme un moyen de gestion temporaire et sécuritaire des chevaux. Elle doit donc être limitée à une période courte et s'accompagner d'une surveillance renforcée.

Le choix des matériaux est très important pour assurer la santé et la sécurité des chevaux. Il est donc indispensable de s'assurer dès le départ les conseils d'un professionnel.

Les matériaux utilisés pour les infrastructures hébergeant des chevaux doivent présenter de bonnes capacités d'isolation et résister aux chevaux. Il existe de nombreux matériaux, mais quelques uns peuvent être privilégiés : la brique ou la pierre avec des enduits à la chaux et le bois. Ce sont des matériaux qui ont un effet tampon sur les écarts climatiques. Le bois permet des entrées d'air et participe à la bonne intégration paysagère du bâtiment. Attention cependant à l'utilisation de tels matériaux en partie basse de bâtiments : ils peuvent être perforés par des coups de pieds. Il est conseillé d'utiliser le bois en bardage extérieur sur une structure en béton banché ou en parpaing, plus résistante aux coups de pieds. Il faut mieux éviter le bois à l'intérieur car il est difficile à désinfecter. Les constructeurs font en général monter le béton banché ou les parpaings jusqu'à 1,40m de haut.

Le choix de fenêtres/cloisons ajourées permet les échanges entre les chevaux hébergés dans des boxes individuels. Il est recommandé de mettre des chevaux qui se connaissent et s'entendent dans de tels boxes. La présence mitoyenne d'un congénère avec lequel il ne présente pas d'affinité peut au contraire avoir un impact négatif sur le bien-être des deux chevaux (voir mesures 4 et 5).

Il existe aujourd'hui des possibilités de boxes avec des parois coulissantes ou pivotantes qui permettent d'optimiser le curage : un tracteur équipé d'une lame frontale peut passer dans les boxes afin de pousser le fumier hors de l'écurie.



Exemples de systèmes de cloisons ajourées qui permettent les échanges entre les chevaux de boxes voisins.



Systèmes de cloisons coulissantes qui permettent d'escamoter les parois entre les boxes pour permettre à un tracteur de passer aisément.

Les matériaux utilisés pour les sols doivent présenter les caractéristiques suivantes :

- imperméabilité à l'urine et à l'humidité du sous-sol (limiter les risques d'infiltration vers la nappe phréatique) ;
- résistance à l'acidité de l'urine ;
- facilité de désinfection ;
- résistance à l'effritement si les équidés hébergés sont ferrés ;
- réduction des risques de glissades, en particulier pour les chevaux ferrés, aussi bien dans les couloirs qu'au sein des boxes.

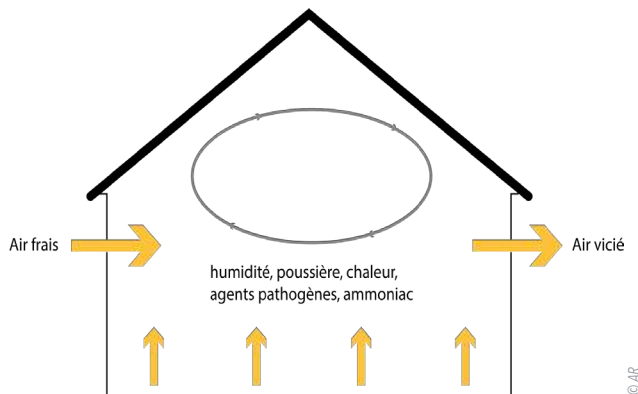
Il est conseillé de prévoir une légère pente, autour d'1cm pour 1m, pour faciliter l'évacuation des eaux de nettoyage.

Le matériau privilégié actuellement pour réaliser les sols des infrastructures accueillant des équidés est le béton, pour ses facilités d'entretien et de désinfection, sa résistance au curage et à l'acidité. Cependant, il est possible d'utiliser également de la pierre ou la terre battue bien tassée, nettoyée régulièrement et raclée une fois par an.

QUELLE AMBIANCE DANS LES LIEUX DE VIE EN INTÉRIEUR ?

CIRCULATION DE L'AIR

Les différentes ouvertures présentes dans les lieux de vie en intérieur, fenêtres, portes, ..., assurent une ventilation naturelle. Il est recommandé d'avoir des ouvertures permettant une entrée de l'air sain, plus frais, par le bas et une sortie de l'air vicié, réchauffé, par le haut (faîte du toit dans l'idéal). Il faut faire attention à éviter de créer des courants d'air. Dans l'idéal, les ouvertures ne donnent pas sur une prairie ou une carrière avec d'autres chevaux, pour éviter de créer des frustrations.



Un bon système de distribution d'air évacue l'excès de chaleur et d'humidité et réduit au minimum la charge de contaminants et les courants d'air.



L'espace entre les parois et la toiture permet une bonne ventilation naturelle.

Les chevaux sont particulièrement sensibles à l'humidité, à la poussière et aux excès de gaz nocifs. La nature et le mode de gestion des fourrages, ainsi que la fréquence de nettoyage des lieux devraient permettre de limiter les poussières présentes dans l'air ambiant. Les odeurs d'ammoniac ou la présence de maladies respiratoires fréquentes peuvent être des signes d'une circulation de l'air insuffisante.

L'ÉCLAIRAGE

L'éclairage doit respecter l'alternance jour / nuit et être suffisant à l'intérieur des bâtiments. En effet, un éclairage mal dimensionné peut avoir des répercussions sur la santé, le bien-être et les performances des équidés ainsi que sur les conditions de travail des professionnels. L'éclairage naturel est lié à la conception du bâtiment : quantité, taille et disposition des ouvertures ont un rôle sur l'intensité lumineuse à l'intérieur du bâtiment.

Le niveau et la répartition de l'éclairage doivent, sans provoquer d'éblouissement, être adaptés à l'usage qu'ils doivent satisfaire : besoins d'activité, de confort, de sécurité et d'économie d'énergie. Il est conseillé de se faire accompagner d'un professionnel de l'éclairage en bâtiments d'élevage notamment, dans le cas de l'utilisation d'éclairages artificiels, où il faut aussi veiller particulièrement à la sécurité des hommes et des animaux (protection, gaine, etc. ...).

LA TEMPÉRATURE

Les études scientifiques menées sur l'adaptation thermique des équidés montrent qu'ils s'adaptent très bien aux températures chaudes ou froides. Dans la mesure du possible, le climat intérieur devrait suivre les variations du climat extérieur sans amplification, notamment en adaptant les ouvertures et les volumes. Il faut se méfier en particulier des « surchauffes » et des excès d'humidité. Il s'agit de faire preuve de bon sens et d'observer les chevaux présents dans le bâtiment. S'ils présentent des signes d'inconfort thermique, il est recommandé de mettre en place des mesures correctives adaptées (voir [mesure 3](#)).

QUEL TYPE DE LITIÈRE CHOISIR ?

Traditionnellement, la litière est constituée de paille de blé, qui est préférable aux pailles d'autres céréales comme l'orge ou l'avoine qui entraînent plus de coliques chez les chevaux. Une bonne paille est une paille :

- sèche et exempte de moisissures ;
- ne générant pas trop de poussières et allergènes ;
- provenant de plantes non malades afin de garantir une bonne capacité d'absorption ;
- n'introduisant pas de risques sanitaires pour les chevaux. Il est conseillé d'éviter les pailles d'origines inconnues ou à risques sanitaires (champignons, coliques).

Il existe des litières pouvant se substituer à la paille, comme le chanvre, le miscanthus, les anas de lin, les copeaux, le papier déchiqueté, ou les sciures de bois dépoussiérées... voire des matelas en caoutchouc adaptés de l'élevage bovin. Ces litières peuvent être utilisées pour améliorer la capacité d'absorption ou limiter les poussières. Ces litières de substitution ne sont normalement pas consommables par les chevaux, il est donc recommandé d'adapter l'apport d'aliments fibreux.

La litière accumulée est une gestion de la litière qui permet de conserver cette dernière sous les chevaux pendant plusieurs semaines à plusieurs mois. Elle demande une surveillance accrue des pieds des chevaux : risques de pourrissement et de développement de fourmilères.

BOX INDIVIDUEL DANS UN BÂTIMENT TYPE BARN



© AR

Les tableaux suivants présentent les détails par poste du prix du bâtiment, hors fumière, estimations faites en 2013 par la chambre d'agriculture du Calvados et actualisées en tenant compte de l'inflation.

poste	terrassement	maçonnerie	charpente menuiserie	équipement intérieur	total	coût par place	coût par m²
montant HT	15 615 €	61 163 €	30 683 €	31 915 €	139 375 €	8 106 €	330 €

BOX INDIVIDUEL DANS UN BÂTIMENT BI-PENTE SEMI-OUVERT



© ecurie de brottone.com

poste	terrassement	maçonnerie	charpente menuiserie	équipement intérieur	total	coût par place	coût par m²
montant HT	17 524 €	65 920 €	25 901 €	42 044 €	151 944 €	8 938 €	339 €

ABRI DE CHAMP MONOPENTE AVEC AUVENT DE 1 M POUR 2 ÉQUIDÉS



© 2ememain.be

Avant de construire un abri artificiel, il est recommandé de s'assurer de l'absence d'abris naturels dans la pâture ou le paddock. En effet, la présence d'arbres, de rochers, de modelés de terrain... peuvent apporter des abris suffisants pour les équidés et éviter ainsi un investissement trop important.

poste	terrassement	maçonnerie	charpente menuiserie	total	coût par place	coût par m²
montant HT	755 €	1 048 €	2 304 €	3 490 €	2 053 €	161 €

LA STABULATION LIBRE

Une stabulation libre permet d'héberger plusieurs chevaux en groupe. Le choix de ce type de logement facilite la gestion quotidienne des sorties et de l'alimentation.

Les stabulations libres offrent aux chevaux la possibilité de se mouvoir régulièrement pour accéder aux points d'alimentation, d'abreuvement, aux aires de repos, à l'intérieur ou à l'extérieur. Ce type d'hébergement facilite la cohabitation entre les membres du groupe.

La dimension de la stabulation est adaptée à la taille et à l'entente du groupe : l'espace permet aux chevaux de s'éviter, les dominants ne peuvent pas coincer les dominés. La surface est de taille suffisante pour permettre à tous les chevaux de se coucher en même temps (voir mesure 4).



Exemple de stabulations libres.

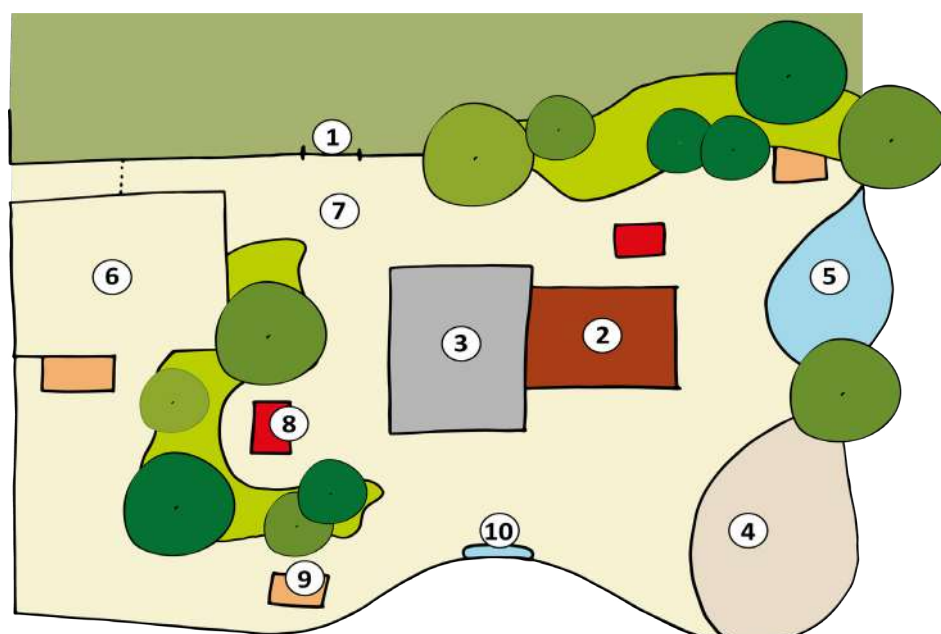
poste	terrassment	maçonnerie	charpente menuiserie	équipement intérieur	total	coût par place	coût par m²
montant HT	13 106€	17 083€	20 907€	6 269€	57 365€	2 401€	180€

ÉCURIE ACTIVE

L'écurie active est un concept allemand dont l'objectif est d'offrir aux chevaux logés en groupe des conditions de vie qui respectent leur nature tout en allégeant la charge de travail. La structuration de l'espace permet de détenir un nombre important de chevaux sur une surface modeste (1 cheval = 100m² d'espace de vie + 10m² de couchage). Il n'y a pas toujours un accès à une pâture.

L'écurie active est équipée de systèmes automatiques pour la distribution de nourriture, permettant la gestion individualisée de chaque cheval, avec la possibilité de fractionner le repas total en autant de petites quantités que le souhaite le cheval. Il permet aussi de repérer très vite un cheval qui s'alimente différemment.

Les différents points d'intérêt sont répartis de façon à obliger les chevaux à se déplacer pour accéder aux ressources. Les installations sont assez techniques et nécessitent un entretien régulier : sol stabilisé ou revêtement en caoutchouc, aires de détente en sable, abris artificiels, colliers connectés pour la gestion individualisée des rations...



- 1 - accès sélectif automatisé vers les pâtures
- 2 - zone de couchage
- 3 - zone de stockage et box d'intégration
- 4 - zone de roulade
- 5 - point d'eau
- 6 - carrière stabilisée
- 7 - zone de circulation libre stabilisée
- 8 - distributeur automatique de concentrés abrité
- 9 - distributeur de foin abrité
- 10 - abreuvoir

Distributeur automatique de concentrés abrité :
18000€
Râtelier collectif abrité : 7000€
Stabilisation du sol : 10 à 18€/m²
(source des prix : LA REF n°187, mars 2017, p15)

Paddock Paradise

Concept de Jaime Jackson, le paddock paradise consiste à aménager le lieu de vie extérieur du cheval avec un parcours reliant des espaces dédiés aux ressources (abris, repos, alimentation, abreuvement, ...). Les chevaux se déplacent d'un espace ressource à un autre en empruntant des couloirs larges de quelques mètres. L'idée est de recréer de manière artificielle la vie de troupeau dans les steppes ou les landes, amenant ainsi les chevaux à se déplacer plus que dans un pré classique.

Le concept du paddock paradise est associé au parage naturel, à la variation de la nature des sols dans les couloirs et les espaces, aux montées/descentes créées... participant à améliorer la qualité globale de la corne des pieds. Il est également associé au slow feeding, via l'utilisation de filets à foin.

Concrètement, le parcours du paddock paradise forme une ou plusieurs boucles pour que les chevaux n'aient jamais à faire demi-tour en arrivant sur un cul de sac. Il est possible de réaliser un tel parcours dans tout type de surface, il faut par contre réfléchir à la gestion de l'espace et les taches induites comme ramasser les crottins pour les petits espaces.



FICHE 4

LES VÉGÉTAUX TOXIQUES POUR LES CHEVAUX

Les végétaux toxiques pour les chevaux entraînent des troubles en cas d'ingestion. Selon la nature de la plante, la quantité ingérée, le poids du cheval, ces troubles peuvent aller des symptômes bénins à la mort en quelques heures. Il est important d'être très vigilant vis-à-vis des végétaux toxiques pour deux raisons principales :

- d'une part, à la différence des ruminants, les chevaux ne disposent pas, au niveau de l'estomac, d'une flore bactérienne qui épure leurs aliments ;
- d'autre part, les chevaux ne peuvent ni vomir, ni régurgiter les aliments nocifs.

Naturellement les chevaux reconnaissent la plupart des plantes toxiques lorsqu'elles sont fraîches et ne les mangent pas s'ils sont nourris correctement avec en particulier un apport de fibres appétantes à volonté. Cependant, lorsqu'elles sont séchées et mélangées au foin, le cheval ne les décèle pas.

Il est conseillé de reconnaître régulièrement les végétaux présents dans les pâtures et les haies auxquelles les chevaux ont accès à l'aide d'une flore, afin de pouvoir éliminer les espèces toxiques le cas échéant. Limiter le surpâturage évite aussi la colonisation des espèces indésirables. Enfin, il est plus prudent de ne pas avoir de plantes ornementales toxiques chez soi et d'être vigilant en randonnée.

Les végétaux toxiques peuvent être de différents types : arbres, végétaux d'ornement, plantes cultivées, plantes sauvages.

A savoir : que faire en cas de suspicion d'empoisonnement ?

Il est recommandé :

1. de ne jamais s'affoler, même si les symptômes sont alarmants.
2. de noter les symptômes, si possible, prendre un échantillon du végétal ou du fourrage suspect.
3. d'avertir le vétérinaire.

Dans la liste suivante, les végétaux mortels pour les chevaux sont repérés par ce symbole :





Le buis

Buxus sp.

Son ingestion entraîne tremblements, vertiges, convulsions, et troubles respiratoires. L'issue n'est pas toujours fatale pour le cheval.



Le cytise

Laburnum anagyroides

C'est un arbuste d'ornement très fréquent dans les jardins. Toute la plante est toxique pour les équidés. Après ingestion, le cheval tente de vomir, tombe en convulsions puis dans le coma.



Le fusain d'Europe

Euonymus europaeus

Son ingestion entraîne constipation puis diarrhées, convulsions. Il est rarement mortel.



L'if

Taxus baccata

C'est le végétal le plus toxique pour les équidés : 250 g peuvent tuer un cheval de 450 kg. La consommation d'if entraîne des troubles de l'équilibre, des convulsions, le plus souvent une mort directe, sans symptôme.



Le laurier cerise

Prunus laurocerasus

Une consommation importante peut entraîner des troubles respiratoires et nerveux.



Le laurier rose

Nerium oleander

La consommation de 50 g peut suffire à provoquer prostration, toxicité cardiaque, pouvant entraîner la mort.



Le rhododendron
Rhododendron sp.

La consommation de rhododendron a pour conséquence atteintes du système nerveux, salivation, coliques, diarrhées, puis paralysie et mort par étouffement.



Le thuya
Thuja sp.

C'est un végétal non mortel pour les équidés. Une forte ingestion provoque une gastro-entérite.



Le robinier
Robinia pseudoacacia

L'écorce du robinier est toxique et mortelle pour les équidés. Sa consommation entraîne salivation abondante, coliques, diarrhées, troubles cardiaques. La mort peut survenir en 3 jours.



© beecopti-captulture.com

Le colza

Brassica napus

Ce sont surtout les tourteaux fabriqués à partir des graines qui sont toxiques. Ils entraînent hyper salivation, toux sèche, urine foncée.



© coopdefrance.coop

Le lin

Linum usitatissimum

C'est la graine du lin qui est toxique. La toxicité disparaît lorsque la graine est chauffée, ce qui est le cas lors de la fabrication de l'huile et des tourteaux. Son ingestion « crue » entraîne incoordination, tube digestif silencieux, diarrhée, expiration prolongée.



© A. Roux

Les moutardes noire et des champs

Brassica nigra - Sinapsis arvensis

Leurs graines provoquent une gastro-entérite. Un liquide abondant est sécrété par les naseaux et le cheval meurt par asphyxie.



© semencesdeprovence.com

Le sorgho

Sorghum bicolor

Ce sont les repousses du sorgho, riches en acide cyanhydrique, qui sont toxiques. Leur consommation entraîne salivation, yeux réversés, convulsions. La mort survient dans l'heure.



© nd48, pagesperso-orange.fr

La vesce

Vicia sativa

Elle contient de l'acide cyanhydrique et est également allergisante et photosensibilisante.



L'arum tacheté

Arum maculatum

C'est une plante non mortelle, qui entraîne une tuméfaction de la langue, et des douleurs buccales et du pharynx. Le cheval intoxiqué appuie sa mâchoire sur le sol.



La belladone

Atropa belladonna

Son ingestion entraîne troubles nerveux, cécité, prostration et mort.



La ciguë tachetée

Conium maculatum

C'est une plante mortelle. Elle ressemble beaucoup à la carotte sauvage mais a des taches sur les tiges. Elle entraîne paralysie et étouffement en 1 heure.



Le colchique des prés

Colchique autumnal

Le colchique est toxique même dans le foin. Son ingestion entraîne sueur, coliques, spasmes, problèmes urinaires, paralysie du train arrière.



Le datura officinal

Datura stramonium

Le datura est toxique même dans le foin. Les signes d'intoxication peuvent mettre plusieurs jours à apparaître : tachycardie, mydriase, coliques de stase, alternance de prostration-excitation. La consommation de cette plante peut également engendrer un contrôle antidopage positif (présence d'atropine dans les prélèvements biologiques).



La digitale pourpre

Digitalis purpurea

La toxicité est plus importante lorsque la plante est dans le foin. La toxicité n'apparaît qu'après une longue période de consommation : sang dans des crottins, anorexie, syncopes. Elle est rarement mortelle.



© mesarbustes.fr

L'euphorbe

Euphorbia sp.

Les euphorbes sont toxiques même dans le foin. Elles entraînent brûlure de la bouche, diarrhée sanguinolente, convulsion, hématurie.



© jardiplante.fr

La fougère aigle

Pteridium acilinum

Ces végétaux sont toxiques même dans le foin. Les symptômes apparaissent après plusieurs jours de consommation : faiblesse, tremblements, spasmes et convulsions.



© joliza

La fougère mâle

Dryopteris filix-mas

Ces végétaux sont toxiques même dans le foin. Les symptômes apparaissent après plusieurs jours de consommation : faiblesse, tremblements, spasmes et convulsions.



© mon-herboriste.com

La galéga

Galega officinalis

La galéga est toxique même dans le foin. Elle entraîne coliques, œdème généralisé et mort en quelques heures.



© payesventes.info

Le gui

Viscum album

Son ingestion entraîne une augmentation du rythme cardiaque et une incoordination des mouvements.



© m.saintry

Le lierre terrestre

Glechoma hederacea

Les symptômes apparaissent au bout d'une semaine : colique, fièvre, insuffisance cardiaque.



La mercuriale

Mercurialis annua

C'est une plante toxique même dans le foin. Elle entraîne gastro-entérite, urticaire, œdème, sang dans les urines.



Les morelles noire et douce amère

Solanum nigrum* - *Solanum dulcamara

Elles sont non mortelles. Leur ingestion provoque abattement, prostration et œdème de l'auge.



La porcelle enracinée

Hypochoeris radicata

Cette plante provoque des troubles de locomotion chez le cheval (harper) pouvant mener à l'euthanasie. Elle reflète, lorsqu'elle figure en grand nombre dans un herbage, un niveau médiocre de phosphore et potassium et un surpâturage de la prairie.



La prêle

Equisetum arvense

La prêle est toxique même dans le foin. Au bout de quelques semaines d'ingestion répétée, les équidés présentent hématurie, troubles nerveux, et peuvent mourir par paralysie.



Le renoncule bulbeuse

Ranunculus bulbosus

Son ingestion provoque diarrhée noire, sang dans les urines, plus rarement cécité et convulsions. La mort est possible si la consommation est importante.



Le séneçon de Jacob

Senecio jacobaea

L'intoxication peut être aiguë si la consommation est importante ou chronique, entraînant une insuffisance hépatique irréversible conduisant à la mort. La consommation faible et répétée entraîne fièvre, accélération du rythme cardiaque et respiratoire.



Le seneçon du Cap
Senecio inaequidens

C'est une plante toxique même dans le foin. Son ingestion régulière engendre des lésions, essentiellement hépatiques, irréversibles et souvent mortelles.

LES ARBRES TOXIQUES POUR LES CHEVAUX



Le chêne
Quercus sp.

Une consommation excessive de glands entraîne colique, constipation et diarrhée sanguinolente.



L'érable sycomore
Acer pseudoplatanus

La toxine contenue dans les samares peut entraîner la myopathie atypique, maladie musculaire avec un taux de mortalité très élevée.



Le noyer
Juglans regia

Le pollen de noyer peut provoquer des allergies respiratoires. La consommation des feuilles et des noix peut entraîner de la fourbure.

Cette liste n'est bien sûr pas exhaustive.

FICHE 5

IDENTIFICATION & TRAÇABILITÉ DES ÉQUIDÉS : LES OBLIGATIONS DU DÉTENTEUR

Depuis janvier 2015, des contrôles sur les obligations du détenteur d'équidé(s) peuvent être réalisés par des agents de l'Institut Français du Cheval et de l'Équitation (Ifce). Les détenteurs doivent être en mesure de présenter les documents réglementaires.

Ces obligations sanitaires concernent 5 points : identification des équidés, déclaration de détenteur d'équidés, déclaration du vétérinaire sanitaire, tenue d'un registre d'élevage, tenue d'un registre de transport.

Le non-respect de ces obligations sanitaires peut entraîner des sanctions de 450 à 1500 € pour chaque manquement à la réglementation en vigueur.

IDENTIFICATION DES ÉQUIDÉS

DES OBLIGATIONS TOUT AU LONG DE LA VIE DE L'ÉQUIDÉ

En France, un numéro d'identification unique, le N°SIRE, est attribué à chaque équidé déclaré et enregistré dans la base de données gérée par l'Institut Français du Cheval et de l'Équitation (IFCE). Un transpondeur sous-cutané posé par une personne habilitée (vétérinaire ou agent de l'IFCE) permet de confirmer l'identité de l'équidé.

Attention : réaliser l'identification d'un équidé sans être habilité est sanctionné d'une amende de 3^{ème} catégorie (450 €).

Ainsi, tout propriétaire et/ou détenteur d'équidé doit :

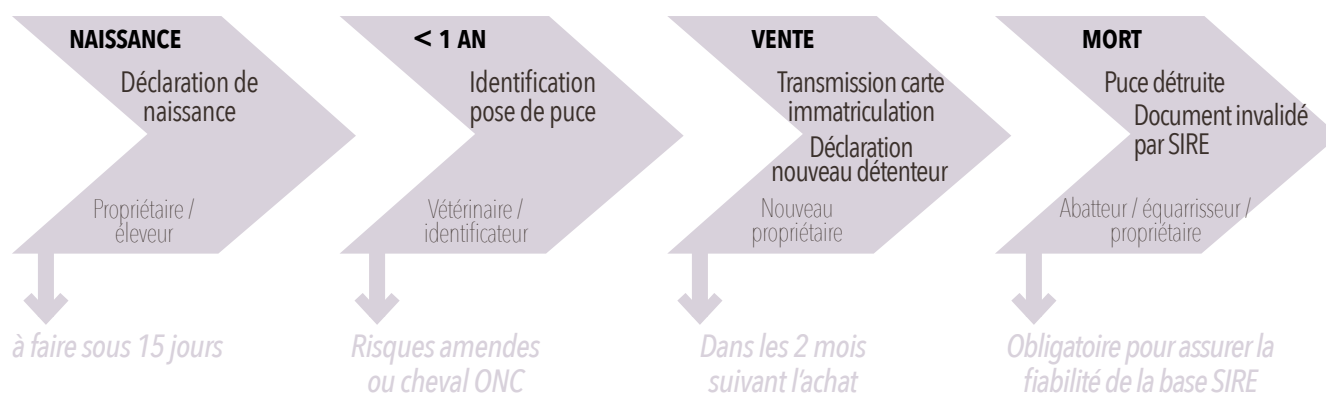
1. dans les 15 jours suivant la naissance du poulain déclarer sa naissance auprès du SIRE par Internet ou courrier ;
2. dans les 8 mois suivant la naissance et au plus tard avant le 31 décembre de l'année en cours :
 - a. faire procéder à l'identification de son équidé par une personne habilitée (vétérinaire ou agent de l'IFCE),
 - b. faire procéder à la pose d'une puce électronique,
 - c. faire la déclaration auprès du SIRE qui délivre ensuite le document d'identification du cheval.

LE DOCUMENT D'IDENTIFICATION

Ce document d'identification individuel suivra l'animal lors de tous ses déplacements tout au long de sa vie. Il sert de passeport, éventuellement de certificat d'origine et/ou d'inscription à un studbook, et de document sanitaire.

Pour les équidés importés avec un passeport norme européenne, le passeport du pays d'origine est conservé à l'enregistrement en France, on y insère le cas échéant le signalement descriptif en français, le graphique et une étiquette avec n° SIRE. Pour les équidés importés sans passeport européen, un nouveau document d'identification est édité.

Le non-respect des règles d'identification donne lieu à une amende de 3^{ème} catégorie (450€) due par le propriétaire reconnu au moment du contrôle. Tout détenteur doit vérifier l'identification des équidés susceptibles d'être hébergés chez lui, avant leur introduction. Aucun équidé non identifié ne doit être accepté, quelle que soit la durée de l'hébergement.



Les étapes de la réglementation durant la vie d'un équidé – source : chambres d'agriculture Normandie, 2015

LA CARTE D'IMMATRICULATION

Afin de pouvoir connaître le propriétaire d'un équidé, une carte d'immatriculation est éditée à chaque changement de propriété. Elle constitue le document officiel indiquant que le propriétaire de l'équidé est bien enregistré dans la base SIRE. Le changement de carte doit être effectué dans les 2 mois suivant l'achat du cheval (article R215-14 du Code Rural). Le non-renvoi de la carte d'immatriculation endossée par le cédant dans les 8 jours suivants le changement de propriétaire est passible d'une amende de 3^{ème} catégorie (450 €). Lors de la vente ces opérations peuvent s'effectuer par voie postale ou désormais de manière dématérialisée par Internet.

Les éléments suivants sont renseignés sur la carte d'immatriculation :

- noms et n° SIRE de l'équidé,
- noms et adresses du ou des derniers propriétaires déclarés.

Le détenteur désormais connu par l'IFCE doit quand même remplir une déclaration de détenteur d'équidé qui est obligatoire depuis le 27 juillet 2010.

DÉCLARATION DE DÉTENTEUR

POURQUOI SE DÉCLARER ?

Tout détenteur d'équidé, professionnel ou particulier, doit obligatoirement s'enregistrer comme tel auprès du SIRE. L'objectif de cette déclaration est sanitaire : elle permet de répertorier dans la base de données SIRE l'ensemble des lieux en France accueillant des équidés.

Ainsi en cas d'épidémie les services sanitaires associés à des structures associatives de la filière, comme le RESPE, pourront déterminer les mesures sanitaires à mettre en place et en informer l'ensemble des détenteurs.

Exemples de détenteurs : un centre équestre, un éleveur possédant des juments, un agriculteur ayant des pensions, un particulier ayant un équidé chez lui, un gérant de gîte d'étape équestre.

Attention, ce n'est pas parce que vous avez déjà effectué certaines démarches auprès du SIRE que vous êtes enregistré comme détenteur. La non déclaration d'un lieu de détention d'équidés est passible d'une amende de 3^{ème} catégorie (450 €).

COMMENT SE DÉCLARER ?

Le plus simple est de s'enregistrer par Internet sur le site du SIRE (<http://www.ifce.fr/sire-demarches/sanitaire-detention/lieu-de-detention/>) après la création d'un compte internet auprès de l'IFCE. Le formulaire peut également être téléchargé sur le site internet dans la rubrique démarches ou obtenu en appelant au 0811 9021 31.

Tout enregistrement internet ou papier donne lieu à l'édition d'un accusé de réception comportant l'identifiant du détenteur. Il doit pouvoir être présenté en cas de contrôle.

La déclaration du vétérinaire sanitaire est obligatoire dès lors que 3 équidés sont présents sur un lieu de détention. S'il est habilité par la DD(CS)PP, le vétérinaire sanitaire peut aussi être le vétérinaire traitant.

QUI PEUT ÊTRE VÉTÉRINAIRE SANITAIRE ?

Le plus souvent, le vétérinaire traitant ou le vétérinaire de proximité peut être désigné vétérinaire sanitaire. La préfecture possède la liste des vétérinaires habilités pour le département.

Le vétérinaire sanitaire doit avoir une habilitation spécifique des services vétérinaires. Elle est valable sur une zone géographique limitée : 5 départements maximum autour de son domicile d'exercice professionnel.

Plusieurs vétérinaires d'une même clinique vétérinaire peuvent être déclarés comme « vétérinaire sanitaire » par un détenteur.

Attention : le vétérinaire sanitaire ne doit pas être propriétaire des équidés, ni détenir de participation financière dans le lieu de détention où il est déclaré en tant que tel.

COMMENT DÉCLARER LE VÉTÉRINAIRE SANITAIRE ?

Remplir le formulaire de désignation (disponible en fin d'annexe), signé par le détenteur et le (ou les) vétérinaire(s) désigné(s). Le renvoyer à la DD(CS)PP de votre département.

TENUE DU REGISTRE D'ÉLEVAGE

UN REGISTRE OBLIGATOIRE POUR TOUT DÉTENTEUR D'ÉQUIDÉ

« Tout propriétaire ou détenteur d'animaux appartenant à des espèces dont la chair ou les produits doivent être cédés en vue de la consommation doit tenir un registre d'élevage régulièrement mis à jour sur lequel il recense chronologiquement les données sanitaires, zootechniques et médicales relatives aux animaux élevés ».

Les équidés ayant ce statut, un registre d'élevage doit donc être présent sur chaque lieu de détention. Le détenteur s'expose à une contravention de 4^{ème} catégorie (750 à 1500€).

Exemples de lieux de détention : élevages, centres équestres, centres d'entraînements, écuries, pensions ou tout particulier ayant son cheval à domicile.

QUE DOIT CONTENIR LE REGISTRE D'ÉLEVAGE ?

Le registre d'élevage doit être conservé 5 ans et tenu à jour de façon compréhensible et aisée. Il comporte différentes parties :

- > une **description synthétique des caractéristiques de l'exploitation**, dans laquelle le nom du vétérinaire sanitaire est indiqué.
- > un **suivi chronologique de l'entretien des animaux, des soins apportés et des interventions vétérinaires**.

Tout traitement vétérinaire réalisé sur un équidé doit être noté avec l'indication du n° d'ordonnance liée à ce traitement. Le délai avant retour à la compétition ou à l'abattage peut être précisé dans le cas d'un produit contenant des éléments dopants. Aucune mention particulière n'est exigée dans le feuillet médicamenteux. Par contre les substances essentielles qui excluent l'animal de la consommation pendant 6 mois devront y figurer (nom de la substance et date d'administration).

Les ordonnances et les résultats d'analyses sont à conserver pendant 5 ans sur l'exploitation.

- > le **suivi chronologique des entrées/sorties d'animaux** : le détenteur doit indiquer toute entrée et sortie de chaque équidé, ainsi que la destination et la provenance de l'animal.

SOUS QUELLE FORME DOIT ÊTRE TENU LE REGISTRE D'ÉLEVAGE ?

Le registre peut être fait sur papier ou sur informatique. Dans ce dernier cas, il faudra imprimer et conserver les données tous les trimestres, ainsi qu'à toute visite du vétérinaire intervenant sur les animaux concernés par le registre.

Un modèle de registre d'élevage est disponible à la fin de cette annexe, élaboré d'après celui de la FIVAL, conformément à la réglementation. D'autres modèles dématérialisés sont également disponibles (GHN, chambres d'agriculture ...).

QUI EST CONCERNÉ ?

Pour tous les transports de plus de 65km, dans le cadre d'une activité économique, le registre de transport est obligatoire.

Exemples de transports réalisés dans le cadre d'activités économiques : transports réalisés par les centres équestres pour toute activité équestre (transport payant ou non), transports de chevaux de courses vers les hippodromes, transports de chevaux de « spectacle » (cirque, corrida), transport privé ou public réalisé par un transporteur professionnel.

Pour les transports ne dépassant pas 65km ou à « usage personnel », seule la réglementation concernant la protection animale est applicable (autorisation de transporteur), tout en veillant à pouvoir fournir les documents d'accompagnement des animaux.

QUE DOIT CONTENIR LE REGISTRE DE TRANSPORT ?

Le registre de transport doit mentionner :

- le lieu, la date et l'heure du chargement et de la livraison des animaux
- le nom ou la raison sociale et l'adresse de l'exploitation de départ et d'arrivée
- l'espèce et le nombre des animaux transportés,
- la date et le lieu de la désinfection,
- la durée prévue de chaque voyage.

Le registre doit être détenu à bord du véhicule et conservé pendant au moins 3 ans.

Pour répertorier des mouvements de cavalerie et les contacts avec d'autres équidés lors d'une compétition, il est possible de conserver la fiche de route de la Fédération Française d'Equitation.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT
A renvoyer à la Direction Départementale de la (Cohésion Sociale) Protection des Populations
(DD(CS)PP)
du département où est enregistré votre établissement

Désignation du vétérinaire sanitaire par le détenteur d'animaux
ou par le responsable d'un rassemblement temporaire ou permanent d'animaux
 (articles L.203-1, L.203-2, L.203-3, R.203-1, R. 203-2 du code rural et de la pêche maritime)

I. IDENTIFICATION DU DETENTEUR DES ANIMAUX :

Nom :
 Prénom(s) :
 Raison sociale de l'établissement :
 Adresse :
 Code postal : Commune :
 N° SIRET/ N° de détenteur à défaut de SIRET :
 Adresse électronique :
 Téléphone fixe :
 Téléphone mobile :
 Télécopie :

II. ACTIVITE DE L'ETABLISSEMENT :

TYPE D'ETABLISSEMENT :

- ☐ Elevage
☐ Centre de rassemblement d'animaux
☐ Etablissement de vente d'animaux
☐ Etablissement de présentation au public d'animaux
☐ Etablissement de fourniture ou d'élevage d'animaux destinés à l'expérimentation animale
☐ Etablissement d'utilisation d'animaux d'expérimentation animale
☐ Centre de collecte de sperme ou d'embryons
☐ Etablissement de monte naturelle
☐ Fourrière

ESPECES CONCERNEES :

- ☐ Animaux de compagnie
☐ Ruminants
☐ Equins
☐ Porcins
☐ Volailles
☐ Lagomorphes
☐ Apiculture
☐ Aquaculture
☐ Faune sauvage captive

III. COORDONNEES DU VETERINAIRE SANITAIRE DESIGNE (possibilité de désigner plusieurs vétérinaires sanitaire disposant d'un même domicile professionnel d'exercice dans la mesure où l'aire géographique d'exercice de leur habilitation comprend le département du lieu de détention des animaux) :

Date de prise de fonctions du (ou des) vétérinaire(s) :
 Domicile professionnel d'exercice :
 Adresse :
 CP : Commune :
 Téléphone fixe :
 Téléphone mobile :
 Adresse électronique :

• Désignation de l'ensemble des vétérinaires sanitaires du DPE, sous réserve que les conditions d'exercice des vétérinaires respectent les dispositions de l'article R. 203-9 du code rural et de la pêche maritime.

OU

• Désignation d'un ou plusieurs vétérinaires sanitaires d'un même DPE :

Nom :	Nom :
Prénom(s) :	Prénom(s) :
N°Ordre :	N°Ordre :
Nom :	Nom :
Prénom(s) :	Prénom(s) :
N°Ordre :	N°Ordre :

Si votre désignation concerne plus de quatre vétérinaires, merci de fournir leurs coordonnées sur papier libre.

IV. ENGAGEMENT DU VÉTÉRINAIRE SANITAIRE/ DU VÉTÉRINAIRE RESPONSABLE DU DPE POUR CETTE DESIGNATION :

Si votre désignation concerne plus de quatre vétérinaires, merci de fournir leur engagement sur papier libre.

Je soussigné(e) ,

....., Docteur Vétérinaire, né(e) le...../...../..... à.....
domicilié(e) à titre professionnel au (1)

....., Docteur Vétérinaire, né(e) le...../...../..... à.....
domicilié(e) à titre professionnel au (1)

....., Docteur Vétérinaire, né(e) le...../...../..... à.....
domicilié(e) à titre professionnel au (1)

....., Docteur Vétérinaire, né(e) le...../...../..... à.....
domicilié(e) à titre professionnel au (1)

déclare accepter d'être désigné vétérinaire sanitaire de l'établissement mentionné au II/.

Je déclare :

- être déclaré vétérinaire sanitaire pour le département concerné par cette désignation ;
- que cette désignation, en s'ajoutant aux responsabilités que j'ai déjà acceptées me permet de garantir le bon exercice de mes missions dans des conditions techniques et des délais satisfaisants, y compris en cas d'urgence sanitaire ;
- que cette désignation me permet de respecter le nombre maximal d'animaux que je suis autorisé à suivre et déterminé par l'arrêté du 24 avril 2007 (2) ;
- ne pas être propriétaire des animaux, ni détenir de participation financière, dans l'établissement de détention des animaux ou la manifestation dans lesquels j'interviens en qualité de vétérinaire sanitaire.

Date : Date :
Nom : Nom :
Signature : Signature :

Date : Date :
Nom : Nom :
Signature : Signature :

(1) Indiquer les coordonnées du domicile professionnel administratif.

(2) Arrêté du 24 avril 2007 relatif à la surveillance sanitaire et aux soins régulièrement confiés au vétérinaire pris en application de l'article L. 5143-2 du code de la santé publique.

V. ENGAGEMENT ET SIGNATURE DU DETENTEUR DES ANIMAUX

Je m'engage à informer la DD(SC)PP destinataire de ce formulaire de tout changement de vétérinaire sanitaire et m'engage à ce que ce changement intervienne en dehors des périodes d'exécution et de contrôle des mesures de surveillance ou de prévention ou de lutte prescrites par l'autorité administrative, lorsque ces mesures sont prescrites pour une durée déterminée (le changement de vétérinaire sanitaire ne peut donc intervenir qu'entre deux campagnes de prophylaxie).

Je reconnais être informé que conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 7 novembre 2001 modifié, pris après avis de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), toute information détenue dans le système d'information de la Direction générale de l'alimentation (SIGAL) et relative à la généalogie, aux mouvements et à l'état de santé des animaux entretenus dans mon élevage ainsi qu'à la situation de mon élevage lui-même au regard des maladies réglementées et non réglementées, pourra être communiquée par les services de l'Etat au(x) vétérinaire(s) sanitaire(s) ci-dessus désigné(s).

Date : le / / 20

Nom-prénom-signature :

VII. DECISION DU SERVICE INSTRUCTEUR (cadre réservé à l'administration)

La désignation est :

- ☐ accordée
- ☐ refusée pour le motif suivant :
- ☐ votre demande doit être complétée car le dossier ne comprend pas la (les) pièce(s) suivante(s) :

Cachet / Signature du responsable du service instructeur : Date :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le tribunal administratif du ressort duquel dépend le domicile professionnel administratif du vétérinaire dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

REGISTRE D'ÉLEVAGE // SITUATION DU DÉTENTEUR

VOTRE EXPLOITATION

Nom de votre exploitation :

Adresse de votre exploitation :

N° d'exploitation (EDE) :

Autre n° d'identification (si n°EDE inexistant) :

n° d'entreprise MSA :

Et/ou n° RC :

Et/ou n° d'association :

RESPONSABLE LÉGAL DE L'EXPLOITATION

Nom :

Adresse *(si différente de celle de l'exploitation)* :

PERSONNE(S) ASSURANT LA TENUE DU REGISTRE

Nom et fonction	Période concernée
.....	
.....	
.....	
.....	

VÉTÉRINAIRE TRAITANT

Nom :

N° de téléphone :

TYPE D'UTILISATION DES ÉQUIDÉS

☐ équitation ☐ élevage ☐ dressage d'équidés ☐ autre :

ADHÉSION À DES ORGANISMES SANITAIRES

☐ groupement de défense sanitaire ☐ autre groupement sanitaire :

ESPÈCES DÉTENUES

☐ équidés ☐ autres :

REGISTRE D'ÉLEVAGE // FICHE DE L'ÉQUIDÉ

NUMÉRO

(n° d'ordre chronologique d'arrivée)

NOM DE L'ÉQUIDÉ

NOM DE L'EXPLOITATION

ou cachet, tampon,...

N° de transpondeur :

N° SIRE :

Le cheval peut être destiné à la consommation humaine*

**barrer cette mention selon le choix du propriétaire ou en cas d'utilisation de médicaments qui l'exigent.*

Voir avec votre vétérinaire

PROPRIÉTAIRE DE L'ÉQUIDÉ (SI DIFFÉRENT DU DÉTENTEUR)

Nom :

Adresse :

N° de téléphone :

VÉTÉRINAIRE DE L'ÉQUIDÉ

Nom :

Adresse :

N° de téléphone :

<u>DATE DE 1^{ÈRE} ENTRÉE</u> -- / -- / ----	<u>LIEU DE PROVENANCE</u>	<u>OBSERVATIONS</u> <i>Ex : naissance, achat, prise de pension, prêt, accueil temporaire...</i>
<u>DATE DE SORTIE DÉFINITIVE</u> -- / -- / ----	<u>LIEU DE DESTINATION</u>	<u>OBSERVATIONS</u> <i>Ex : vente, abattage, décès, équarrissage...</i>

REGISTRE D'ÉLEVAGE // FICHE SANITAIRE

À copier en autant d'exemplaires que nécessaire

Nom de l'équidé :

Page n° :

N° SIRE :

Chaque ligne correspond à un traitement effectué par l'exploitant ou à une intervention vétérinaire sur un équidé. En parallèle de cet enregistrement des traitements et des interventions sanitaires sur cette fiche, les différents documents sont à archiver (ordonnances délivrées, résultats d'analyses, factures des médicaments non soumis à prescription...)

<u>DATE DÉBUT TRAITEMENT</u>	<u>DATE FIN TRAITEMENT</u>	<u>N°ORDONNANCE</u> +voie d'administration et dose quotidienne	<u>MOTIF DU TRAITEMENT</u> Ex : coliques, vaccinations...	<u>INTERVENANT</u> Nom et signature
--/--/----	--/--/----			
--/--/----	--/--/----			
--/--/----	--/--/----			
--/--/----	--/--/----			
--/--/----	--/--/----			
--/--/----	--/--/----			
--/--/----	--/--/----			
--/--/----	--/--/----			
--/--/----	--/--/----			
--/--/----	--/--/----			
--/--/----	--/--/----			
--/--/----	--/--/----			
--/--/----	--/--/----			
--/--/----	--/--/----			
--/--/----	--/--/----			

REGISTRE D'ÉLEVAGE // FICHE MOUVEMENTS

À copier en autant d'exemplaires que nécessaire

Nom de l'équidé :

Page n° :

N° SIRE :

Cette fiche ne concerne ni la 1^{re} entrée ni la sortie définitive. Pour une compétition, il est possible de conserver la fiche de route de la Fédération Française d'Équitation.

<u>DATE DE DÉPART</u>	<u>DATE DE RETOUR</u>	<u>OBSERVATIONS</u> <i>Nature et lieu de l'évènement</i>
--/--/----	--/--/----	
--/--/----	--/--/----	
--/--/----	--/--/----	
--/--/----	--/--/----	
--/--/----	--/--/----	
--/--/----	--/--/----	
--/--/----	--/--/----	
--/--/----	--/--/----	
--/--/----	--/--/----	
--/--/----	--/--/----	
--/--/----	--/--/----	
--/--/----	--/--/----	
--/--/----	--/--/----	
--/--/----	--/--/----	



CHAPITRE 3

BIBLIOGRAPHIE

Références générales

Mesure 1

Mesure 2

Mesure 3

Mesure 4

Mesure 5

Mesure 6

Mesure 7

Mesure 8

Fiche 1

Fiche 2

Fiche 3

BIBLIOGRAPHIE

AU FIL DES MESURES DE BIEN-ÊTRE ÉQUIN

Cette bibliographie regroupe les principaux textes sur lesquels s'appuie le présent guide. Les textes sont regroupés par mesure de bien-être équin, pour faciliter la recherche. Les textes généraux, transversaux à toutes les mesures sont regroupés au début de la bibliographie.

RÉFÉRENCES GÉNÉRALES

AWIN, 2015. AWIN welfare assessment protocol for horses.

BOUREAU V. et al., 2015. Etat de bien-être des chevaux. Guide pour une évaluation de terrain. Juin 2015, 20p.

DALLA COSTA E. et al., 2014. Equine on-farm welfare assessment: a review of animal-based indicators. *Animal Welfare*, 23, pp. 323-341.

McGREEVY P., 2013. *Equine Behaviour*, 2nd edition. Saunders Elsevier, 378p.

VEISSIER I. et al., 2010. Évaluation multicritères appliquée au bien-être des animaux en ferme ou à l'abattoir : difficultés et solutions du projet Welfare Quality. *Inra Productions Animales*, 23, 3, pp. 269-284.

WAGENINGEN, 2011. Assessment protocole for horses. 44p. <http://edepot.wur.nl/238619>

MESURE 1

BARAGLI P. et al., 2015. The role of associative and non-associative learning in the training of horses and implications for the welfare (a review). *Annali dell'Istituto superiore di Sanità*, 51, 1, pp. 40-51.

BAUMGARTEN L., PSA, 2010. Détention des chevaux conforme à l'espèce, guide pratique.

HAUSBERGER M. et al., 2008. A review of the human-horse relationship. *Applied Animal Behaviour Science*, 109, 1, pp. 1-24.

HAUSBERGER M. et al., 2016. Mieux connaître le cheval pour assurer bien-être et sécurité. CCMSA, juin 2016, 50p.

Institut français du cheval et de l'équitation, 2015. Travailler son cheval selon les principes de l'apprentissage. Librairie Ifce, Les écuries du bois, 61310, Le Pin au Haras.

Institut français du cheval et de l'équitation, 2017. Bien dans son corps, bien dans sa tête : qu'est ce que le bien-être du cheval?. Librairie Ifce, Les écuries du bois, 61310, Le Pin au Haras, 424p.

LEBLANC MA, 2010. L'esprit du cheval. Introduction à l'éthologie cognitive du cheval. Intelligence - Cerveau - Perception. Edition Belin, 192p.

LEBLANC MA, 2015. Comment pensent les chevaux ? Edition Belin, 368p. McGREEVY P., 2013. *Equine Behaviour*, 2nd edition. Saunders Elsevier, 378p.

OVF, 2001. Comment détenir les chevaux. 22p.

ROCHE H., 2012. Comportements et postures. Que devez-vous savoir observer ? 2ème édition, Edt Belin, 112p.

ROCHE H., 2013. Motiver mon cheval. Clicker training et récompenses. Edt Belin, 168p.

WARING GH., 2003. *Horse Behavior*, Second Edition. Noyes Publications, 457p.

42e Journée de la recherche équine, Paris, 2016. Bien-être des équidés. Actes réunis par l'IFCE. Le Pin au Haras : IFCE, 2016, 184p.

Manipulations du poulain

HAUSBERGER M. et al., 2007. First suckling: a crucial event for mother-young attachment? An experimental study in horses (*Equus caballus*). *Journal of Comparative Psychology*, 121, 1, pp. 109 - 112.

HENRY S. et al., 2005. Human-mare relationships and behaviour of foals toward humans. *Applied Animal Behaviour Science*, 93, pp. 341-362.

HENRY S. et al., 2006. Influence of various early human-foal interferences on subsequent human-foal relationship. *Developmental Psychobiology*, 48, 8, pp. 712-718.

HENRY S. et al., 2009. Neonatal handling affects durably bonding and social development. *Plos One* 4(4): e5216. doi: 10.1371/journal.pone.0005216.

LANSADÉ L. et al., 2004. Effects of handling at weaning on manageability and reactivity of foals. *Applied Animal Behaviour Science*, 87, pp. 131-149.

LANSADÉ L. et al., 2005. Effects of neonatal handling in subsequent manageability, reactivity and learning ability of foals. *Applied Animal Behaviour Science*, 92, pp. 143-158.

LIGOUT S. et al., 2008. Comparison of the effects of two different handling methods on the subsequent behaviour of Anglo-Arabian foals toward humans and handling. *Applied Animal Behaviour Science*, 113, pp. 175-188.

Principes de l'apprentissage

- GOODWIN** D. et al., 2009. How equitation science can elucidate and refine horsemanship techniques. *The Veterinary Journal*, 181, pp. 5–11.
- Institut français du cheval et de l'équitation** 2015. Travailler son cheval selon les principes de l'apprentissage. Librairie Ifce, Les écuries du bois, 61310, Le Pin au Haras.
- MCGREEVY** PD, 2007. The advent of equitation science. *The Veterinary Journal*, 174, pp.492–500.
- MCGREEVY** PD, **MCLEAN** AN, 2007. Roles of learning theory and ethology in equitation. *Journal of Veterinary Behavior-Clinical Applications and Research*, 2, 4, pp. 108-118.
- MCLEAN** AN, **MCGREEVY** PD, 2010. Horse-training techniques that may defy the principles of learning theory and compromise welfare. *Journal of Veterinary Behavior*, 5, pp. 187-195.
- ROCHE** H., 2013. Motiver mon cheval. Clicker training et récompenses. Edt Belin.
- STARLING** M. et al., 2016. The contribution of equitation science to minimising horse-related risks to humans. *Animals* 6, 15. doi: 10.3390/ani6030015.

Problèmes dans la relation homme cheval

- FUREIX** C. et al., 2010. Partners with bad temper: reject or cure? A study of chronic pain and aggression in horses. *Plos One* 5(8): e12434. doi: 10.1371/journal.pone.0012434.
- GÓRCEKA-BRUZDA** A. et al., 2015. Conflict behavior in elite show jumping and dressage horses. *Journal of Veterinary Behavior*, 10, pp. 137-146.

Tenir compte des capacités cognitives, sensorielles, émotionnelles et du tempérament

- BRUBAKER** L., **UDELL** MAR, 2016. Cognition and learning in horses (*Equus caballus*): What we know and why we should ask more. *Behavioural Processes*, 126, pp. 121-131.
- LANSADÉ** L., **SIMON** F., 2010. Horses' learning performances are under the influence of several temperamental dimensions. *Applied Animal Behaviour Science*, 125, pp. 30–37.
- LEBLANC** MA, 2010. L'esprit du cheval. Introduction à l'éthologie cognitive du cheval. Intelligence - Cerveau – Perception. Edition Belin, 192p.
- LEBLANC** MA, 2015. Comment pensent les chevaux ? Edition Belin, 368p.
- MCBRIDE** SD, **MILLS** DS, 2012. Psychological factors affecting equine performance. *BMC Veterinary Research*, 8, 180.
- VALENCHON** M. et al., 2013. Stress and temperament affect working memory performance for disappearing food in horses, *Equus caballus*. *Animal Behaviour* 86, pp. 1233-1240.
- VALENCHON** M. et al., 2013. Stress modulates instrumental learning performances in horses (*Equus caballus*) in interaction with temperament. *Plos One* 8(4): e62324. doi: 10.1371/journal.pone.0062324.
- VIDAMENT** M. et al., 2016. Analyse des résultats des tests de tempérament simplifiés sur des jeunes chevaux et poneys de selle français : relation avec la performance et première évaluation de l'hérédité. 42^e journée de la recherche équine, Paris, France.
- VIDAMENT** M. et al., 2015. Le tempérament des chevaux mesuré par des tests standardisés : relation avec l'âge, la race et le niveau du cavalier. 41^e journée de la recherche équine, Institut Français du Cheval et de l'Equitation, Paris, France.
- VISSER** EK et al., 2008. Does horse temperament influence horse-rider cooperation? *Journal of Applied Animal Welfare Science*, 3, pp. 267-284.
- YARNELL** K. et al., 2013. An assessment of the aversive nature of an animal management procedure (clipping) using behavioral and physiological measures. *Physiology and Behavior*, 118, pp. 32–39.

Utiliser des matériels adaptés

- DYSON** S. et al., 2015. Saddle fitting, recognising an ill-fitting saddle and the consequences of an ill-fitting saddle to horse and rider. *Equine veterinary Education*, 27, 10, pp. 533-543.

MESURE 2

- ARNAUD** G. et al., 1997. Notation de l'état corporel des chevaux de selle et de sport, guide pratique. Institut de l'élevage, octobre 1997.
- BACHMAN** I., 2014. Alimentation, détention en groupe et contacts sociaux – les principaux défis de la garde de chevaux. Agroscope Transfer, 36, septembre 2014.
- BAUMGARTEN** L., **PSA**, 2010. Détention des chevaux conforme à l'espèce, guide pratique.
- BENHAGALI** H. et al., 2009. Foraging opportunity: a crucial criterion for horse welfare ? *Animal*, 3, 9, pp. 1308-1312.
- BURLA** J. et al., 2016. Effects of feeding management and group composition on agonistic behaviour of group-housed horses. *Applied Animal Behaviour Science*, Volume 176, March 2016, pp. 32-42.
- DIEULEVEUX** V. et al., 2015. Eau et abreuvement. *Equi-paedia*, <http://www.haras-nationaux.fr/information/accueil-equipaedia/alimentation/les-aliments/eau-et-abreuvement.html?L=0>.
- DOLIGEZ** P., **DELERUE** M., 2016. Le cheval à l'herbe : 10 bonnes pratiques. *Equi-pâture*, guide pratique édition 2016.
- Equi-paedia**. Adapter la ration. <http://www.haras-nationaux.fr/information/accueil-equipaedia/alimentation/adapter-la-ration.html?L=0>.

- Equi-paedia**. Comprendre la ration. <http://www.haras-nationaux.fr/information/accueil-equipaedia/alimentation/comprendre-la-ration/mineraux-et-vitamines.html>
- GOODWIN D.** et al., 2002. Sensory varieties in concentrate diets for stabled horses: effects on behavior and selection. *Applied Animal Behaviour Science*, 90, pp. 337-349.
- GOODWIN D.** et al., 2005. Foraging enrichment for stabled horses: effects on behavior and selection. *Equine Veterinary Journal*, 34, pp. 686-691.
- HAUSBERGER M.** et al., 2016. Mieux connaître le cheval pour assurer bien-être et sécurité. CCMSA, juin 2016, 50p.
- INRA**, 2015. *Equine nutrition, INRA nutrient requirements, recommended allowances and feed tables*. Wageningen Academic publishers, Wageningen the Netherlands, 2 – 8, pp. 97-311.
- MARNAY L, DOLIGEZ P**, 2012. Distribution de fourrage : besoins, bien-être, budget, est-ce compatible ? *Equ'idées*, hiver 2012-2013, n°82, pp. 26-28.
- MARTIN-ROSSET W**, 2012. *Nutrition et alimentation des chevaux*. Edt QUAE, 624 p.
- MARTIN ROSSET W**, et al., 2015. *Nutritional principles for horses. Equine nutrition, INRA nutrient requirements, recommended allowances and feed tables*. Wageningen Academic publishers, Wageningen the Netherlands, chapitre 1.
- MARTIN ROSSET W**, et al., 2015. *Pasture. Equine nutrition, INRA nutrient requirements, recommended allowances and feed tables*. Wageningen Academic publishers, Wageningen the Netherlands, chapitre 10.
- MINERO M, CANALI E**, 2009. Welfare issues of horses: an overview and practical recommendations. *Italian Journal of Animal Science*, 8, 1, pp. 219-230.
- OVF**, 2001. *Comment détenir les chevaux*. 22p.
- PEYRILLE S**, 2007. Stratégie d'entreprise : Quand le pâturage est un art de vivre. *Travaux & Innovations* n°141, Octobre 2007, 24p.
- PEYRILLE S**, 2011. Gestion du pâturage en production équine : regard d'un conseiller de terrain sur l'accompagnement des détenteurs d'équidés. *Fourrages*, 207, pp. 221-224.
- PEYRILLE S**, et al., 2015. Utilisation de filets à foin et leur impact sur le bien-être des chevaux. *Equ'idées* avril 2015, article 2.
- ROCHE H**, 2012. *Comportements et postures. Que devez-vous savoir observer ? 2ème édition*, Edt Belin, 112 p.
- ROCHE H**, 2014. *Mon cheval est-il heureux à l'écurie ?* Belin, 160p.
- TAVERNIER L**, et al., 2015. *Formulating a ration. Equine nutrition, INRA nutrient requirements, recommended allowances and feed tables*. Wageningen Academic publishers, Wageningen the Netherlands, chapitre 13.
- WARING GH**, 2003. *Horse Behavior, Second Edition*. Noyes Publications, 457p.
- 42e Journée de la recherche équine**, Paris, 2016. *Bien-être des équidés. Actes réunis par l'IFCE. Le Pin au Haras : IFCE*, 2016, 184p.

MESURE 3

- BAUMGARTEN L, PSA**, 2010. *Détention des chevaux conforme à l'espèce, guide pratique*.
- CHECCHI A.** et al., 2014. Healthy air, healthy stable, in: XXXVI CIOSTA & CIGR SECTION V Conference, Saint Petersburg, Saint Petersburg State University, 2015, I, pp. 579 - 581.
- FLEMING K.** et al., 2008. Generation of airborne particles from different bedding materials used for horse keeping. *Journal of equine veterinary science*, 28, pp. 408-418.
- FLEMING K.** et al., 2008. Evaluation of factors influencing the generation of ammonia in different bedding materials used for horse keeping. *Journal of equine veterinary science*, 28, p.p 223-231.
- GUERIN S.** et al., 2013. *Référentiel des prix des constructions des bâtiments équins*. Edition octobre 2013.
- HAUSBERGER M.** et al., 2016. Mieux connaître le cheval pour assurer bien-être et sécurité. CCMSA, juin 2016, 50p.
- HAUSBERGER M.** et al., 2014. Quel impact a l'architecture des boxes sur les comportements normaux et pathologiques des chevaux ? *Equi-meeting Infrastructures*, Oct 2014, Le Lion d'Angers, France.
- Institut Français du Cheval et de l'Equitation**, 2012. *Aménagement et équipements des centres équestres*. Librairie Ifce, Les écuries du bois, 61310, Le Pin au Haras, 196p.
- Institut Français du Cheval et de l'Equitation**, 2013. *Aménagement des clôtures équestres*. Librairie Ifce, Les écuries du bois, 61310, Le Pin au Haras, 96p.
- JORGENSEN GHM.** et al., 2014. Nordic winter weather and horse thermoregulation. *Conference proceedings from the 10th International Equitation Science Conference*.
- JORGENSEN GHM.** et al., 2016. Preference for shelter and additional heat in horses exposed to Nordic winter conditions. *Equine Vet J.* 2016 Nov ; 48(6):720-726. doi: 10.1111/evj.12522. Epub 2015 Dec 10.
- LEE J.** et al., 2011. Preference and demand for exercise in stabled horses. *Applied Animal Behaviour Science* 130, pp. 91-100.
- MILLS DS**, 2000. Thoroughbred bedding preferences, associated behaviour differences and their implications for equine welfare, *Animal Science*, 70, pp. 95-106.
- MORGAN K.**, 1998. Thermoneutral zone and critical temperatures for horses. *J therm Biol*, 23, pp. 59-61.

- NINOMIYA S.**, 2008. Effects of bedding material on the lying behavior in stabled horses, *J Equine Sci*, 3, pp. 53-56.
- OTT EA**, 2005. Influence of temperature stress on the energy and protein metabolism and requirements of working horse. *Livestock production science*, 92, pp. 123-130.
- OVF**, 2001. Comment détenir les chevaux. 22p.
- PEDERSEN GR**, 2004. The influence of bedding on the time horses spend recumbent, *J Equine Vet Sci*, 24, pp. 153-158.
- RAABYMAGLE P**, 2006. Lying behavior in horses in relation to box size, *J Equine Vet Sci*, 26, pp. 11-17.
- ROCHE H**, 2014. Mon cheval est-il heureux à l'écurie ? Belin, 160p.
- SAINSBURY DWB**, 1981. Ventilation and environment in relation to equine respiratory disease. *Equine veterinary journal*, 13, 3, pp. 167-170.
- WARING GH**, 2003. *Horse Behavior*, Second Edition. Noyes Publications, 457p.
- 42e Journée de la recherche équine**, Paris, 2016. Bien-être des équidés. Actes réunis par l'IFCE. Le Pin au Haras : IFCE, 2016, 184p.

MESURE 4

- BAUMGARTEN L**, PSA, 2010. Détenion des chevaux conforme à l'espèce, guide pratique.
- BURLA J. et al.**, 2016. Effects of feeding management and group composition on agonistic behaviour of group-housed horses. *Applied Animal Behaviour Science*, Volume 176, March 2016, pp. 32-42.
- CREVIER-DENOIX N.**, et al., 2009. The Sequisol project: Biomechanical evaluation of the effects of equestrian track surfaces on the equine locomotor system. *Bull. Acad. Vét. France*, 162, pp. 133-143.
- FAIVRE L. et al.**, 2015. Quelle distance nos chevaux parcourent-ils au quotidien ? *Agroscope*, 19, pp. 28-29.
- FREIRE R. et al.**, 2009. Effects of different forms of exercise on post inhibitory rebound and unwanted behaviour in stabled horses. *Equine Veterinary Journal*, 41, pp. 487-492.
- HAMPSON BA et al.**, 2010. Distances travelled by feral horses in 'outback' Australia. *Equine Veterinary Journal*, 42, Suppl 38, pp. 582-586.
- HARTMANN E. et al.**, 2012. Keeping horses in groups: A review. *Applied Animal Behaviour Science*, volume 136, Issues 2-4, 31 january 2012, pp. 77-87.
- HAUSBERGER M. et al.**, 2016. Mieux connaître le cheval pour assurer bien-être et sécurité. CCMSA, juin 2016, 50p.
- HAUSBERGER M. et al.**, 2014. Quel impact a l'architecture des boxes sur les comportements normaux et pathologiques des chevaux ? *Equi-meeting Infrastructures*, Oct 2014, Le Lion d'Angers, France.
- HIGGINS G. et al.**, 2014. La locomotion du cheval : Un guide pratique pour entrainer son cheval. Beulin, 153p.
- LEE J. et al.**, 2011. Preference and demand for exercise in stabled horses. *Applied Animal Behaviour Science* 130, pp. 91-100.
- MEDJELL CM. et al.**, 2014. Injuries in group kept horses. *Proceedings of Equi-meeting Infrastructures: Haras National Du Lion D'angers*, 2014, pp. 20-25.
- MILLS DS, CLARKE A**, 2007. Housing , management and welfare. Ed N. Waran, *The welfare of horses*, Springer, pp. 77-97.
- OVF**, 2001. Comment détenir les chevaux. 22p.
- PEDERSEN GR**, 2004. The influence of bedding on the time horses spend recumbent, *J Equine Vet Sci*, 24, pp. 153-158.
- RAABYMAGLE P**, 2006. Lying behavior in horses in relation to box size, *J Equine Vet Sci*, 26, pp. 11-17.
- WARING GH**, 2003. *Horse Behavior*, Second Edition. Noyes Publications, 457p.
- YARNELL K. et al.**, 2015. Domesticated horses differ in their behavioural and physiological responses to isolated and group housing. *Physiology & Behavior*, volume 143, 1 May 2015, pp. 51-57.
- 42e Journée de la recherche équine**, Paris, 2016. Bien-être des équidés. Actes réunis par l'IFCE. Le Pin au Haras : IFCE, 2016, 184p.

MESURE 5

- BACHMANN I.**, 2014. Alimentation, détention en groupe et contacts sociaux – les principaux défis de la garde des chevaux. *Agroscope Transfer*, 36, septembre 2014, 12p.
- BAUMGARTEN L**, PSA, 2010. Détenion des chevaux conforme à l'espèce, guide pratique.
- BOURJADE M. et al.**, 2008. Could adults be used to improve social skills of young horses, *Equus caballus*? *Developmental Psychobiology* 50, 44, pp. 408-417.
- BURLA JB et al.**, 2016. Effects of feeding management and group composition on agonistic behavior of group-housed horses. *Applied Animal Behaviour Science*, 176, pp. 32-42.
- FEH C.**, 2005. Relationships and communication in socially natural horse herds. Cambridge University Press, pp. 83-93.
- FUREIX C. et al.**, 2012. Exploring aggression regulation in managed groups of horses *Equus caballus*. *Applied Animal Behaviour Science*, 138, pp. 216-228.
- HARTMANN E.**, et al. 2012. Keeping horses in groups: a review. *Applied behavior animal science*, 136, pp. 77-87.
- HAUSBERGER M. et al.**, 2016. Mieux connaître le cheval pour assurer bien-être et sécurité. CCMSA, juin 2016, 50p.
- HAUSBERGER M. et al.**, 2014. Quel impact a l'architecture des boxes sur les comportements normaux et pathologiques des chevaux ? *Equi-meeting Infrastructures*, Oct 2014, Le Lion d'Angers, France.

HAUSBERGER M. et al., 2012. On the significance of adult play: what does social play tell us about adult horse welfare ? *Naturwissenschaften*, 99, pp. 291-302.

Institut français du cheval et de l'équitation, 2017. Bien dans son corps, bien dans sa tête : Qu'est ce que le bien-être du cheval?. Librairie Ifce, Les écuries du bois, 61310, Le Pin au Haras, 424p.

MCDONNELL SM, HAVILAND JCS, 1995. Agonistic ethogram of the equid bachelor band. *Applied Animal Behaviour Science*, 43, pp. 147-188.

MEDJELL CM. et al., 2014. Injuries in group kept horses. *Proceedings of Equi-meeting Infrastructures: Haras National Du Lion D'angers*, 2014, pp. 20-25.

OVF, 2001. Comment détenir les chevaux. 22p.

ROCHE H., 2012. Comportements et postures. Que devez-vous savoir observer ? 2ème édition, Edt Belin, 112p.

VANDIERENDONCK MC, SPRUIJT BM, 2012. Coping in groups of domestic horses – Review from a social and neurobiological perspective. *Applied Animal Behaviour Science*, 138, pp. 194-202.

WARING GH., 2003. *Horse Behavior, Second Edition*. Noyes Publications, 457p.

YARNELL K. et al., 2015. Domesticated horses differ in their behavioural and physiological responses to isolated and group housing. *Physiology & Behavior*, volume 143, 1 May 2015, pp. 51-57.

42e Journée de la recherche équine, Paris, 2016. Bien-être des équidés. Actes réunis par l'IFCE. Le Pin au Haras : IFCE, 2016, 184p.

MESURE 6

BAUMGARTEN L, PSA, 2010. Détenion des chevaux conforme à l'espèce, guide pratique.

DOLIGEZ P, DELERUE M., 2016. Le cheval à l'herbe : 10 bonnes pratiques. Equi-pâturage, guide pratique édition 2016.

Fédération Equestre du Québec Guide de biosécurité équine, 28p.

Fédération Nationale du Cheval, 2013. Guide des bonnes pratiques sanitaires pour les détenteurs d'équidés, 190p.

LAUDE O, LUX C., 2014. Soins aux chevaux, 100 conseils et astuces du vétérinaire. Vigot, 157p.

MARNAY L. et al., 2017. La bouche du cheval : approche pratique, les dents. <http://www.haras-nationaux.fr/information/accueil-equipaedia/alimentation/comprendre-la-nutrition/la-bouche-du-cheval-approche-pratique-les-dents.html?L=0>.

OIE, 2016. Bien-Être des équidés au travail. Code Sanitaire pour les animaux terrestres – chapitre 7.12 – articles 7.12.1 à 7.12.13.

OVF, 2001. Comment détenir les chevaux. 22p.

PRADIER S., 2013. Les conséquences pratiques et physiologiques du vieillissement chez le cheval. *Pratique Vétérinaire Equine*, n°spécial Gériatologie des équidés, 45, pp. 10-17.

WARING GH., 2003. *Horse Behavior, Second Edition*. Noyes Publications, 457p.

40e Journée de la recherche équine, Paris, 2014. Epidémiologie et pathologie. Actes réunis par l'IFCE. Le Pin au Haras : IFCE, 2014, 185p.

42e Journée de la recherche équine, Paris, 2016. Bien-être des équidés. Actes réunis par l'IFCE. Le Pin au Haras : IFCE, 2016, 184p.

RESPE : www.respe.net

MESURE 7

BAUMGARTEN L, PSA, 2010. Détenion des chevaux conforme à l'espèce, guide pratique.

DALLA COSTA E. et al., 2014. Development of the horses grimace scale (HGS) as a pain assessment tool in horses under going routine castration. *PLoS ONE* 9(3) : e92282. doi : 10.1371/journal.pone.0092281.

DELATTRE S., TOUZOT-JOURDE G., 2016. Méthodes d'évaluation de la douleur chez les équidés. Equ'idée janvier 2016.

LE NEINDRE P. et al., 2009. Les douleurs animales : les comprendre, les identifier, les limiter chez les animaux d'élevage. Inra – expertise scientifique collective, Paris, 399p.

LE NEINDRE P. et al., 2017. La conscience animale : une expertise scientifique collective de l'Inra. *Viandes & Produits Carnés*, septembre 2017, pp. 1-7.

MOLONY V, KENT J., 1997. Assessment of acute pain in farm animals using behavioral and physiological measurements. *Journal of Animal Science* 75, pp. 266-272.

OIE, 2016. Bien-Être des équidés au travail. Code Sanitaire pour les animaux terrestres – chapitre 7.12 – articles 7.12.1 à 7.12.13.

OVF, 2001. Comment détenir les chevaux. 22p.

TOUZOT-JOURDE G., 2016. La douleur chez les équidés : identification et quantification, place dans l'évaluation du bien-être, 42e Journée de la Recherche Equine, 2016, p.p 79-86.

VAN DIERENRONCK M., VAN LOON T., 2016. Monitoring equine (acute) pain: validation of two composite pain scales for general pain expression and facial expression of pain – ISES 2016 Saumur - Oral 23.

WARING GH., 2003. *Horse Behavior, Second Edition*. Noyes Publications, 457p.

ZIMMERMAN M., 1984. Basic concepts of pain and pain therapy. *Arzneimittelforschung*, 34(9A): 1053-9.

MESURE 8

ADIV, IDELE, 2015. Guide de bonnes pratiques : Maîtrise de la protection animale des bovins à l'abattoir, Fiche équins. Interbev, 201p.

ATM-ANGEE. <http://www.atm-equides-angee.fr>.

BAUMGARTEN L., PSA, 2010. Détention des chevaux conforme à l'espèce, guide pratique.

BEATA C. et al., 2014. The Phénix guide to animal euthanasia. Bull. Acad. Vét. France – tome 167 – n°4.

Consortium of the Animal Transport Guides Project, 2017. Guide to good practices for the transport of horses. Wageningen Livestock Research, 62p.

Consortium of the Animal Transport Guides Project, 2017. Fiches pratiques : chargement et espace disponible pour les équins ; l'alimentation et l'abreuvement des équidés ; la bonne manipulation des équidés. Wageningen Livestock Research.

COURBOULAY V. et al., 2014. Méthodes d'évaluation du bien-être animal en élevage, pendant le transport et à l'abattoir. Innovations Agronomiques 34 (2014), pp. 175-187.

DGAL/SDSPA/2015-6. Contrôle des équidés à l'abattoir, en lien avec l'identification et l'ICA, janvier 2015.

DOLIGEZ P., MARNAY L., 2014. Comment entretenir son vieux cheval ? <http://www.haras-nationaux.fr/information/accueil-equipaedia/soins-et-prevention/prevention/comment-entretenir-son-vieux-cheval.html>.

OVF, 2001. Comment détenir les chevaux. 22p.

PRADIER S., 2013. Les conséquences pratiques et physiologiques du vieillissement chez le cheval. Pratique Vétérinaire Equine, n°spécial Gériatologie des équidés, 45, pp. 10-17.

SCHEIDER J., 2014. Gestion de la fin de vie des équidés : point sur l'équarrissage et l'abattage pour la consommation humaine. Equ'idée mai 2014.

Stakeholder Platform, 2015. Practical Guidelines to Assess Fitness for Transport of Equidae. 52p.

WARING GH., 2003. Horse Behavior, Second Edition. Noyes Publications, 457p.

42e Journée de la recherche équine, Paris, 2016. Bien-être des équidés. Actes réunis par l'IFCE. Le Pin au Haras : IFCE, 2016, 184p.

FICHE 1

BOVET D., 2015. La cognition physique et sociale. Ethologie Animale, une approche du comportement, pp. 181-198.

DARMAILLACQ AS., 2015. Les apprentissages : mécanismes fondamentaux de la cognition. Ethologie Animale, une approche du comportement, pp. 161-180.

Institut français du cheval et de l'équitation 2015. Travailler son cheval selon les principes de l'apprentissage. Librairie IFCE, Les écuries du bois, 61310 Le Pin au Haras

FICHE 2

BOUREAU V., 2003. Une nouvelle approche des troubles comportementaux chez le cheval. Place des stéréotypies dans les tableaux cliniques. Mémoire pour l'obtention du D.E. de Vétérinaire Comportementaliste diplômé des Ecoles Vétérinaires Françaises.

GAULTIER et al., 2005. Les stéréotypies : revue de littérature. Pratique Vétérinaire Equine, 37, 146p.

LESIMPLE et al., 2014. How accurate are we at assessing other's well-being? The example of welfare assessment in horses. Frontiers in Psychology, 5, 21, pp. 1-6.

MASON, 1991. Stereotypies: a critical review. Anim behave, 41, pp. 1015-1037.

SARRAFCHI et **BLOKHUIS**, 2013. Equine stereotypic behaviors: Causation, occurrence, and prevention. Journal of Veterinary Behavior 8, pp. 386-394

WICKENS, 2010. Crib-biting behavior in horses: a review. Applied Animal Behavior Science, 128, pp. 1-9.

FICHE 3

GUERIN S. et al., 2013. Référentiel des prix de construction des bâtiments équis. Edition octobre 2013, 8p.

GUERIN S., 2014. Des repères pour concevoir des bâtiments équestres. www.webagri14.com.

NEVEUX C. et al. 2014. Interactions sociales positives chez des chevaux hébergés au box grâce à une paroi partiellement ouverte. 40^e journée de la recherche équine, Paris, France.

ZOLLINGER A. et al., 2016. Optimisation de la détention en box : permettre aux étalons d'avoir des interactions sociales accrues. 42^e journée de la recherche équine, Paris, France.

LA REF n°187, mars 2017, p15.



CHAPITRE 4

ANNEXES

Annexe 1 Analyse des risques

Annexe 2 Tableau croisé indicateurs / principes BEA

Annexe 3 Textes réglementaires

Annexe 4 Participants à la rédaction

Annexe 5 Grille de points clés pour évaluer le BEE

ANNEXE 1

ANALYSE DES RISQUES MENÉE POUR RÉDIGER LA CHARTE ET LE GUIDE

Cette annexe présente l'analyse des risques menée par le comité de rédaction pour rédiger la Charte nationale pour le bien-être équin et le présent guide de bonnes pratiques. Elle présente les facteurs ayant une conséquence sur le bien-être des équidés, suivant les 5 libertés et les 12 critères du Welfare Quality®, hors transport et abattage, sans détailler les facteurs liés à la reproduction et à la génétique.

5 libertés du FAWC	Critères de bien-être (critères du WQ®)	ATTEINTE POTENTIELLE SUR L'ANIMAL (Phase Utilisation) Donner des détails sur la pathologie ou les effets négatifs potentiellement rencontrés	GRAVITE estimée par le comité technique de l'atteinte par rapport au bien-être du cheval 1 : Faible 2 : Moyenne 3 : Importante	FREQUENCE Estimation par le comité technique du pourcentage d'animaux atteints sur le terrain A : très rare à inexistant B : rare C : fréquent	FACTEURS susceptibles d'avoir une influence sur cette atteinte
Absence de faim et de soif	Absence de faim prolongée	Maigreur extrême	3	A	Mauvaise qualité des pâtures : taille insuffisante, pas de rotation ; surpâturage sans complémentarité ; pas de diversité variétale ; fauche mal conduite, travail de la pâture insuffisant et/ou mal conduit Manque de "places" au râtelier ; mauvaise gestion du troupeau avec dominés qui n'ont pas accès aux ressources Alimentation : insuffisante, non adaptée à l'activité, de mauvaise qualité Problèmes de santé : parasitisme, défaut de soins dentaires, maladie, défaut de soins Difficultés économiques du propriétaire Abandon Méconnaissance de la part des propriétaires particuliers (néophytes et isolés), des dirigeants
	Absence de faim prolongée	Animal qui ne s'alimente pas	3	A	Défaut de soin entraînant une affection bucco-dentaire : pytalisme, halitose, pyorrhée dentaire
	Absence de faim prolongée	Obésité (avec pathologies associées : fourbures, perte de mobilité, ...)	3	A sauf chez poneys au printemps C	Alimentation : inadaptée, trop abondante, pas suffisamment fractionnée, trop riche Difficultés de gestion de l'alimentation extérieure : richesse de l'herbe en saison, capacité à brouter... Maladie Méconnaissance de la part des propriétaires particuliers (néophytes et isolés) Génétique favorisant la prise de poids (poneys)
	Absence de faim prolongée	Ulcères récidivants	3	B à C	Time budget : temps de prise alimentaire insuffisant Alimentation : trop riche, déséquilibre de l'apport en fibres (accès restreint, quantité inappropriée)
	Absence de faim prolongée	Stéréotypies	1 à 3	A à C	Time budget : temps de prise alimentaire insuffisant Alimentation : trop riche, déséquilibre de l'apport en fibres (accès restreint, quantité inappropriée), fractionnement insuffisant
	Absence de soif prolongée	Déshydratation Cheval efflanqué Coliques	3	A	Alimentation : manque de fibres Accès et qualité de l'eau : absence d'eau potable propre, points d'eau souillés, points d'eau vides, accès restreint à l'eau, eau trop chaude, eau gelée, dysfonctionnement des abreuvoirs Difficulté d'accès à l'eau pour les dominés, mauvaise gestion du troupeau Enchaînement des reprises sans abreuvement

5 libertés du FAWC	Critères de bien-être (critères du WQ®)	ATTEINTE POTENTIELLE SUR L'ANIMAL (Phase Utilisation) Donner des détails sur la pathologie ou les effets négatifs potentiellement rencontrés	GRAVITE estimée par le comité technique de l'atteinte par rapport au bien-être du cheval 1 : Faible 2 : Moyenne 3 : Importante	FREQUENCE Estimation par le comité technique du pourcentage d'animaux atteints sur le terrain A : très rare à inexistant B : rare C : fréquent	FACTEURS susceptibles d'avoir une influence sur cette atteinte
Absence d'inconfort	Confort autour du repos	Blessures Pourrissement des fourchettes Impossibilité de se rouler Fatigue Stress Escarres Infections dues aux insectes Conjonctivite estivale Impossibilité d'uriner Emphysème	1 à 2	A	Expression des comportements et postures naturelles : notion d'espace par rapport au volume nécessaire mal appréhendée ; espaces "pièges" : cheval qui se coince, glisse, antérieur qui passe au travers... Absence d'espace de couchage au sec, mauvaise qualité de la litière Absence d'abri naturel : absence d'ombre, cheval subissant les vents, les insectes Abri artificiel mal conçu, mal dimensionné Mauvais entretien des pâtures entraînent une prolifération d'insectes Mouvements d'écurie perturbant le sommeil Absence de paille pour uriner dans les boxes de concours Couverture non adaptée Surpopulation entraînant des positions inadaptées Mauvaise gestion des lots, des dominances Difficultés économiques Dermite estivale
	Confort thermique	Atteintes de la peau (soleil) Atteintes des yeux (insectes) (Horripilation) Tremblements Sudation importante Affections respiratoires Fatigue Stress	2	A	Conditions météo exceptionnelles : excès de froid, de chaud Changements thermiques brutaux non anticipés Matériaux des toitures inadaptés : bac acier sans isolant, évierit avec faible hauteur de toiture... Manque de ventilation dans les lieux de vie Absence d'abri naturel ou artificiel Litière mal entretenue Tonte récente, au mauvais moment Usage inadapté de la couverture : non prise en compte des poils et du travail Horaires de sortie mal adaptés
	Confort thermique	Déshydratation Transpiration abondante Coliques "Coup de chaleur"	1	B	Travail ou compétition sous grande chaleur ou grand froid Changement du goût de l'eau ou du type d'abreuvoir apporté en déplacement En course : manque d'hydratation en amont et défaut de mise en place préventive d'un "plan de refroidissement" avec infrastructures adaptées (citernes, douches multiples, points d'eau...) En tourisme équestre : défaut de prévision des points d'abreuvement

5 libertés du FAWC	Critères de bien-être (critères du WQ®)	ATTEINTE POTENTIELLE SUR L'ANIMAL (Phase Utilisation) Donner des détails sur la pathologie ou les effets négatifs potentiellement rencontrés	GRAVITE estimée par le comité technique de l'atteinte par rapport au bien-être du cheval 1 : Faible 2 : Moyenne 3 : Importante	FREQUENCE Estimation par le comité technique du pourcentage d'animaux atteints sur le terrain A : très rare à inexistant B : rare C : fréquent	FACTEURS susceptibles d'avoir une influence sur cette atteinte
Liberté d'expression d'un comportement normal (espace suffisant, installations adaptées)	Facilité de déplacement	Gêne, incapacité ou impossibilité à se déplacer Posture de douleur/immobilité Douleur/difficulté à se déplacer Problème de pied Engorgement des membres Stéréotypies, agressivité, réactivité Blessures par morsures ou coups faute d'évitement possible	3	B	Sols difficilement praticables : gadoue, gel, glissant Logement et voies de circulation inadaptés Espace disponible pour marcher, notamment dans les stabulations de poneys Entraves, attaches au piquet (possible uniquement en cas de contention ponctuelle) Erreurs nutritionnelles Temps de mouvement insuffisant Travail irrégulier Défaut de soins : boîterie sévère, ancienne et non gérée médicalement Prédispositions génétiques
	Absence de blessures	Chez l'étalement : blessures au grasset, aux rotules, au dos, altération des téguments, cicatrices, spot poils blancs, état des moustaches	2	A	Récolte du sperme Mauvais matériel, mannequin non adapté à la taille de l'étalement Mauvaise éducation du cheval qui se jette sur le mannequin Intensité du travail demandé Défaut de soin
	Absence de blessures	Chez la poulinière : blessures pouvant aller jusqu'à la perforation lors de l'insémination et lors des échographies de suivi (voie rectale), gonflement des articulations (tarsites)	3	A	Insémination et suivi gynécologique : Mauvaise éducation de la jument Mauvaise pratique humaine Jument nerveuse
	Absence de blessures	Chez la poulinière : déchirures vaginales, pouvant entraîner des boiteries et des abcès aux pattes	3	A	Mise bas difficile (poulain mal placé) Absence de surveillance Absence de recours au vétérinaire
	Absence de blessures	Chez la poulinière : pendant la gestation, blessures pouvant entraîner un avortement, présence de troubles musculo-squelettiques	3	A	Absence de suivi sanitaire et d'hygiène Absence de surveillance Problèmes physiques, génétique
	Absence de blessures	Avortement, prolapsus	3	A	Travail de la jument gestante sans respect des réglementations en vigueur : OIE, codes des courses au trot et au galop, règlement FEE/FEI
	Absence de blessures	Blessures à la bouche, surdents, dents de loup...	1 à 2	A	Défaut de soins dentaires

5 libertés du FAWC	Critères de bien-être (critères du WQ®)	ATTEINTE POTENTIELLE SUR L'ANIMAL (Phase Utilisation) Donner des détails sur la pathologie ou les effets négatifs potentiellement rencontrés	GRAVITE estimée par le comité technique de l'atteinte par rapport au bien-être du cheval 1 : Faible 2 : Moyenne 3 : Importante	FREQUENCE Estimation par le comité technique du pourcentage d'animaux atteints sur le terrain A : très rare à inexistant B : rare C : fréquent	FACTEURS susceptibles d'avoir une influence sur cette atteinte
	Absence de blessures	Blessures au pied	1 à 3	A à B	Mauvais sols Mauvaise litière entraînant pourrissement des fourchettes Mauvais parage Mauvaise ferrure Accident Défaut de soins
	Absence de blessures	Blessures en général	1	A à B	Mauvais état physiologique de l'animal ne lui permettant pas de supporter le travail demandé Développement musculosquelettique insuffisant Développement psychique non suffisant
	Absence de blessures	Débourrage : blessures ou altérations des téguments liés au matériel (à la bouche notamment) ou aux contraintes de positionnement	3	B	Mors ou harnais non adaptés Charge trop lourde Enrênements trop contraignants
	Absence de blessures	Débourrage : blessures liées aux défenses du cheval (atteintes aux pieds, douleurs musculaires, mal de dos...)	1 à 3	B	Techniques de débouillage inadaptées : trop brutal, trop rapide, par épuisement du cheval Cheval anxieux
	Absence de blessures	Débourrage : blessures liées aux accidents (retournement, échappement...)	3	A	Techniques de débouillage inadaptées : trop brutal, trop rapide, par épuisement du cheval Cheval anxieux
	Absence de blessures	Blessures de harnachement (barres, commissures, garrot, passage de sangle, dos, tête, ...) Indurations Dépilations par friction Altération des téguments	1 à 3	réurrence sur un même lieu suspecte	Matériel non adapté, non entretenu, vétuste, non ajusté Défaut de soins Défaut de pansage et d'hygiène Cheval surutilisé
	Absence de blessures	Blessures sur les parties exposées aux aides artificielles (aux flancs, à la croupe, aux jambes, aux yeux, à l'encolure) Indurations Dépilations par friction Altération des téguments	1 à 3	réurrence sur un même lieu suspecte	Facteur humain Utilisation d'éperons, de cravache, de chambrière, de sangle de flanc (rodéo), de piquants de rênes (trot)
	Absence de blessures	Gale de boue	1	réurrence sur un même lieu suspecte	Pâtures mal entretenues Absence de zone sèche exempte de boue

5 libertés du FAWC	Critères de bien-être (critères du WQ®)	ATTEINTE POTENTIELLE SUR L'ANIMAL (Phase Utilisation) Donner des détails sur la pathologie ou les effets négatifs potentiellement rencontrés	GRAVITE estimée par le comité technique de l'atteinte par rapport au bien-être du cheval 1 : Faible 2 : Moyenne 3 : Importante	FREQUENCE Estimation par le comité technique du pourcentage d'animaux atteints sur le terrain A : très rare à inexistant B : rare C : fréquent	FACTEURS susceptibles d'avoir une influence sur cette atteinte
Absence de douleur, de blessure, de maladie	Absence de blessures	Blessures d'accidents (contusions, coupures, abcès au pied, fractures...) Plaies	1 à 3	<i>réurrence sur un même lieu suspecte</i>	Animaux errants Environnement non sécurisé : clôtures non solides, barbelés, clous, objets contendants, logement inadapté, box mal entretenus, sols glissant, plafonds trop bas, portes trop étroites, cloisons dégradées, mauvaise conception des installations... Défaut de surveillance Absence de soins Ferrure qui se passe mal Mauvaise relation entre l'homme et l'animal, peur et incompétence de l'homme Echappement Pierres, branches, trous en tourisme équestre Etalons mis en présence de juments
	Absence de blessures	Blessures entre chevaux (coups de pied, morsures, hématomes, fractures...), Blessures surinfectées, Cheloïde (plaie bourgeonnante)	1 à 3	A	Mauvaise gestion du troupeau : mauvaise insertion des nouveaux, groupe instable Chevaux agressifs Absence de surveillance Absence de soins
	Absence de blessures	Automutilation	3	A	Restriction sociale Absence de surveillance
	Absence de maladies	Signes d'alerte : cheval isolé, changement de comportement (apathie, nervosité), état du poil, respiration anormale, toux, décharge nasale, diarrhée, écoulement oculaire, perte de poids, modification de la couleur et de l'état des muqueuses, état des crottins, irritation de la peau	3	A	Maladie non diagnostiquée
	Absence de maladies	Gestation et poulage : écoulements nasaux, oculaires, vulvaires, infections à l'origine d'avortements péritonite	3	A	Défaut de surveillance, de suivi sanitaire, de prévention, d'hygiène Problèmes physiques : malformation de la vulve liée à l'âge, malposition du poulain, mauvaise délivrance Génétique : cheval mal conformé
	Absence de maladies	Prurit chronique, démangeaison	2		Parasitisme non contrôlé Dermatite non gérée médicalement Allergies (dermite estivale récidivante équine ou gratte) Cushing Facteur génétique

5 libertés du FAWC	Critères de bien-être (critères du WQ®)	ATTEINTE POTENTIELLE SUR L'ANIMAL (Phase Utilisation) Donner des détails sur la pathologie ou les effets négatifs potentiellement rencontrés	GRAVITE estimée par le comité technique de l'atteinte par rapport au bien-être du cheval 1 : Faible 2 : Moyenne 3 : Importante	FREQUENCE Estimation par le comité technique du pourcentage d'animaux atteints sur le terrain A : très rare à inexistant B : rare C : fréquent	FACTEURS susceptibles d'avoir une influence sur cette atteinte
	Absence de maladies	Coliques, crottins coiffés, consistance des crottins	1 à 3	réurrence en centre équestre Relativement fréquent	Alimentation : qualité, gestion des repas, du fractionnement, absence ou insuffisance de fibres, changement brutal de nourriture ou de rythme de repas Manque de mouvement Défaut de vermifugation Stress
	Absence de maladies	Ulcères, appétit variable, manque d'état, crottins noirs, respiration anormale	3	B - C	Entraînement trop intensif Alimentation : manque de fibre, temps de pâturage insuffisant ou inexistant, manque de fourrage, distribution des granulés avant foin, nombre de repas quotidien insuffisant, mauvaise qualité de l'alimentation, absence de régularité des horaires et de simultanéité dans la distribution des repas Stress Parasitisme
	Absence de maladies	Boiterie (pieds, membres, muscles)	1 à 2	B - C	Sol de carrière, paddock, manège, piste inadaptée Allures inadaptées Problème de ferrure Entraînement inadapté, travail excessif Facteur génétique Dopage
	Absence de maladies	Fourbure	1 à 3	B	Inadaptation de l'alimentation par rapport à l'activité et à la génétique, à l'individu (animal en surpoids, très gras) Irrégularité des activités hebdomadaires
	Absence de maladies	Myosite ou coup de sang	1 à 3	B	Inadaptation de l'alimentation par rapport à l'activité Irrégularité des activités hebdomadaires
	Absence de maladies	Lymphangite ou engorgement	1	B	Inadaptation de l'alimentation par rapport à l'activité Irrégularité des activités hebdomadaires
	Absence de maladies	Toux chroniques et ou quinteuse et/ou respiration anormale	1 à 2	réurrence sur un même lieu suspecte	Mauvaises conditions d'hébergement, en particulier mauvaise ventilation Mauvaise qualité du fourrage et/ou du stockage Mauvaises pratiques d'écurie, balayage insuffisant
	Absence de maladies	Broncho pneumopathie obstructive Emphysème	2 à 3	B	Mauvaises conditions d'hébergement, en particulier mauvaise ventilation Mauvaise qualité du fourrage et/ou du stockage Mauvaises pratiques d'écurie, balayage insuffisant
	Absence de maladies	Maladies contagieuses et parasitaires	1 à 3	B	Absence de séparation des animaux de statut sanitaire différent (Elevage-Entraînement) Défaut d'hygiène des locaux et du matériel Défaut de gestion des nouveaux arrivés Absence de quarantaine Défaut de pansage Défaut de vaccination et de vermifugation

5 libertés du FAWC	Critères de bien-être (critères du WQ®)	ATTEINTE POTENTIELLE SUR L'ANIMAL (Phase Utilisation) Donner des détails sur la pathologie ou les effets négatifs potentiellement rencontrés	GRAVITE estimée par le comité technique de l'atteinte par rapport au bien-être du cheval 1 : Faible 2 : Moyenne 3 : Importante	FREQUENCE Estimation par le comité technique du pourcentage d'animaux atteints sur le terrain A : très rare à inexistant B : rare C : fréquent	FACTEURS susceptibles d'avoir une influence sur cette atteinte
	Absence de maladies	Maladies vectorielles	1 à 2	B	Manque de protection contre les insectes : sorties à l'aube et au crépuscule, absence d'abri, de répulsif, de protections...
	Absence de douleurs causées par les pratiques d'élevage ou d'utilisation	Pis douloureux	1	A	Sevrage brutal Absence de soins
	Absence de douleurs causées par les pratiques d'élevage ou d'utilisation	Douleurs liées à certaines pratiques	3		Facteur humain Barrage Utilisation d'artifices : mors dur, éperons, cravaches, chambrières, piquants de rênes, guêtres à clous, bandes imbibées de produit irritant, tord-nez, rolkur, licol sévère... Vulvoplastie Feux / névrectomies chirurgicales et chimiques) abcès de fixations, dopage, cryothérapie
	Absence de douleurs causées par les pratiques d'élevage ou d'utilisation	Douleurs liées au harnachement	3		Mors ou harnachement inadapté et/ou blessant Préparation néophyte ou brutale : poser la selle, sangler, mettre le filet....
	Absence de douleurs causées par les pratiques d'élevage ou d'utilisation	Douleurs liées à la castration	3		Techniques de castration inadaptées (casseeaux)
	Absence de douleurs causées par les pratiques d'élevage ou d'utilisation	Douleurs musculaires, ostéo-articulaires, névralgiques, mentales... Tension et sensibilité des muscles du dos Grimaces faciales Baisse de performance Placer "sidéral" Allures "piquées" Apathie	1 à 2	Réurrence sur un même lieu suspecte	Mauvaise adaptation de l'entraînement aux capacités physiques et à la maturité du cheval, conformation du cheval inadaptée à l'exercice demandé Manque de progressivité dans le travail du cheval, fréquence des compétitions trop importante Défaut de préparation du cheval à porter les cavaliers Mauvais apprentissage de l'équitation Absence de bases d'équilibre du cavalier
	Absence de douleurs causées par les pratiques d'élevage ou d'utilisation	Douleurs musculo-squelettiques : Dorsalgie Tendinite Problèmes vertébraux chroniques	1 à 2	B	Travail répété sur un sol de mauvaise qualité Travail excessif Dopage Sabots négligés, non parés ou mal parés

5 libertés du FAWC	Critères de bien-être (critères du WQ®)	ATTEINTE POTENTIELLE SUR L'ANIMAL (Phase Utilisation) Donner des détails sur la pathologie ou les effets négatifs potentiellement rencontrés	GRAVITE estimée par le comité technique de l'atteinte par rapport au bien-être du cheval 1 : Faible 2 : Moyenne 3 : Importante	FREQUENCE Estimation par le comité technique d'animaux atteints sur le terrain A : très rare à inexistant B : rare C : fréquent	FACTEURS susceptibles d'avoir une influence sur cette atteinte
	Absence de douleurs causées par les pratiques d'élevage ou d'utilisation	Atteintes aux pieds, asymétrie ou déformation du sabot	1 à 2	<i>fréquence inversement proportionnelle à la gravité et récurrence suspecte</i>	Mauvais sols Défaut d'entretien prolongé des pieds Mauvaise ferrure Mauvais parage, absence de parage Perte d'un fer Pratique de déferrage non raisonnée au trot
Liberté d'expression d'un comportement normal	Expression des comportements sociaux	Impossibilité d'adopter un comportement normal dans les relations sociales Frustration, stress, nervosité Agressivité Apathie, posture figée, animal peu réactif à son environnement Stéréotypes	1 à 2	A	Bâtiments non adaptés : pas d'interaction possible avec les congénères (contacts visuels, olfactifs, physiques, toilettage), manque d'espace, box à barreaux Changement de box, de congénères Interdiction des sorties en groupe à cause des risques de blessures liées à la ferrure Mauvaise gestion des animaux : groupe inapproprié, pas d'affinités entre les chevaux, Mauvaise gestion des dominants, chevaux entiers Isolement Absence de congénères Relation jument / poulain
	Expression des autres comportements	Restrictions comportementales : Brouter, mastiquer, Explorer, jouer, Se rouler, Se gratter, Se toiletter ...	1 à 2		Défaut d'espace permettant de se rouler, d'explorer Attache en permanence (à réserver à une contention ponctuelle) Défaut d'alimentation adaptée Temps de mouvement, temps de liberté sans travail
	Bonne relation Homme-animal	Stress et distress, Peur, évitement, Agressivité à l'homme, hyper-réactivité, comportements conflictuels, Epuisement	1 à 2	B	Travail d'apprentissage inadapté par rapport aux capacités du cheval : mauvaise connaissance de l'animal, mauvaise prise en compte de ses aptitudes Défaut d'observation de l'animal Insuffisance des contacts homme-animal préalablement aux phases d'apprentissage Changement de détenteur ou d'utilisateur qui n'a pas les compétences adaptés à celles de l'animal Matériel trop coercitif Douleur et sensibilisation Inadaptation de l'animal au public
	Bonne relation Homme-animal	Complète absence de "respect" de l'homme, comportement trop familier Rapport de force déséquilibré Animal qui mord, fouailllements de queue, grincements de dents, oreilles couchées	1 à 2	Récurrence suspecte	Absence d'éducation Mauvaise éducation, méthodes d'apprentissage inadaptées Comportements humains excessifs, mauvaise gestion des tiers (public, cavaliers, propriétaires)

5 libertés du FAWC	Critères de bien-être (critères du WQ®)	ATTEINTE POTENTIELLE SUR L'ANIMAL (Phase Utilisation) Donner des détails sur la pathologie ou les effets négatifs potentiellement rencontrés	GRAVITE estimée par le comité technique de l'atteinte par rapport au bien-être du cheval 1 : Faible 2 : Moyenne 3 : Importante	FREQUENCE Estimation par le comité technique du pourcentage d'animaux atteints sur le terrain A : très rare à inexistant B : rare C : fréquent	FACTEURS susceptibles d'avoir une influence sur cette atteinte
Absence de peur et de détresse	Etat émotionnel positif	Stéréotypies et comportements anormaux	1 à 2	<i>réurrence sur un même lieu suspecte</i>	Restrictions comportementales présentes ou passées : fibres, fourrage, contacts sociaux, respect du time budget, locomotion libre...
	Etat émotionnel positif	Stress, peur, anxiété Phobies (réactions excessives à des stimulations faibles) Menace, évitement, agressivité	1 à 2	<i>réurrence sur un même lieu suspecte</i>	Environnement et/ou structure de l'espace non adapté Retour au box après une période de pré Retour au travail à la rentrée Séparation du groupe Transport Premières compétitions Exposition à des publics difficiles (néophytes, handicapés physiques ou mentaux) Exposition à une journée de forte affluence Appréhension de situations connues suite à mauvais apprentissage, mauvaise manipulations : morsure au sanglage, accueil du cavalier, grattage du pied au pansage, relèvement de la tête à la mise du filet, tondeuse... En tourisme équestre : franchissements ou passages particuliers Apprentissages en pratique équestre avec méthodes trop coercitives Incompétence de l'homme Méconnaissance de l'éthologie Mauvaises réactions aux situations nouvelles Facteur génétique
	Etat émotionnel positif	Syndrôme dépressif (comportement en hypo) : immobilité, encolure horizontale, yeux ouverts, tête et encolure figées, tête au mur, isolement social volontaire	3	<i>réurrence sur un même lieu suspecte</i>	Environnement hypostimulant Isolement social ou peu de contacts congénères Inactivité Maladie Abandon Douleur chronique Vieillesse, maladie liée au vieillissement Cushing (tumeur hypo physe), hirsutisme (stade final cushing)

ANNEXE 2

POSITIONNEMENT DES INDICATEURS AU REGARD DES 5 LIBERTÉS ET DES 12 CRITÈRES DU WELFARE QUALITY®

Indicateurs BEE	Liberté de mouvement	Faim et soif	Inconfort	Maladies, blessures	Stress et douleur
OIE P1/P2 - sélection	Effet rebond ?	NEC (tendance à obésité par ex)	thermo-régulation (résistance au froid, au chaud)		Stéréotypie
OIE P3 – risques des blessures	Troubles locomoteurs, dont boiteries, postures de soulagement État des pieds		Souillures, escarres	Blessures, lésions État des pieds	
OIE P4 - confort	Possibilité de se reposer Activité suffisante Effet rebond stéréotypies	Blessures liées aux infrastructures d'alimentation et d'eau	Présence d'un abri naturel ou artificiel Qualité et quantité de litière Comportements de défense contre les insectes	État des dents Atteintes cutanées dues aux insectes Blessures liées au lieu de vie Blessures liées à l'activité	
OIE P5 – regroupement social	Possibilité de se reposer Stéréotypies Agressivité Qualité, durée et fréquence des contacts sociaux Individu isolé	NEC Accès à l'eau et à l'alimentation stéréotypies	Accès à l'abri	NEC	Blessures liées aux congénères Troubles du comportement : agressivité, automutilation, stéréotypies
OIE P6 – ambiance	Présence d'un abri naturel ou artificiel	Hyperthermie	Comportement de thermo-régulation	Problèmes de santé chroniques (respiratoires, toux, écoulement nasal, locomotion) État des dents	Hypo/hyper-thermie
OIE P7 – alimentation eau		NEC Accès à l'alimentation Quantité et qualité de l'alimentation Accès à l'eau (présence d'un point d'eau en état de fonctionnement) en quantité suffisante (tests pli de peau, seau, observation crottins) (température, turbidité, odeur, goût, contaminations)		Fonction excrétoire Blessures liées à l'auge / abreuvoir	NEC Accès à l'alimentation Quantité et qualité de l'alimentation Accès à l'eau (présence d'un point d'eau en état de fonctionnement) en quantité suffisante (tests pli de peau, seau, observation crottins) en qualité suffisante (température, turbidité, odeur, goût, contaminations) stéréotypies

Indicateurs BEE	Liberté de mouvement	Faim et soif	Inconfort	Maladies, blessures	Stress et douleur
OIE P8 - santé	Engorgement	NEC Ulcères Coliques État des crottins État du pelage Coliques	État du pelage Constantes au repos	Constantes au repos	État du pelage Constantes au repos
OIE P9 - douleur	Troubles du comportement, stéréotypies			Modifications du comportement (ne se lève pas, posture antalgique, troubles du comportement et de la sociabilité, alimentation et eau, agitation, nervosité, anxiété, syndrome de dépression équine...) Constantes au repos Sensibilité aux infections	Modifications du comportement (ne se lève pas, posture antalgique, troubles du comportement et de la sociabilité, alimentation et eau, agitation, nervosité, anxiété, syndrome de dépression équine...) Mimiques/grimaces faciales
OIE P10 – relation homme animal	Réaction/comportement à l'approche, au contact et lors de l'utilisation			Risques de lésions, blessures liées à l'utilisation	Réaction/comportement à l'approche, au contact et lors de l'utilisation stéréotypies

ANNEXE 3

TEXTES RÉGLEMENTAIRES SUR LESQUELS S'APPUIENT LA CHARTE ET LE GUIDE

Cette partie regroupe les principaux textes réglementaires et codes internationaux, européens et nationaux qui constituent le socle réglementaire de la Charte nationale pour le bien-être équin et du présent guide. Les textes sont regroupés par fiche, pour faciliter la recherche.

TEXTES TRANSVERSAUX

OIE, code sanitaire pour les animaux terrestres - 20/07/2015, titre 7 bien-être animal, chapitre 7.1. - relatif à l'amélioration de la santé et du bien-être des animaux terrestres dans les systèmes de production

Directive 98/58/CE du Conseil du 20 juillet 1998 - relative à la protection des animaux dans les élevages

Articles L 214.1 à 5 et 9 à 23 & R 214 du CRPM - relatifs à la protection des animaux

Arrêté du 25 octobre 1982 - relatif à l'élevage, à la garde et à la détention des animaux

Saisine n°2016-SA-0288 de l'ANSES - relative au bien-être animal : contexte, définition, évaluation

MESURE 1

Article R 214-17 du CRPM, alinéa 3 – relatif aux matériels utilisés par les personnes qui élèvent, gardent ou détiennent des animaux domestiques

Article L 214-3 du CRPM – relatif à l'interdiction d'exercer des mauvais traitements sur les animaux domestiques

Article A 322-119 du Code du sport – relatif à l'état du matériel utilisé pour ne pas entraîner d'atteinte au bien-être animal

Arrêté du 25 octobre 1982, Annexe I, chap I, chap IV – relatifs aux aptitudes / compétences / connaissances des personnes en charge du soin des animaux, à l'absence de souffrance et d'effet néfaste sur la santé de l'élevage, la garde, l'utilisation et la détention des animaux

Article 158 du Code des Courses au Galop – relatif au dressage du cheval dans le respect du cheval

Article 7, chap I du Règlement Général PEJET 2018 – relatif au bien-être animal

FEI Code of conduct for the welfare of the horse – relatif au bien-être de chevaux en compétition

Code de bonnes conduites du règlement général SHF des épreuves d'élevage 2018 – relatif aux bonnes conduites à tenir pour que le poney/cheval soit souverain

MESURE 2

Directive 98/58/CE, Annexe, points 17 – relatifs aux installations d'alimentation et d'abreuvement

Article R 214-17 du CRPM, alinéa 1 – relatifs à l'interdiction de priver les animaux domestiques de la nourriture ou de l'abreuvement qui leur est nécessaire

Article L 214-1 du CRPM – relatif à la compatibilité des conditions de détention avec les impératifs biologiques de l'espèce

Arrêté du 25 octobre 1982, Annexe I, Chap I – relatif à la qualité et la quantité de l'alimentation et de l'abreuvement dispensés aux animaux, aux installations d'alimentation et d'abreuvement, à l'inspection de l'état des animaux

Articles 28 et 29 du Code des Courses au Galop – relatifs à l'entretien alimentaire des chevaux

Article 1.5 du Règlement FFE – relatif à la lutte contre la violence sur les animaux, dont celle de laisser le cheval sans nourriture, eau

Article 7, chap I du Règlement Général PEJET 2018 – relatif au bien-être animal, dont l'interdiction de laisser un cheval sans nourriture, eau

FEI Code of conduct for the welfare of the horse – relatif au bien-être de chevaux en compétition

Code de bonnes conduites du règlement général SHF des épreuves d'élevage 2018 – relatif aux bonnes conduites à tenir pour que le poney/cheval soit souverain

MESURE 3

Directive 98/58/CE, annexe points 4, 11, 12 – relatifs à l'isolement des animaux malades ou blessés, à la qualité de la lumière dans les bâtiments d'élevage, à la protection des animaux non gardés dans des bâtiments

Article R 214-17 du CRPM, alinéas 3,4 – relatifs à l'habitat et à l'environnement des animaux domestiques

Article R 214-18 du CRPM, alinéas 1, 2 – relatifs à la garde en plein des animaux des espèces bovin, ovine, caprine et des équidés

Article L 214-1 du CRPM – relatif à la compatibilité des conditions de détention avec les impératifs biologiques de l'espèce

Article A322-123 du code des sports – relatif à la bonne conception des établissements ouverts au public pour l'utilisation d'équidés

Arrêté du 25 octobre 1982, Annexe I, Chap I, IV – relatifs aux matériaux de construction, aux sols, aux parcs/enclos, à la désinfection et la désinsectisation, à la qualité de l'air, à la qualité de la lumière, à l'isolement des animaux malades / blessés, à la protection contre les intempéries et le soleil, aux conditions de garde des animaux en plein air dans le cadre de l'élevage, la garde et la détention des animaux

Arrêté du 25 octobre 1982, Art 2 – relatif à l'absence de souffrance et d'effet néfaste sur la santé de l'élevage, la garde et la détention des animaux

Articles 28 et 29 du Code des Courses au Galop – relatifs aux conditions d'hébergement des chevaux

FEI Code of conduct for the welfare of the horse – relatif au bien-être de chevaux en compétition

MESURE 4

Directive 98/58/CE, annexe points 4, 11, 12 – relatifs à la qualité de la lumière dans les bâtiments d'élevage, à la protection des animaux non gardés dans des bâtiments

Article R 214-17 du CRPM, alinéas 3,4 – relatifs à l'habitat et à l'environnement des animaux domestiques

Article R 214-18 du CRPM, alinéas 1, 2 – relatifs à la garde en plein air des animaux des espèces bovin, ovine, caprine et des équidés

Article L 214-1 du CRPM – relatif à la compatibilité des conditions de détention avec les impératifs biologiques de l'espèce

Article A322-123 du code des sports – relatif à la bonne conception des établissements ouverts au public pour l'utilisation d'équidés

Arrêté du 25 octobre 1982, Annexe I, Chap I, IV – relatifs aux matériaux de construction, aux sols, aux parcs/enclos, à la désinfection et la désinsectisation, à la qualité de l'air, à la qualité de la lumière, à la protection contre les intempéries et le soleil, aux conditions de garde des animaux en plein air dans le cadre de l'élevage, la garde et la détention des animaux

Arrêté du 25 octobre 1982, Art 2 – relatif à l'absence de souffrance et d'effet néfaste sur la santé de l'élevage, la garde et la détention des animaux

FEI Code of conduct for the welfare of the horse – relatif au bien-être de chevaux en compétition

Code de bonnes conduites du règlement général SHF des épreuves d'élevage 2018 – relatif aux bonnes conduites à tenir pour que le poney/cheval soit souverain

MESURE 5

Directive 98/58/CE, Annexe, point 17 – relatif à l'absence d'effets nuisibles résultant de rivalité entre les animaux liés aux installations d'alimentation et d'abreuvement

Article L 214-1 du CRPM – relatif à la compatibilité des conditions de détention avec les impératifs biologiques de l'espèce

Arrêté du 25 octobre 1982, Annexe I, Chap I, Chap IV – relatifs à l'absence d'effets nuisibles résultant de rivalité entre les animaux liés aux installations d'alimentation et d'abreuvement

FEI Code of conduct for the welfare of the horse – relatif au bien-être de chevaux en compétition

MESURE 6

Directive 98/58/CE, Annexe, points 12, 17 – relatifs à la limitation des risques de contamination de la nourriture et de l'eau, à la protection contre les risques pour leur santé des animaux gardés en plein air

Règlement 1950/2006/CE – relatif à une liste de substances essentielles pour le traitement des équidés

Règlement d'exécution 2015/262 – relatif au passeport équin

Article L 214-1 du CRPM – relatif aux conditions de détention d'un animal, être sensible

Article R 214-17 du CRPM, alinéas 1, 2, 3, 4 – relatifs à l'interdiction de priver les animaux domestiques de l'alimentation et de l'abreuvement nécessaires, à l'interdiction de laisser les animaux sans soins en cas de maladie ou de blessure, à l'absence de blessures ou d'accidents liés à l'habitat ou l'environnement des animaux domestiques

Article L 234-2 du CRPM – relatif à l'autorisation d'administration d'un médicament vétérinaire à un animal

Article L 212-1 du Code du Sports – relatif aux compétences du personnel en lien avec la pratique de l'équitation dans le respect de l'animal

Arrêté du 25 octobre 1982, Annexe I, Chap I, chap IV – relatifs aux conditions de garde d'élevage et de parage des animaux, à la limitation des risques de contamination de la nourriture et de l'eau, à la minimisation des risques d'atteinte sur la santé des animaux gardés à l'intérieur et/ou en plein air, au nettoyage et à la désinfection des locaux d'hébergement, à l'absence de blessures liées aux harnachements, à l'apport de soins appropriés et suffisants, à l'inspection de l'état des animaux et à la procuration de soins nécessaires

Arrêté du 25 octobre 1982, Art 1-5 – relatifs aux conditions d'élevage, la garde et la détention des animaux

Arrêté du 24 avril 2007 – relatif à la surveillance sanitaire et aux soins régulièrement confiés au vétérinaire

Arrêté du 22 juillet 2015, Art 6-1 – relatif aux obligations en matière de stockage des médicaments vétérinaires contenant une ou plusieurs substances antibiotiques

Article 1.4 du Règlement FFE – relatif à la lutte contre le dopage
Article 1.6 du Règlement FFE – relatif au respect de l'éthique sportive
Article 1.7 du Règlement FFE – relatif aux contrôles en lien avec la protection sanitaire
Article 7.3 du Règlement FFE – relatif au nombre de participations journalières autorisées par poney/cheval
Article 7.5 du Règlement FFE – relatif au harnachement
Articles 28 et 29 du Code des Courses au Galop – relatifs à l'entretien sanitaire des chevaux
Article 123 du Code des Courses au Galop – relatif à l'interdiction de courir au-delà des 120 jours suivant la dernière saillie
Article 137 du Code des Courses au Galop – relatif à l'état sanitaire du cheval avant la course
Article 138 du Code des Courses au Galop – relatif au contrôle des ferrures
Article 198 à 201 du Code des Courses au Galop – relatifs au contrôle de l'absence de substance prohibée dans le prélèvement biologique effectué sur le cheval
Annexes 5 et 15 du Code des Courses au Galop – relatifs aux conditions dans lesquelles sont effectuées et analysées les prélèvements biologiques et au code pratique des traitements administrés aux chevaux à l'élevage et à l'entraînement
Article 14 bis du Code des Courses au Trot – relatif à l'autorisation de courir des juments saillies
Article 15 du Code des Courses au Trot – relatif la vaccination et à l'état sanitaire du cheval
Article 73 du Code des Courses au Trot – relatif au contrôle des matériels et conditions de leur utilisation en course
Article 77 du Code des Courses au Trot – relatif au contrôle de l'absence de substances prohibées dans les prélèvements biologiques effectués sur un cheval
Article du Code des Courses au Trot – relatif au déferage des chevaux en courses
Chapitre IV et code de bonne conduite de la réglementation internationale au Trot
Article 7, chap I du Règlement Général PEJET 2018 – relatif au bien-être animal, dont l'interdiction de concourir avec un équidé épuisé, boiteux, blessé
Article 7, chap V du Règlement Général PEJET 2018 – relatif aux contrôles de médication
FEI Code of conduct for the welfare of the horse – relatif au bien-être de chevaux en compétition
Code de bonnes conduites du règlement général SHF des épreuves d'élevage 2018 – relatif aux bonnes conduites à tenir pour que le poney/cheval soit souverain
Article 12.5 du règlement général SHF des épreuves d'élevage 2018 – relatif à la lutte contre le dopage
Article 42 du règlement général SHF des épreuves d'élevage 2018 – relatif aux contrôles réalisés sur le poney/cheval, en matière de tenue du registre d'élevage, d'identification et de protection sanitaire

MESURE 7

Article R 214-17 du CRPM, alinéa 2, 3, 4 – relatifs à l'interdiction de laisser sans soins en cas de maladie ou de blessure, à l'absence de souffrances liés à l'habitat ou l'environnement des animaux domestiques
Article L 214-3 du CRPM – relatif à l'interdiction d'exercer des mauvais traitements sur les animaux domestiques
Articles L 234-2, D 234-6 et R 234-8 du CRPM – relatifs aux substances interdites
Arrêté du 25 octobre 1982, Annexe I, Chap I, chap IV – relatifs à l'absence de nuisance des matériaux utilisés pour la construction des locaux d'hébergement, à l'apport de soins suffisants, à l'utilisation de harnachements appropriés, aux conditions de détentions, à l'inspection de l'état des animaux et à la procuration de soins nécessaires pour éviter des souffrances
Arrêté du 25 octobre 1982, Art 2 – relatif à l'absence de souffrance et d'effet néfaste sur la santé de l'élevage, la garde et la détention des animaux
Article 171 du Code des Courses au Galop – relatif à l'usage de la cravache
Article 198 à 201 du Code des Courses au Galop – relatifs au contrôle de l'absence de substance prohibée dans le prélèvement biologique effectué sur le cheval
Annexes 5 et 15 du Code des Courses au Galop – relatifs aux conditions dans lesquelles sont effectuées et analysées les prélèvements biologiques et au code pratique des traitements administrés aux chevaux à l'élevage et à l'entraînement
Article 14 du Code des Courses au Trot – relatif à l'incapacité de courir d'un cheval
Article 73 du Code des Courses au Trot – relatif au contrôle des matériels et conditions de leur utilisation en course, en particulier l'usage de la cravache et des rênes munies d'accessoires métalliques
Article 77 du Code des Courses au Trot – relatif au contrôle de l'absence de substances prohibées dans les prélèvements biologiques effectués sur un cheval
Titre II-A des Conditions générales des programmes des courses au Trot – relatif aux chevaux déferés
Article 77 du Code des Courses au Trot – relatif au contrôle de l'absence de substances prohibées
Article 1.4 de Règlement FFE – relatif à la lutte contre le dopage
Article 1.5 du Règlement FFE – relatif à la lutte contre la violence sur les animaux
Article 1.6 du Règlement FFE – relatif au respect de l'éthique sportive

Article 7, chap I du Règlement Général PEJET 2018 – relatif au bien-être animal, dont l'interdiction de faire acte de brutalité, de cruauté et de mauvais traitements

Article 7, chap V du Règlement Général PEJET 2018 – relatif aux contrôles de médication

FEI Code of conduct for the welfare of the horse – relatif au bien-être de chevaux en compétition

Code de bonnes conduites du règlement général SHF des épreuves d'élevage 2018 – relatif aux bonnes conduites à tenir pour que le poney/cheval soit souverain

Article 12.5 du règlement général SHF des épreuves d'élevage 2018 – relatif à la lutte contre le dopage

Article 42 du règlement général SHF des épreuves d'élevage 2018 – relatif aux contrôles réalisés sur le poney/cheval, en matière de tenue du registre d'élevage, d'identification et de protection sanitaire

MESURE 8

Règlement 853/2004/CE - relatif aux règles spécifiques d'hygiène applicables aux denrées alimentaires d'origine animale

Règlement 854/2004/CE - relatif aux contrôles officiels concernant les produits d'origine animale destinés à la consommation humaine

Règlement 1/2005/CE - relatif à la protection des animaux pendant le transport et les opérations annexes

Règlement 1950/2006/CE – relatif à une liste de substances essentielles pour le traitement des équidés

Règlement 504/2008/CE - relatif à l'application des directives concernant les méthodes d'identification des équidés

Règlement d'exécution 2015/262 – relatif au passeport équin

Directive 156/2009/CE - relative aux conditions de police sanitaires régissant les mouvements d'équidés et les importations d'équidés en provenance de pays tiers

Décision 93/196/CE - relative aux conditions sanitaires et à la certification sanitaire requise pour les importations d'équidés de boucherie

Articles L 226-1 à L 226-6 et L 228-5 du CRPM - relatifs à l'équarrissage

Article R 223-20 du CRPM - relatif aux mesures de nettoyage ou de réfection prescrites par le préfet en cas de danger de contagion pour les animaux du voisinage

Article L 5143-4 du Code de la santé publique - relatif aux médicaments vétérinaires

Décret n° 2012-1036 du 7 septembre 2012 - relatif à l'identification et à la déclaration de détention des équidés domestiques

Décret n° 2012-1335 du 30 novembre 2012 - relatif à l'identification et aux livres généalogiques des équidés

Arrêté ministériel du 5 juin 2000 - relatif au registre d'élevage

Arrêté ministériel du 21 mai 2004 - relatif à l'identification complémentaire des équidés par pose d'un transpondeur électronique

Arrêté ministériel du 2 avril 2008 - relatif à l'identification et la certification des origines des équidés

Arrêté ministériel du 24 avril 2009 - établissant les modèles de document d'identification des équidés

Arrêté du 14 novembre 2012 - relatif aux modalités de mise en œuvre des informations sur la chaîne alimentaire dans les filières d'ongulés domestiques et de ratites

Note de service DGAL/SDSPA/N2010-8096 du 6 avril 2010 - relative aux modalités de gestion des anomalies relatives aux échanges intra-communautaires d'animaux vivants et en provenance des autres États membres

Instruction technique DGAL SDSPA 2015 6 - relative aux contrôles des équidés à l'abattoir, en lien avec l'identification et l'ICA

FICHE 5

Règlement CE n° 504/2008 du 6 juin 2008 - relatif à l'application des directives 90/426/CEE et 90/427/CEE du Conseil en ce qui concerne les méthodes d'identification des équidés

Règlement CE n°1/2005 du 22 décembre 2004 - relatif au transport des animaux vivants (CAPTAV - certificat d'aptitude professionnelle pour le transport d'animaux vivants)

Arrêté du 24 Avril 2009 - relatif à l'établissement des modèles du document d'identification des équidés

Article D 212-49 du Code Rural - relatif aux modalités de délivrance du document d'identification et de la carte d'immatriculation

Décret n°2010-865 du 23/07/10 - relatif aux conditions de déclaration des détenteurs d'équidés et des lieux de stationnement

Arrêté du 26 juillet 2010 - relatif aux conditions de déclaration des détenteurs d'équidés et des lieux de stationnement

Décret n° 2012-843 du 30 juin 2012 - relatif à la modernisation des missions des vétérinaires titulaires d'un mandat sanitaire

Arrêté du 5 juin 2000 - relatif au registre d'élevage équin

ANNEXE 4

PARTICIPANTS À LA RÉDACTION DE LA CHARTE POUR LE BIEN-ÊTRE ÉQUIN & DU GUIDE DE BONNES PRATIQUES

Ont participé à la rédaction de la Charte et du guide :

Coordination :

Armelle Renard – directrice FNC

Marie Casenave-Père – chargée de mission bien-être équin FNC

Comité de pilotage :

Dr Charles François Louf – Président de l'AVEF

Frédéric Bouix – Délégué générale de la FFE

Marianne Dutoit – Présidente de la FNC

Philippe Audigé – Président du GHN

Dominique de Bellaigue – Président Le Trot

Dr Paul Marie Gadot – chef du département livrets contrôles de France Galop, représentant de l'Europe au Welfare Committee of the international federation of horse racing authorities, membre du comité welfare of the international stud book

Comité de rédaction :

Dr Jean Yves Gauchot – AVEF, RESPE, FSVF, SNVEL

Dr Vincent Boureau – AVEF, Equi-éthique

Dr Arnaud Duluard – Le Trot, Président de l'Animal Welfare Committee de l'Union Européenne du Trot

Dr Paul Marie Gadot – chef du département livrets contrôles de France Galop

Dr Christine Briant – IFCE

Tim Richardson – FEG

Pierre Julienne – FEG

Camille Vercken – FEG

Anne Aupiais – IDELE

Luc Mirabito – IDELE, RMT BEA, expert international BEA

Armelle Renard – FNC

Marie Casenave-Père – FNC

Henry Brugier – FNC, Selle Français

Pascal Vivien – FNC, Association Cheval Pays de Loire

Laurent Mangold – FNC, Fadeteq

Déborah Bardou – FFE, éthologue

Constance Popineau – FFE

Jean Marie Laurent – GHN

Clémentine Bonnin – SFET

Guillaume de Thoré – SHF

Comité de lecture // professionnels de la filière :

Pour la FNC :

Odile Audinot – FDSEA 01

François Atger – Association Cheval Arabe

Gabriel Bonnin – Association d'éleveurs de chevaux et de poneys de sport vendéens

Sarah Bourtembourg – FDSEA 08

Arnaud Evain – Association syndicale des éleveurs privés

François Fischesser – FDSEA 68

Pierre-Toussaint Gaffory – Cavallu Pinu

Jean Hémonic – Fédération régionale des éleveurs de chevaux de sport de Bretagne

Paul Hubert – Société hippique française, World breeding federation for sport horses

Thierry Jamot – FDSEA 23

Henry Javot – FDSEA 25

Séverine Léger – Z France

Xavier Lerond – Cheval grand est, syndicat des éleveurs 57

Thierry Faivre – FDSEA 85

Philippe Rochais – Association des éleveurs du Centre - Val de Loire

Bernard Moreau – FDSEA 71

François Muller – Association nationale du poney new-forest

Laurent Prenat – FDSEA 81, Association des éleveurs de chevaux de race camargue

Pascal Réauté – FDSEA 53

Marie-Dominique Saumont-Lacoeuille – Association nationale du poney français de selle

Jacques Talagrand – FDSEA 17

Pour la FFE :

Régis Bouchet – Cheval Craintilleux

Pascale Boutet – Chambergeot équitation

Pascale Dietsch – cavalière d'endurance FFE, FEI

Pour le Trot :

Yves Dreux – éleveur-propriétaire, entraîneur, driver, Président de la Commission des programmes et du code du Trot

Joël Hallais – éleveur-propriétaire, entraîneur, driver, Président de la Commission de l'élevage du Trot

Eric Frémiot – éleveur-propriétaire, driver amateur, Président de la Commission bien-être animal du Trot

Pour le GHN :

Jean Luc Vernon – Club hippique de Meudon
Jean Christophe Dutertre – Poney club de Laizé

Pour France Galop :

Nicolas Clément - entraîneur, Président de l'association des entraîneurs de galop
Christiane Head – entraîneur, Association des entraîneurs français, Fédération européenne des entraîneurs de galop
Richard Crépon – entraîneur

Frédéric Danloux – entraîneur, Association des entraîneurs propriétaires

Autres experts professionnels :

Julie Degand – Au-delà des pistes
Eric Vigoureux – INTERBEV équin
Adrien Carli – INTERBEV équin
Christel Marcillaud-Pitel – RESPE
Claire Scicluna – AVEF

Comité de lecture // associations de protection des animaux :

Dr Richard Corde – LFPC
Dr Julie Dauvilliers – LFPC
Bertrand Neveux – LFPC
Tamara Guelton – SPA
David Legrand – SPA

Clémence Oudard – FBB
Aline Maatouk – FBB
Frédérique Mocz – Welfarm
Tisa Kosem – WHW
Jessica Stark – WHW

Comité de lecture // experts scientifiques :

Martine Hausberger – université de Rennes, CNRS
Marianne Vidament – IFCE
Léa Lansade – IFCE, INRA

ANNEXE 5

GRILLE DE POINTS CLÉS POUR ÉVALUER LES COMPORTEMENTS ET LES PRATIQUES EN MATIÈRE DE PRISE EN COMPTE DU BIEN-ÊTRE ÉQUIN

- Comportement global des chevaux à l'approche de l'homme au box ou au paddock/pré
 - Prélèvements urinaires obtenus aisément
 - Comportement des chevaux prélevés au contact de l'homme
 - Comportements humains brutaux constatés envers les chevaux
- Les chevaux ont un libre accès à une eau propre
- Décrire la ration
- Nombre de repas par jour
- Décrire les fibres
- Accès aux fibres
- Condition de stockage des aliments
- Etat corporel global de l'effectif
- % de chevaux avec score 1 ou 3
- Les bâtiments, les parcelles et les clôtures sont en bon état
- Présence de matériel dangereux pour les chevaux
- Blessures liées aux clôtures, portes, angles...
- A l'extérieur, les chevaux disposent d'abris naturels ou artificiels
- Signes d'inconfort liés à la température extérieure
- Quantité de litière
- Propreté de la litière
- Budget temps de l'effectif
- Au box les chevaux peuvent se lever, se tourner et se coucher sans contrainte
- Les chevaux ont la possibilité d'avoir des contacts avec d'autres chevaux
- Chevaux couchés au box ou au paddock/pré
- Toilettage mutuels si chevaux en extérieur
- Ébrouements entendus lors du contrôle
- En hébergement collectif, la composition et la taille des groupes est raisonnée
- Si stéréotypies, % de l'effectif observé affecté
- Mimiques/grimaces évocatrices de douleur
- Blessures dues à l'utilisation d'un harnachement ou d'un matériel inadapté
- L'ensemble du personnel a accès facilement aux coordonnées des professionnels de santé (vétérinaire, maréchal-ferrant, dentiste,...)

☐ vient naturellement	☐ indifférent
☐ état de stress	☐ fuite/agressivité
☐ oui	☐ non
☐ détendu	☐ inconfort ☐ agressivité
☐ oui	☐ non
☐ oui	☐ non
☐ granulés	☐ avoine ☐ orge ☐ CMV ☐ autre
☐	
☐ foin	☐ luzerne ☐ paille ☐ autre
☐ illimité	☐ rationné
☐ satisfaisant	☐ non satisfaisant
☐ score 1	☐ score 2 ☐ score 3
☐	☐
☐ satisfaisant	☐ non satisfaisant
☐ oui	☐ non
☐ absence	☐ présence ☐ présence+++
☐ oui	☐ non
☐ oui	☐ non
☐ satisfaisant	☐ non satisfaisant
☐ satisfaisant	☐ non satisfaisant
☐	☐ % box ☐ % extérieur (liberté/travail)
☐ oui	☐ non
☐ oui	☐ non
☐ oui	☐ non
☐ oui	☐ non
☐ oui	☐ non
☐ oui	☐ non
☐	
☐ oui	☐ non
☐ absence	☐ présence ☐ présence+++
☐ oui	☐ non

